



Le Dow Jones dépasse le cap des 1,200 points

—page 9

Sucre St-Laurent pourrait être forcée de fermer

—page 9

Terre des Hommes pourrait abriter dès cet automne une Cité du cinéma

par Michel Nadeau

Montréal pourrait avoir dès cet automne sa Cité internationale du cinéma.

Le ministre fédéral des Communications, M. Francis Fox, vient d'accorder une somme de \$100,000 pour la préparation d'une étude de faisabilité sur la transformation de trois pavillons inoccupés de Terre des Hommes en studios et bureaux pouvant servir à la production de films.

De passage au DEVOIR, M. Fox s'est dit favorable à cette initiative mais qu'il fallait en déterminer plus exactement le coût, actuellement évalué entre \$3 et \$4 millions.

« Une Cité internationale du cinéma permettrait de regrouper toutes les forces du cinéma à Montréal. De plus, ce centre attirerait l'attention de Montréal comme centre de production important. » Selon le ministre qui a annoncé, le 1er mars dernier, l'injection de \$254 millions dans la production cinématographique privée au Canada d'ici à cinq ans, Montréal et

Toronto devraient être les principaux centres cinématographiques au Canada.

Le président du comité exécutif de la Ville de Montréal, M. Yvon Lamarre, a proposé à M. Fox l'utilisation de bâtiments situés sur l'île Sainte-Hélène. L'Association montréalaise d'activités récréatives et culturelles (AMARC) — une institution paramunicipale qui assure la gestion de Terre des Hommes — participerait également au projet en assurant l'entretien extérieur des édifices qui devront d'abord être isolés et améliorés au prix de \$3 millions. Ottawa fournirait également cette somme si l'étude de faisabilité conclut sur une note positive.

Cette initiative appartient à un groupe de cinéphilie montréalais dont M. Serge Losique, directeur général du Conservatoire d'art cinématographique, et M. Denis Héroux, producteur et président de la firme I.C.C.

« Il s'agit d'un projet nettement différent de celui du Vieux-

Port, » a déclaré M. Losique dans une entrevue au DEVOIR. « En 1980, les conseillers fiscaux de la Commission d'initiatives et de développement économique de Montréal (CIDE) avaient vu beaucoup trop grand. »

Le projet du Vieux-Port a avorté en raison des coûts élevés de construction mais surtout de l'opposition de plusieurs groupes de citoyens qui voyaient d'un mauvais oeil l'idée de fermer « la fenêtre du port » par des studios. Des esquisses prévoyaient la construction d'immeubles au pied de la Place Jacques-Cartier. La nouvelle étude de faisabilité n'écarte pas la possibilité d'une implantation dans le Vieux-Port.

« Notre projet est beaucoup plus modeste. Il s'agit en fait d'aménager deux studios et des bureaux dans certains pavillons. A plus long terme, on pourrait penser à un Musée du cinéma à Montréal. Evidemment, les utilisateurs québécois et étrangers assumeraient une partie des frais d'exploitation des installations. On pourrait ainsi au fur et à mesure améliorer les lieux. »

M. Losique souligne que les installations pour le tournage ne sont pas suffisantes actuellement à Montréal puisque de grandes maisons de publicité doivent se rendre à Toronto pour obtenir l'équipement désiré.

Pour le directeur du Festival des films du monde, Montréal possède des atouts uniques pour attirer des équipes de tournage et développer ainsi une infrastructure permanente.

« Cette Cité internationale sera une société à but non lucratif, dirigée par un conseil d'administration indépendant et apolitique », précise-t-il.

M. Losique raconte l'expérience de Dallas, au Texas, qui a su intéresser plusieurs maisons de production par une politique dynamique d'incitation aux entreprises cinématographiques. Les syndicats de l'État ont également assoupli certaines normes pour rendre la région plus concurrentielle par rapport à Hollywood.

Voir page 8: Cité

Clair prévoit un autre montant de \$16 millions pour Quebecair

par Gilles Lesage

QUÉBEC — En plus des quelque \$50 millions qu'il a déjà engagés au cours des années antérieures pour renflouer Quebecair, le gouvernement du Québec a prévu des crédits additionnels de \$16 millions pour l'exercice 83-84 qui a commencé le 1er avril.

C'est ce que le ministre des Transports a confirmé hier, en réponse à des questions de l'opposition, à l'Assemblée nationale. Quant aux négociations en cours entre Air Canada, Quebecair et les deux gouvernements (Québec et Ottawa), elles ne sont pas encore terminées, ajoute M. Michel Clair. « Il y aura des décisions qui devront être prises rapidement dans le dossier de Quebecair. »

Le ministre reconnaît qu'un prêt de \$5 millions a été fait à Quebecair en novembre 82, et un autre de \$6,4 millions le mois suivant, pour un total de \$11,4 millions en 82-83. Mais il estime que l'autorisation de \$8 millions qui apparaît aux engagements financiers de mars dernier fait partie intégrante des \$16 millions prévus pour le nouvel exercice financier et non pour le précédent, comme le prétendent les libéraux. Faisant état de ce dernier prêt pour combler les besoins de liquidités à court terme de Quebecair, le député libéral de Sainte-Anne, M. Maximilien Polak, a lancé à l'Assemblée qu'en cinq mois,

Quebecair avait coûté près de \$4 millions par mois au trésor public.

« Il y a eu, rétorque le ministre, une première autorisation pour l'année budgétaire 83-84 qui autorise le gouvernement à prêter jusqu'à concurrence de \$8 millions. Il n'y a pas \$8 millions de déboursés. » Les \$16 millions prévus en 83-84 seront tirés d'un fonds de suppléance du ministère des Finances. Il y a dans ce fonds une provision totale de \$59 millions « pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation par les ministères de projets de soutien et de développement économique. »

« Je suis beaucoup moins gêné dans ce dossier que vous pouvez le croire », a dit hier M. Clair, faisant état des déficits astronomiques du Canadien National (\$230 millions) et de Via Rail (\$755 millions). « Chaque semaine, Via Rail perd le déficit total d'une année de Quebecair », a répondu le ministre à l'opposition, qui parle du « gouffre sans fond » de la société aérienne québécoise.

Le député de Laporte, M. André Bourbeau, énumère ensuite les engagements pris par le gouvernement envers Quebecair et qui, depuis 80, totalisent quelque \$50 millions, sans tenir compte des « dizaines de millions de dollars de garantie sur les Boeing 737 ». Le ministre n'a pu donner la réplique, le président de l'Assemblée mettant fin à l'échange.

Voir page 8: Clair

Le gouvernement n'a pas encore étudié le projet de réforme scolaire

par Gilles Lesage

QUÉBEC — Le projet de réforme scolaire n'a pas encore été étudié par le conseil des ministres. « Comme il n'y a pas de décision encore, je ne vois pas pourquoi la recherche ne se poursuivrait pas. »

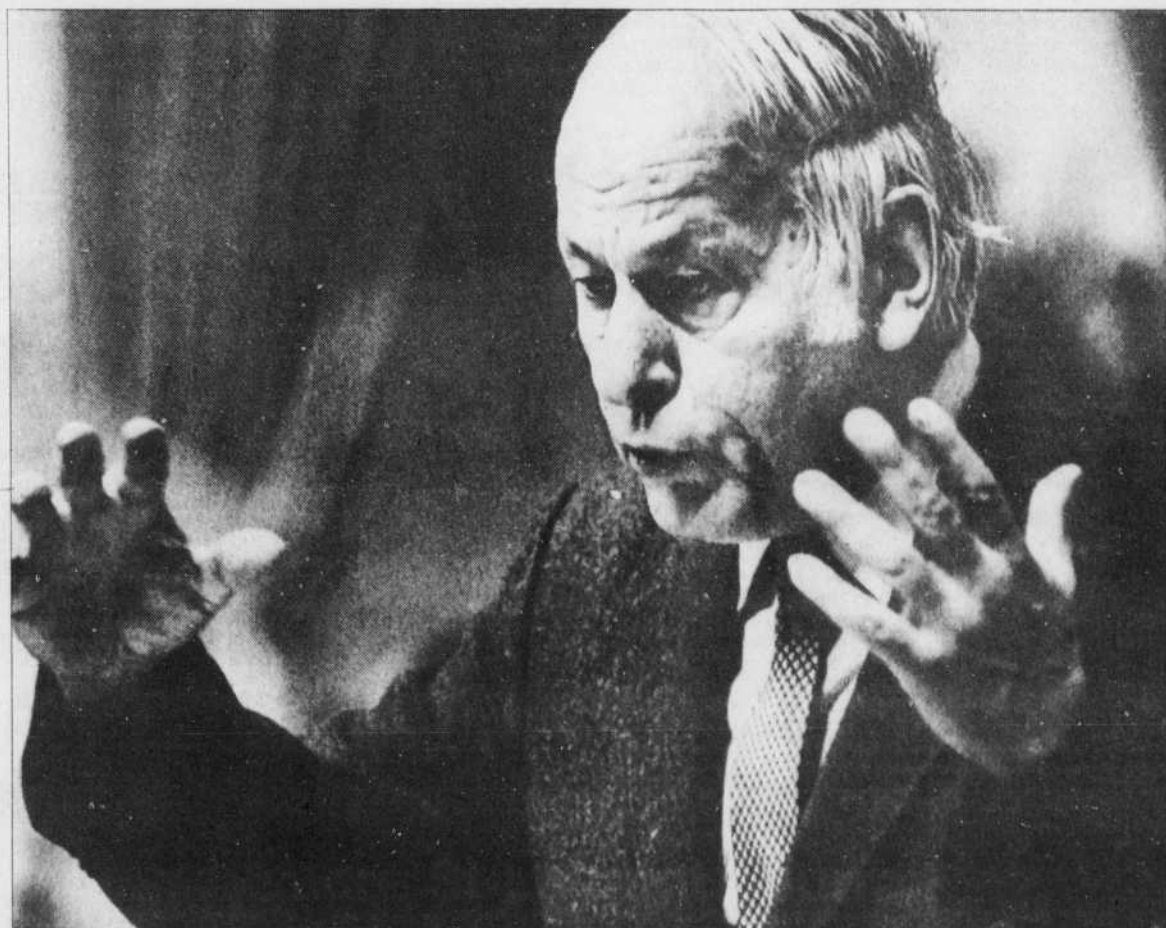
C'est ce que le premier ministre, M. René Lévesque, a fait savoir hier en réponse à des questions du député libéral d'Argenteuil, M. Claude Ryan, à l'Assemblée nationale. M. Lévesque n'est pas réfractaire non plus à la formation d'un groupe conjoint de travail, tel que proposé par les dirigeants des commissions scolaires, « mais à la condition que cela ne devienne pas un processus dilatoire des gens qui ne veulent pas aboutir. »

Dans une question, M. Claude Ryan avait évoqué les « formules assez hybrides » proposées au cours du week-end par le ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin, pour le choix des futurs commissaires d'écoles et des futurs présidents de conseils d'école. Il demande au premier ministre si les vues exprimées par M. Laurin étaient les siennes propres ou les conclusions du gouvernement.

M. Lévesque lui répond qu'il s'agit bien des vues de M. Laurin. « Il s'est exprimé à partir, je crois, d'une formule de scrutin surtout — c'est ce qui est surtout ressorti dans les journaux — qui semble être le dernier aménagement qu'on ait mis au point au ministère de l'Éducation. Cela n'a pas eu le temps d'être vu au conseil des ministres. »

Avec les dirigeants du monde scolaire, ajoute le premier ministre, il

Voir page 8: Réforme



Le premier ministre, M. René Lévesque, a promis hier, à l'Assemblée nationale, de retarder la législation jusqu'à ce qu'une décision soit prise sur l'engagement d'étudier le projet de réforme scolaire. (Téléphoto CP)

Les minorités francophones perdent encore du terrain □ Le nombre de bilingues augmente de 27 % en dix ans

par Paule des Rivières

OTTAWA — Pendant que le Québec se francise, franchement, l'assimilation des francophones hors Québec poursuit son cours, « inquiétant » selon le gouvernement fédéral.

La plus récente photographie des Canadiens, tirée du recensement de 1981 préparé par Statistique Canada, révèle également une nouvelle tendance au bilinguisme — les bilingues ont augmenté de 27 % en dix ans — et ce ne sont pas seulement les francophones qui apprennent l'anglais mais aussi les anglophones qui se mettent à parler le français, même à la maison.

Mais hors du Québec, le glissement vers l'anglais se poursuit peut-être à une vitesse légèrement moindre mais sans changement de cap. La confirmation est d'autant plus claire qu'une mesure additionnelle datant seulement du recensement de 1971 est utilisée, soit la langue parlée à la maison.

Les autres faits saillants de la der-

nière tranche du recensement 1981 rendue publique hier, qui constituent un des portraits les plus élaborés des Canadiens et qui ne manqueront pas d'être utilisés abondamment par les politiciens, démontrent que:

- les Canadiens qui ont coché la case « sans religion aucune » sont plus nombreux, même s'ils restent marginaux, passant en dix ans de 900,000 à 1,8 million;

- les familles sont plus riches, le revenu annuel ayant augmenté, en dollars de 1980, de 28,5 % pour passer à \$26,748. Mais cette hausse est trompeuse et s'explique davantage par le fait que la famille vit avec plusieurs revenus: le salaire individuel n'a pas crû aussi significativement;

- le Québec a un revenu familial plus

bas que la moyenne: depuis 1981, selon un porte-parole de Statistique Canada, « il n'y a eu aucune hausse réelle de revenu canadien des familles ».

- le revenu moyen des hommes a augmenté en dix ans de 19 %, passant de \$14,219 à \$16,918;

- celui des femmes pendant ce temps croissait de 34,2 %...et passait de \$6,269 à \$8,414.

Le ministre responsable de Statistique Canada, M. Jean-Jacques Blais, a eu ce commentaire en conférence de presse: « Il y a un écart très large mais les progrès ont été substantiels et les femmes de plus en plus occupent des postes leur permettant de changer les salaires des autres femmes. Quand j'étais en droit, il n'y avait qu'une femme dans la classe, aujourd'hui il y

en a 40 en droit », a-t-il conclu.

- la Colombie-Britannique n'est pas l'endroit idéal pour acheter une maison puisque la valeur moyenne de cette dernière était en 1981 de \$128,081; le Québec est en-dessous de la moyenne nationale de \$73,955, avec une maison qui se vend sur le marché \$51,887; le Manitoba et la Saskatchewan lui ressemblent;

- le loyer mensuel des Canadiens qui ne sont pas propriétaires est de \$296; l'Alberta bat les records avec un loyer moyen de \$463 et le Nouveau-Brunswick aussi avec un loyer de \$252. Le Québec est à \$262. Ces loyers comprennent souvent le chauffage. Le Canada compte 3,1 millions de ménages locataires;

- 37 % des propriétaires canadiens se trouvaient, en 1981, en Ontario;

- le nombre de personnes nées à l'extérieur du Canada a augmenté en dix ans de 17,3 %, établi en 1981 à 3,8 millions, ou 16 % de la population totale du Canada;

- contrairement à ce que l'on entend généralement, la productivité n'a pas baissé au cours de la dernière décennie, se fixant à un niveau vers la fin des années 1970, et de 1970 à 1980 le Canada a connu, selon un porte-parole de Statistique Canada, une croissance absolument spectaculaire.

Au sujet des données sur les langues officielles au pays, M. Jean-Jacques Blais, un Franco-Ontarien, s'est dit inquiet de l'assimilation à l'intérieur des familles francophones, assimilation qu'il poursuit « depuis belle lurette » mais qui, selon lui, ralentit quelque peu.

M. Blais est heureux de constater que de plus en plus d'anglophones parlent le français: « Il y a une acceptation de la langue à l'autre », déduit-il.

Le recensement, ou plutôt la dernière tranche d'une série de documents rendus publics séparément, révèle que le nombre de Canadiens dont la langue maternelle est l'anglais et qui parlent français à la maison, ceci au Québec, a augmenté de 67,4 %; à l'extérieur du Québec l'augmentation est de près de 100 % mais, dans un cas comme dans l'autre les effets réels restent marginaux, comme les chiffres. Le 100 % correspond à un passage de 10,400 à plus de 20,000 et le 67,4 % à 49,100 et 82,200.

Quant aux francophones qui se sont mis à converser en anglais à la maison, au Québec, ils ont crû de 44,7 % au Québec, en hausse de 32,850, et de 11,2 % à l'extérieur, en hausse de 11,2 %.

Pour le Québec, le phénomène n'est pas étranger aux cours d'immersion et pour ce qui est des francophones qui parlent anglais, Statistique Canada n'é-

Voir page 8: Francophones

LE LIVRE
PAR
EXCELLENCE
LE CADEAU
PAR
EXCELLENCE
LA BIBLE

un grand choix chez

Desmarais Robitaille
60 ouest, rue Notre-Dame
845-3194

JÉRUSALEM — Officiellement, la mission dont M. George Shultz fut chargé par le président Reagan est de mener à bonne fin les négociations libano-israéliennes afin de permettre le retrait de toutes les forces étrangères du Liban.

Sans doute. Cependant, le correspondant du DEVOIR a appris d'une source israélienne sûre que le secrétaire d'État américain a été dépêché au Moyen-Orient avant tout pour conjurer le danger d'un nouvel affrontement militaire entre Israël et la Syrie.

par
Victor Cygielman

On rappelle à ce propos, à Jérusalem, que M. Shultz avait encore tout récemment déclaré à Washington qu'il n'avait pas l'intention de se rendre prochainement au Moyen-Orient « car le mieux, en ce moment, est de rester tranquille pendant un certain temps ». La brusque montée de la tension sur le front israélo-

syrien et, parallèlement, la prise de conscience, à Washington, de l'importance du facteur syrien, ont amené le président Reagan à envoyer d'urgence son secrétaire d'État dans cette région du monde.

L'échec des pourparlers Hussein-Arafat d'une part, le piétinement sans espoir des négociations israélo-libanaises d'autre part, ont convaincu les responsables de la politique américaine qu'ils avaient eu tort de négliger la Syrie de Hafez Assad, dont l'influence et sur l'O.L.P. et sur le président libanais avait

été sérieusement sous-estimée à Washington.

D'où le télégramme du président Reagan au président Assad, à l'occasion de la fête nationale syrienne. D'où aussi la mission précipitée de Georges Shultz au Moyen-Orient.

Par ailleurs, la tension israélo-syrienne et un revirement possible de la politique israélienne ont également alerté la Maison-Blanche. En effet, au sein du cabinet Begin s'affirme, de plus en plus, la tendance qui propose d'aban-

Voir page 8: Syrie

Tout le charme
du vieux continent

de la classe
**LANTERNA
VERDE**

5 minutes
de l'aéroport Dorval
1560 rue Herron, Dorval
631-6434

Le syndicat CSN dépose son dossier à l'ouverture de l'enquête publique

Une cinquantaine d'incidents ont frappé Expro depuis 1977

par Maurice Girard
de la Presse canadienne

VALLEYFIELD — Une minute de silence à la mémoire des quatre employés de la compagnie Expro morts à leur poste depuis 1977 a marqué, hier, le début de l'enquête publique sur les conditions de santé et de sécurité à cette usine de fabrication d'explosifs de Saint-Timothée.

Instituée à la demande du ministre du Travail, M. Raymond Fréchette, le 25 février dernier, cette enquête présidée par le juge René Beaudry doit étudier les incidents survenus au cours des six dernières années aux installations d'Expro, qui fabrique entre autres de la poudre à canon pour l'armée canadienne et américaine.

Dans sa déclaration liminaire, le juge Beaudry a précisé que ces audiences ne tenaient pas lieu de procès: « Il n'y a donc pas devant nous ni accusé ni accusateur, ni demandeur ni défendeur ». Le magistrat, qui a présidé il y a deux ans à l'enquête sur le glissement de terrain à la mine Belmorale en Abitibi, s'adressait en particulier à M. Michel Décarie, le procureur de la compagnie, et aux quatre représentants des 600 syndiqués CSN de la compagnie.

Peu après l'appel à la modération du président de la commission, le premier témoin du syndicat, l'ingénieur Claude Mainville, s'est livré à une description circonstanciée d'une cinquantaine d'incidents survenus dans divers

ses bâtiments de l'entreprise depuis 1977.

Selon le mémoire syndical de 28 pages, lu devant un auditoire attentif réuni au Palais de justice de Valleyfield, Expro serait en grande partie responsable des négligences à l'origine d'incendies, d'explosions et d'émission de vapeur qui ont provoqué de graves intoxications, de sévères brûlures, de nombreuses blessures et parfois même la mort de certains travailleurs.

Les lieux de travail sont mal ventilés, les dispositifs de sécurité laissent à désirer, il n'y a pas de service d'ambulance, l'infirmerie de l'entreprise ne fonctionnerait pas parfaitement et l'hôpital du village ne serait pas équipé pour traiter les grands brûlés, souligne la délégation syndicale.

M. Mainville n'a pas non plus épargné le gouvernement fédéral, qu'on accuse d'avoir conduit des enquêtes partiales, ni la Commission de la santé et de la sécurité

au travail (CSST) et son commissaire-enquêteur, M. Jules Roireau, à qui on reproche une « attitude complaisante » transparente, selon la CSN, dans le rapport de la récente enquête sur la mort de M. Michel Bernier, un travailleur de l'usine, survenue le 15 janvier dernier.

Depuis l'annonce de l'enquête, a dit M. Mainville, « jamais les travailleurs n'ont vu autant de travaux de réparation effectués dans cette usine en si peu de temps »

pendant que la partie patronale durcissait ses positions.

En après-midi, le juge Beaudry et les deux autres commissaires, MM. Paul-André Courtois et Louis Drouin, ont passé au peigne fin presque chacune des 28 pages du mémoire, demandant des précisions, exigeant des noms et des dates, nuanciant certaines affirmations et replaçant les faits dans leur contexte.

Les questions-réponses entre le juge Beaudry et M. Mainville ont donné lieu à

quelques réflexions sur l'état actuel de la loi 17 et à des discussions techniques sur les normes de sécurité en vigueur. « On ne peut pas aller dans tous les sens à la fois », a lancé le président de la commission à M. Mainville, à qui il semblait reprocher des prises de position pas toujours cohérentes.

Pour dissiper l'image plutôt morose des conditions de travail au Québec, régies par le Code du travail, le juge Beaudry a souligné que la province s'inscrivait dans la

tradition européenne de la protection des travailleurs, ce qui assure une plus juste protection aux syndiqués, a-t-il affirmé en substance.

M. Mainville a terminé son exposé en présentant une dizaine de « correctifs en profondeur », comme l'augmentation du personnel d'entretien, l'installation d'avertisseurs, l'ébauche de plans d'évacuation précis, l'instauration d'un service d'ambulance et surtout d'un service médical « et ça presse », a conclu M. Mainville.

Enquête sur Air Canada

Les mandats sont confidentiels

(PC) — Le président d'Air Canada, M. René Amyot, a obtenu d'un tribunal de Hull, hier, un ordre visant à garder confidentiels les mandats de perquisition utilisés par la police au cours de perquisitions à ses bureaux de Montréal et Québec la semaine dernière.

Le juge Jules Barrière, de la Cour provinciale, a ordonné que les huit mandats et autres documents juridiques reliés à l'affaire soient confiés à la cour, qu'ils ne soient divulgués qu'avec la permission du juge et seulement aux parties.

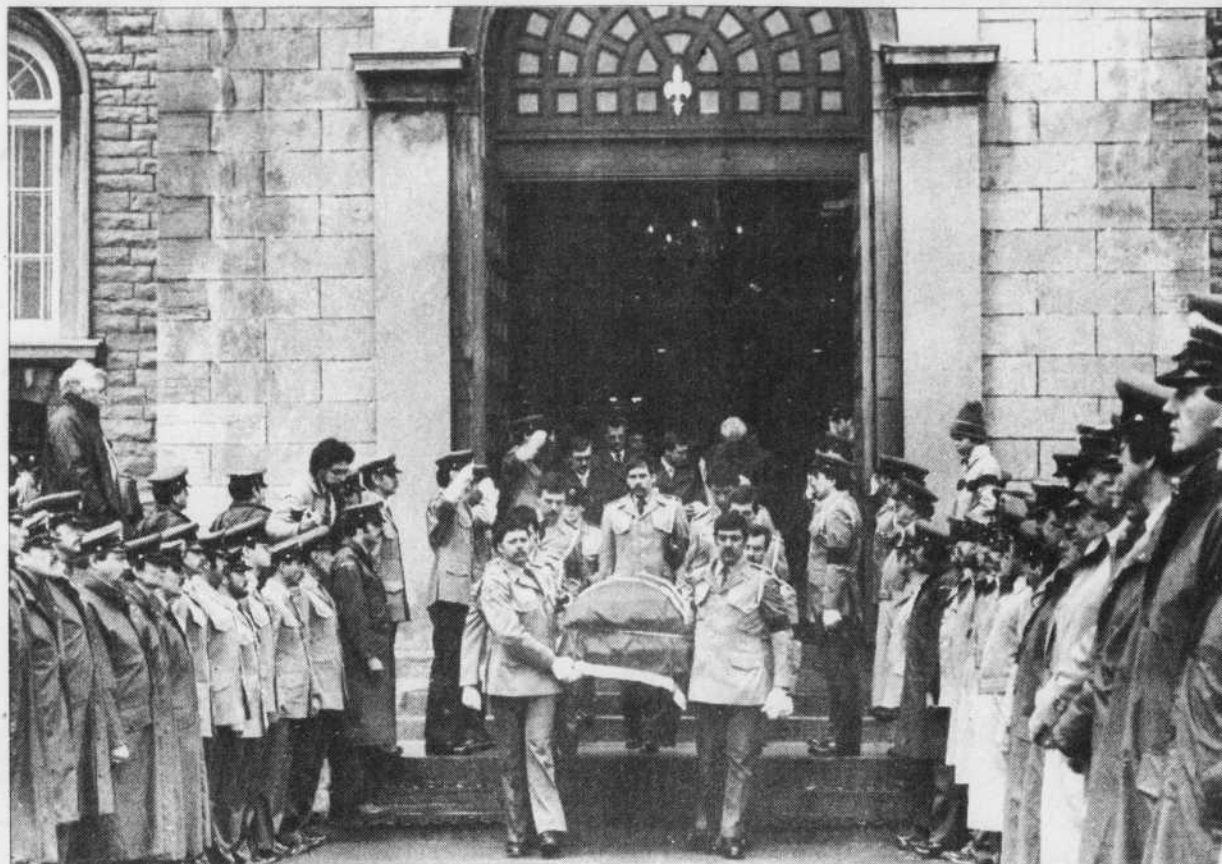
Celles-ci sont la Gendarmerie royale du Canada, le gouvernement fédéral, Air Canada et M. Amyot. Aucune n'a voulu faire de commentaires sur les allégations qui font actuellement l'objet d'une enquête. Selon le solliciteur général du Canada, M.

Robert Kaplan, il est question de l'achat par la société de la Couronne d'une dizaine d'étages d'une tour à bureaux du centre-ville de Montréal.

Un promoteur immobilier a affirmé qu'Air Canada avait consacré \$10 millions de plus que nécessaire à cet achat.

Sept des mandats de perquisition ont été exécutés mais le juge en a quand même ordonné la confidentialité. Ils avaient été émis le 13 avril par le juge Bernard Dagenais, de la Cour provinciale à Hull.

Les mandats deviennent généralement du domaine public après leur exécution. Mais le procureur de M. Amyot avait adressé une demande de non publication vendredi dernier et obtenu une ordonnance temporaire en ce sens.



La dépouille du gardien Serge Delorme, assassiné par un détenu au pénitencier Archambault, vendredi dernier, quitte l'église Saint-Louis-de-Terrebonne pour son dernier repos, hier matin. Un millier de gardiens de prison et de policiers venus d'un peu partout se sont joints aux centaines de citoyens de la région pour rendre un dernier hommage au gardien assassiné, à l'occasion de funérailles nationales. M. Delorme est le quatrième agent à être tué en devoir à Archambault depuis le 25 juillet dernier, date de la plus sanglante émeute de l'histoire carcérale canadienne. C'est l'abbé Robert Lapointe, qui a prononcé l'homélie. (Photo Jacques Grenier)

Restructuration: Mongeau revient à la charge devant la Chambre de commerce

Le président du Conseil scolaire de l'île de Montréal, M. Jacques Mongeau, a une fois de plus dénoncé le projet de réforme scolaire du ministre de l'Éducation, hier midi, dans un discours devant la Chambre de commerce de Montréal.

« J'ai l'impression, a-t-il déclaré, d'assister à un terrible recul par rapport à 1960 quand je crois voir des gens utiliser l'éducation dans leur « puzzle », technocratiques ou idéologiques ».

Répétant en partie un discours offert quelques jours plus tôt aux hommes d'affaires de l'ouest de l'île, M. Mongeau a délaissé le ton conciliant que lui et son collègue de la Fédération des commissions scolaires, M. Jacques Chagnon, avaient eu la veille en demandant au premier ministre la constitution d'un comité de travail avec le gouvernement.

Il avait alors parlé de consensus possibles et des restructurations nécessaires. Hier, la dénonciation a été globale, parfois virulente.

Il a décrit le projet Laurin comme une « menace qui plane sur l'éducation », un « chambardement futile », un « implacable ravalement technocratique par la base », dont plus d'un aspects « ont de quoi faire dresser les cheveux sur la tête des gestion-

naires », une « tentative bâclée », un « rouleau compresseur » qui « lamine le pluralisme » montréalais. Ses auteurs ont été présentés comme des « apprentis-sorciers de la restructuration aléatoire », bien « calés dans des cabinets feutrés à Québec ».

Pour le reste, M. Mongeau — qui fut candidat libéral aux dernières élections provinciales — a fait l'apologie des commissions scolaires et

du Conseil, « une des rares institutions qui ont assumé avec brio le pluralisme qui fait la richesse de Montréal ».

Le président du Conseil scolaire s'est aussi demandé pourquoi il faudrait « démanteler ces grandes institutions uniques qui sont devenues la Commission des écoles catholiques de Montréal et la Commission des écoles protestantes du Grand Mon-

tréal ». Pourtant, M. Mongeau avait lui-même recommandé au gouvernement, en 1977, que la population des commissions scolaires se situe entre 20,000 et 60,000 élèves ce qui, évidemment, aurait entraîné le démantèlement de la CECM. La présidente de la CECM d'alors, Mme Thérèse-Lavoie Roux, s'était alors vivement opposée à cette recommandation.

« A quelque chose, mal-

heur est bon, a dit M. Mongeau. Ce projet a eu pour effet de faire prendre conscience au pouvoir scolaire local qu'il a trop longtemps baissé pavillon (...). En définitive, ce projet de restructuration aura donc peut-être le mérite de sauver les commissions scolaires. Encore quelque temps et il aurait peut-être été trop tard. Mais ce projet leur a fait redresser l'échine ».

Les cadres des CS trouvent quelque mérite aux derniers amendements

Les cadres supérieurs des commissions scolaires trouvent que « les tergiversations ont trop duré ». Il est, disent-ils, « urgent » que le gouvernement dépose son projet de loi sur la restructuration scolaire pour que le débat soit entier et public ».

Les cadres constatent en même temps que les derniers amendements proposés par le ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin, « ouvrent des pistes de convergence » avec leurs propres points de vue.

De l'avis du président de l'Association des cadres scolaires du Québec, M. Bernard Myette, et de celui de l'Association des directeurs généraux des commissions scolaires, M. Michel Paquet, « le ministre reconnaît maintenant que: ■ la commission scolaire de-

vient une corporation civile forte, possédant des pouvoirs et ayant compétence sur les écoles, pouvant donc assumer des responsabilités de planification, d'orientation, d'organisation et de pérennité pour les écoles situées sur son territoire; ■ l'école est un établissement relevant de la commission scolaire qui possède des pouvoirs pour gérer son projet éducatif; ■ il y a nécessité de réduire la taille et les contrôles a priori du ministère de l'Éducation; ■ le suffrage est universel puisqu'il permet, par l'élection d'un commissaire au niveau de l'école, un lien entre la commission scolaire, en le faisant siéger automatiquement au conseil d'administration de la commission scolaire ».

Or les cadres, ont rappelé les deux présidents, avaient déjà demandé l'abandon de la formule de la corporation-école, la subordination de l'exercice des pouvoirs de l'école à la responsabilité gé-

nérale de la commission scolaire de même que la décentralisation des pouvoirs du MEQ aux commissions scolaires. Voilà pourquoi les amendements du ministre constituent dorénavant des « points de convergence avec ces positions ».

Les deux associations sont d'autre part convaincues que « le lieu privilégié des débats est la commission parlementaire ». Tous les intervenants pourront ainsi s'exprimer à partir des textes officiels.

guérin
l'éditeur
qui
édite

Droits et Lois du Québec

Sheilah Martin
264 pages — 12,95\$

DROITS ET LOIS DU QUÉBEC

Sheilah Martin

On ne peut louer un appartement, prendre un taxi ou un autobus, acheter un objet ou se marier sans entrer dans une relation juridique strictement réglementée par la loi. Il est donc extrêmement important que le citoyen ait une connaissance de base de la façon dont le droit régit son existence. C'est là le but de ce livre.

- Les sources du droit et le système judiciaire au Québec.
- La personne humaine.
- La famille.
- Les testaments et les successions.

En vente dans les librairies:

4560 rue Saint-Denis
Montréal, Québec
Tél.: (514) 849-1112

Station Métro-Longueuil
Longueuil, Québec
Tél.: (514) 677-6525

168 est. rue Sainte-Catherine
Montréal, Québec
Tél.: (514) 861-5647

4440 rue Saint-Denis
Montréal, Québec
Tél.: (514) 843-6241

guérin éditeur limitée
4501 Dorel
Montréal H2T 2G2
Tél.: (514) 842-3481

- La personne et ses biens.
- Les obligations.
- Les contrats.
- La responsabilité civile.
- La protection du consommateur.
- Le droit du travail.
- Le droit des affaires.

EPOXY TECH MCS INC.

Distributeurs demandés

Couche protectrice époxyde pour pavé d'asphalte et couverture, piscine de béton, saulage et fondation. Colle époxyde pour coller ciment neuf au vieux. Ces produits sont résistants aux produits chimiques, à l'eau, au calcium, etc. Résine époxyde pour couvrir bateaux, fibre de verre, béton.

POUR INFORMATION: 514-433-2735 433-2742

Roots
Made in Canada / Fabriqué au Canada

Jus au mer. de 10h à 18h. Jeu. ven. de 10h à 21h. sam. de 9h30 à 17h.
1392 ouest, Ste-Catherine, Mtl. 866-0519

DISNEY WORLD, ORLANDO, DAYTONA 7 jrs 319\$
14 jrs 409\$

VOYAGES TRAVELAIDE

LES PLUS BEAUX VOYAGES AUX MEILLEURES PRIX
845-8225 (Montréal) - 679-3777 (Longueuil) - 687-0880 (Laval)
Permis du Québec

L'IRRATIONNEL
passé au crible de la raison

Télépathie, clairvoyance, rêves prémonitoires, télékinésie, voyages hors-du-corps, maisons hantées, communication avec l'au-delà, réincarnation, survie, autant d'expériences examinées par:

PSILOG

Des spécialistes qualifiés vous convient, dès le début de mai, à des STAGES de fin de semaine incluant:

- 15 heures de cours,
- des documents écrits,
- 2 couchers,
- 6 repas,

pour le prix raisonnable de 135 \$.

RENSEIGNEMENTS: écrivez à **FORMATION PSILOG**, St-François-du-Lac, Québec — J0G 1M0 ou appelez Louis Bélanger ou Lucia Del Vecchio, (514) 568-3036, de préférence entre 18h et 21h.

Conférence

Le docteur Bernard Grad,

biologiste,
rechercheur et
professeur adjoint de
l'Université McGill

Depuis 1957 il conduit différentes expériences sur la guérison par le transfert d'énergie et du magnétisme humain. Le docteur Grad donne une conférence avec diapositives.

Date:
le 27 avril à 20 heures,

Lieu
Centre de la Pensée,
3818 boul. St-Laurent,
Montréal.

Le sujet:
**EXISTE-T-IL
UNE ÉNERGIE
DE GUÉRISON?**

Entrée: \$7.

Renseignements:
849-8749 et 849-8974
après 14 heures.

SOMMET QUÉBÉCOIS DE LA JEUNESSE
BEAU TEMPS POUR CRÉER

Le Sommet Québécois de la Jeunesse veut te donner l'occasion de t'exprimer et de discuter sur tes capacités d'intervenir dans ton milieu. Seize rencontres régionales réunissant plus de 6 000 jeunes se tiendront au mois de juin et conduiront vers un **sommet national** au mois d'août à Québec.

○ **Le volet Expression**
Parallèlement aux discussions, le volet expression du Sommet Québécois de la Jeunesse t'offre la possibilité de faire valoir ta créativité et ton savoir-faire dans les domaines de l'intervention sociale, scientifique et culturelle.

○ **Qui peut participer?**
Sont admissibles les jeunes de 15 à 29 ans. L'offre de participation s'adresse aux catégories d'expression suivantes:

- les projets d'intervention sociale
- les loisirs scientifiques et technologiques
- les arts visuels et plastiques
- les arts corporels
- la musique
- les loisirs culturels

À l'intérieur de ce cadre général, le comité de sélection accordera la priorité aux projets qui illustrent la prise en charge et l'autonomie des jeunes qui offrent un caractère d'originalité et font appel à la participation du public. De plus, pour chaque catégorie d'expression, une sélection des projets aura lieu lors des sommets régionaux, afin de déléguer des participants au volet expression du sommet national.

○ **Condition particulière**
Aucune activité de vente n'aura lieu durant le déroulement des sommets.

○ **Forme d'aide:**
Une aide technique et financière pourra être accordée aux projets qui auront été sélectionnés. Cette aide est destinée à la réalisation matérielle des projets.

Les coûts d'hébergement et de transport encourus par les participants au volet expression seront défrayés selon les besoins par l'organisation régionale du Sommet Québécois de la Jeunesse.

○ **Période d'inscription:**
Du 11 avril au 15 mai
Tu peux te procurer un formulaire d'inscription ou tout autre renseignement au bureau du Sommet Québécois de la Jeunesse de ta région.

Adresse: **3485 AVE DUROCHER**
MONTRÉAL H2X 2C9
TEL. 873-6368

en bref...

■ Vote au Journal de Montréal

Les membres du Syndicat des travailleurs de l'information du Journal de Montréal ont confié hier à leur exécutif, dans une proportion de 96 %, le mandat de recourir à tous les moyens nécessaires, dont la grève, afin de forcer leur employeur à satisfaire les demandes syndicales. Le syndicat réclame des augmentations de 11,6 % pour la première année et l'indexation au coût de la vie plus 3 % pour les deux dernières années de la prochaine convention collective. La compagnie offre, de son côté, des augmentations de 6,5 %, 6 % et 5 % plus l'indexation moins 7 % pour les autres années. Le syndicat regroupe 91 journalistes et photographes, et une centaine d'employés de bureaux. Cent quarante-sept syndiqués ont participé à l'assemblée d'hier.

■ Premier prix international

DRUMMONDVILLE (PC) — Un résident de Drummondville, M. Dominique Chabot, a remporté le premier prix d'un concours historique d'envergure internationale organisé par l'Académie internationale du tourisme. Sous le parrainage du prince Rainier de Monaco, le concours invitait les autodidactes et universitaires à faire une recherche sur les voyages de l'explorateur Marco Polo et son influence dans les relations entre Asiatiques et Européens. M. Chabot se rendra à Venise le 4 juin, alors que le gouvernement italien lui remettra un prix de trois millions de lires, environ \$3.500. Après avoir fouillé la plupart des bibliothèques universitaires, M. Chabot dit avoir trouvé les meilleurs livres aux bibliothèques municipales de Montréal et de Drummondville.

■ Rien ne va plus

SHAWINIGAN (PC) — Les travailleurs des Carburants Shawinigan ont mis à exécution hier une décision de leur assemblée générale et ont à nouveau dressé une ligne de piquetage aux abords de l'entreprise. Rien de va plus entre la direction des Carburants Shawinigan et le syndicat de ses 195 employés. L'usine a cessé temporairement la production pour une période d'un mois, lundi, et les syndiqués protestent contre le fait que l'ancienneté ne soit pas respectée parmi le groupe d'une quarantaine d'employés qui demeurent au travail.

■ Pas comme les autres

Une centaine de gens à pourboire ont manifesté à Montréal hier en faveur du retrait de la pénalité de 25 % sur les impôts non payés au cours des trois dernières années. Selon un porte-parole du groupe, M. Daniel Lévesque, les travailleurs de l'hôtellerie trouvent ce pourcentage exorbitant. M. Lévesque estime que les gens à pourboire sont doublement pénalisés: ils ne bénéficient pas des avantages sociaux qui avantagent les autres travailleurs et subissent les foudres des enquêteurs des gouvernements provincial et fédéral qui survévaluent leurs pourboires.

■ Manif sur le pont

CAMPBELLTON (PC) — La Gendarmerie royale a procédé hier matin à Campbellton à des arrestations à la suite d'une manifestation de travailleurs du bois du nord du Nouveau-Brunswick. Les manifestants tentaient, pour une deuxième journée, de perturber la circulation sur le pont qui relie le Québec au Nouveau-Brunswick. Les gens du Nouveau-Brunswick se plaignent que les travailleurs du Québec occupent des emplois qui devraient leur revenir.

■ Robot domestique

WINNIPEG (PC) — D'ici quelques années, on devrait retrouver HERO 1 ou des membres de sa parenté un peu partout dans notre environnement. Pour le moment, il a des ambitions éducatives mais il possède tout pour devenir un adjoint extrêmement pratique dans les industries, les bureaux et les foyers. HERO 1 est un robot qui marche et qui parle; en réalité, il peut accomplir n'importe laquelle tâche. Créé par Heath Co. Ltd., Hero 1 (pour Health Educational Robot) veut aider les travailleurs à se familiariser à la présence de robots dans leurs activités professionnelles. HERO 1 se vend \$3.800 monté et \$2.200 en pièces détachées.

■ Que tous se prononcent

SAINT-JEAN, T.-N. (PC) — Le premier ministre de Terre-Neuve, M. Brian Peckford, a invité l'Association des enseignants de Terre-Neuve à soumettre les dernières offres du gouvernement au vote de ses membres. Environ 7.600 enseignants sont sans travail et 150.000 étudiants sont en vacances forcées parce que la nouvelle convention collective n'a pas été signée. La dernière offre du gouvernement, déposée vendredi, a été rejetée par l'association. Selon M. Peckford, l'offre n'a pas été soumise aux enseignants.

■ Les co(q)uilles de l'année

La revue humoristique *Croc* vient d'annoncer les gagnants du concours « La meilleure co(q)uille de l'année, qu'ont choisi 1.200 lecteurs à la suite d'une consultation par courrier. La Co(q)uille d'or va au quotidien *La Tribune* de Sherbrooke pour son titre « Une incendie ravagée par le feu »; la Co(q)uille d'argent va au quotidien *Le Droit* d'Ottawa pour « Jello aux organes » et la Co(q)uille de bronze a été décernée au *Journal de Montréal* pour son titre « Un homme met le feu à sa maison et se flambe la cervelle ».

Louis Bernard lance un avertissement aux fonctionnaires

La loyauté reste une nécessité absolue

par Bernard Descôteaux

QUÉBEC — Le sentiment de loyauté des fonctionnaires envers l'État tend à diminuer. Il pourrait en résulter un affaiblissement grave de la capacité de gouverner et une remise en cause du régime de carrière dans la fonction publique.

Le secrétaire du Conseil exécutif, M. Louis Bernard, a émis hier cette opinion qui, venant de celui que l'on considère comme le grand patron de la fonction publique, apparaît comme une mise en garde sérieuse dans une période où se multiplient les fuites.

La loyauté envers l'État est « une nécessité absolue », a d'abord soutenu M. Bernard devant quelques 150 cadres supérieurs réunis pour l'assemblée annuelle de leur association. Aucune administration publique ne peut fonctionner convenablement sans un degré élevé de confiance entre l'appareil administratif et ses dirigeants politiques.

Québec cherche à diminuer de 5 % le nombre de cadres

QUÉBEC — Après les employés syndiqués de la fonction publique, les cadres supérieurs passent à leur tour sous le joug de la rationalisation du gouvernement québécois dont l'intention est de réduire leur nombre de 5 %.

Le secrétaire du Conseil exécutif, M. Louis Bernard, l'a annoncé, hier, à l'occasion de l'assemblée annuelle de l'Association des cadres supérieurs du gouvernement du Québec.

Le nombre de postes d'encadrement a augmenté ces dernières années alors que le nombre de fonctionnaires diminuait, a rappelé M. Bernard. Il en résulte aujourd'hui un taux d'encadrement de un 24, de façon globale. Se-

lon M. Bernard, ce taux demeure beaucoup trop haut même en soustrayant les conseillers cadres qui n'exercent aucune fonction d'encadrement. Aussi, l'objectif de 5 % n'est pas hors de proportion. Rappelons que pour 1983-84, l'objectif de réduction des effectifs globaux est de 4,1 %, ce qui ramènerait le total des effectifs à 66.010.

Pour atteindre cet objectif, M. Bernard propose deux moyens : non remplacement des fonctionnaires qui quittent le service public par retraite, décès ou départ volontaire, d'une part; encouragement aux départs volontaires par des mesures de départ assisté, d'autre part. Ces mesures actuellement en

préparation permettraient notamment aux cadres qui quittent le secteur public pour le secteur privé de conserver les droits accumulés dans les régimes de retraite.

L'émigration de cadres du secteur public au secteur privé, particulièrement vers la PME, doit être encouragée. Selon M. Bernard, la fonction publique québécoise est une pépinière de managers et permet de former des cadres compétents dont la société a besoin pour assurer ses progrès. Cette émigration est amorcée entre le secteur public et para-public et doit s'étendre vers les autres secteurs de la société qui ont besoin de gestionnaires efficaces.

Le problème vient surtout de l'approbation nécessaire du Civil Aeronautic Board (CAB) américain qui, on s'en rappelle, avait fait des difficultés lors du programme de réductions de fin de semaine des tarifs d'Air Canada sur des destinations américaines, en février dernier.

Hier, à ce propos, les porte-parole d'Air Canada ont fait savoir que les titres de transport pour les États-Unis, soit New York (au départ de Vancouver), Houston (de Toronto), Dallas et Los Angeles (de Montréal) et Chicago et San Francisco (d'Halifax) seront réservés au prix régulier et annulés si les Américains, qui demandent toujours des contreparties tarifaires pour des vols partant du Canada, décident de ne pas approuver ces tarifs.

De Montréal les prix annoncés hier sont les suivants: Montréal-Halifax aller-retour, \$147 au lieu du tarif régulier de \$268; Montréal-Edmonton, \$373 au lieu de \$678; Montréal-Dallas, \$329 en regard de \$558; Montréal-Winnipeg, \$252 au lieu de \$458 et Montréal-Los Angeles \$502

comparé au tarif régulier de \$912.

Pour les destinations américaines les réservations sont prises immédiatement mais les billets ne seront pas émis avant l'approbation du CAB. Les réservations pour tous ces vols doivent être faites au moins 21 jours avant le départ et les séjours ne devront pas durer moins de 7 jours.

Plusieurs autres destinations ne sont pas comprises dans ce programme parce qu'il existe déjà des tarifs réduits sur ces destinations comme la Floride, par exemple, et parce que plusieurs réductions devant se terminer en mai ont été prolongées en juin.

Aux États-Unis, les prévisions pour la période estivale ne semblent guère plus encourageantes qu'au Canada, de sorte qu'on s'attend que les transporteurs se livrent une concurrence dont les fruits seront des tarifs dérisoires sur un grand nombre de destinations à l'intérieur des États-Unis, ce qui pourrait pousser plus d'un Canadien à se rendre vers les villes américaines les plus proches des frontières canadiennes, comme Burlington, pour les Québécois, où un nombre croissant de transporteurs américains et souvent parmi les plus importants, comme United Airlines, viennent se poser dans le but avoué de puiser le plus possible dans le marché canadien.

M. Bernard a par ailleurs abordé à nouveau la question d'imputabilité. Il s'agit d'une réforme entreprises par plusieurs gouvernements dans le but de rendre les hauts fonctionnaires responsables de leur administration et « imputables » devant le Parlement. Les hommes politiques continueraient d'être responsables des orientations politiques alors que les fonctionnaires seraient responsables des objectifs administratifs.

Cette réforme de l'imputabilité commence à s'enclencher au gouvernement québécois. Toutefois M. Bernard avoue qu'aucun plan général de réalisation n'a été adopté et qu'on est toujours à l'étape de la discussion et des premières expériences. Ainsi sur le plan administratif, le Conseil du Trésor commence à adopter des mesures de contrôle à posteriori des programmes plutôt que d'émettre des directives à priori. Sur le plan parlementaire, quelques commissions par-

lementaires ont demandé des comptes à des hauts fonctionnaires.

La commission parlementaire de l'Énergie et des Ressources, qui étudie le règlement hors cour du saccage de la LG-2, en est un exemple. Cette expérience laisse toutefois songeur M. Bernard. Avant de s'engager plus loin dans cet exercice d'imputabilité directe des hauts fonctionnaires, il faut que l'Assemblée nationale définisse des règles de fonctionnement acceptables. On ne peut laisser des fonctionnaires comparaître sans leur donner l'assurance que leur

crédibilité personnelle ne sera pas mise en doute ou qu'ils n'auront à subir de longs contre-interrogatoires. Il faut, selon lui, faire la distinction entre interrogatoires et contre-interrogatoires. Si l'exercice de la commission sur le saccage de LG-2 lui apparaît difficile, M. Bernard ne croit pas qu'il faille pour autant arrêter l'expérience de l'imputabilité.

Un ancien sous-ministre de la Justice, M. René Dussault, est par ailleurs venu dire aux hauts fonctionnaires qu'ils devaient se faire à l'idée de l'imputabilité même s'ils n'étaient pas entrés à la fon-

ction publique avec l'idée de « parader » devant le Parlement. Selon M. Dussault, aujourd'hui collègue de M. Claude Morin à l'ENAP, l'imputabilité devrait être implantée par étapes en commençant par les sociétés d'État et les organismes publics. Cela contribuerait à éviter le démembrement de la responsabilité ministérielle, croit-il. M. Dussault y voit toutefois un danger dans la mesure où les ministres se désintéresseraient de plus en plus de la gestion administrative au moment où la décroissance leur impose de s'en préoccuper davantage.

Francis Fox craint plus William Davis et Mulroney

par Pierre O'Neill

Dans des élections générales, M. Brian Mulroney serait le plus apte à effectuer une percée au Québec et à enlever des sièges aux libéraux fédéraux.

Le ministre fédéral des Communications, M. Francis Fox, en est venu à cette conclusion après une évaluation des candidats à la direction du Parti conservateur et une analyse du déroulement de la campagne au leadership.

De passage à Montréal où il a rencontré l'équipe éditoriale du DEVOIR, M. Fox a exposé les nouvelles orientations politiques de son ministère, précisant notamment ses intentions dans le secteur de la radiodiffusion.

Invité à commenter la performance des principaux aspirants au leadership du PC, le député libéral de Blainville-Deux-Montagnes s'est dit particulièrement frappé par la pauvreté du discours. M. Fox s'étonne du fait que les interventions des candidats soient vides d'idées et, à cet égard, il trouve cette campagne au leadership plutôt décevante.

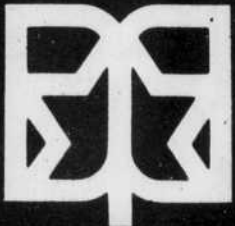
Les rumeurs entourant l'éventuelle candidature du premier ministre William Davis de l'Ontario apparaissent à M. Francis Fox comme une donnée majeure de la tournure que pourrait prendre cette lutte pour la direction du parti. Dans l'esprit de M. Fox, il ne fait pas de doute que le premier ministre de l'Ontario est le plus redoutable à l'échelle du pays et que, s'il décide de se lancer dans la course, il l'emportera sur tous les autres aspirants au leadership. M. Fox est d'avis que M. Davis a marqué des points tout ce temps qu'il est demeuré à l'écart des querelles et irrégula-

rités qui ont marqué le choix des délégués du Québec, des Maritimes et de l'Ontario. « Les autres candidats ne sont pas sortis grands de cette opération, mais Davis a conservé une excellente image. Il a l'allure du patriarce qui plane au-dessus de tout. »

Depuis toujours, c'est l'axe Québec-Ontario qui a permis aux libéraux fédéraux d'exercer le pouvoir. S'il était un stratège du Parti conservateur, c'est cette combinaison gagnante que M. Fox s'efforcerait de briser. Il lui apparaît évident que, pour y parvenir, les conservateurs doivent tenter d'effectuer une percée en Ontario plutôt qu'au Québec. Et que les candidats de l'Ontario, qu'il s'agisse de William Davis, David Crombie ou Michael Wilson, peuvent le mieux réussir cette mission.

Selon le ministre des Communications, tous les députés libéraux souhaitent que M. Clark reprenne la tête des conservateurs. Francis Fox reconnaît que Joe Clark a fait des progrès auprès de l'électorat québécois mais il ne le trouve pas aussi redoutable que Brian Mulroney. L'hypothèse de l'entrée en scène d'une aile fédérale du Parti québécois apparaît d'ailleurs à M. Fox plus menaçante que les promesses de M. Clark.

La lutte à la direction du Parti conservateur est un sujet qui plaît au député libéral de Blainville-Deux-Montagnes, qui en parle avec abondance. Mais lorsque vient de temps d'aborder la question de la succession de M. Trudeau, il se fait soudainement discret. A ce propos, M. Fox fait valoir que rien ne presse, que les élections n'auront certainement pas lieu avant l'automne 1984 et que, de toute façon, personne ne connaît les véritables intentions de M. Trudeau.



FESTIVAL NATIONAL DU LIVRE

Les Belles Rencontres de la Librairie HERMÈS

Le FESTIVAL NATIONAL DU LIVRE, en collaboration avec la Librairie Hermès, invite le public à venir rencontrer les écrivains d'Outremont. Des rencontres sont prévues tous les jours de la semaine de 5 à 7, avec les écrivains suivants:

Aujourd'hui: Journée des *ENFANTS*. Guy Boulizon, Cécile Gagnon, Francine Loranger, Louise Pommerville, Suzanne Rocher, Rita Scalabrini, M.-A. War-nant et Louise Warren, Josette Michaud.

Jeudi, 28 avril: Journée du *THÉÂTRE* et *ESSAI*: Pierre Dansereau, Robert Gurik et Michel Vais, Revue-Jeu.

Vendredi, 29 avril: Journée de la *POÉSIE*: Germaine Beaulieu, Paul Chamberland, Guy Gervais, Lorenzo Morin et Marcelle Roy

Rafraîchissements offerts par: Anjou-Québec, Café Laurier, Gérard Van Houtte, La Lucarne, Marché Modèle, Pâtisserie Belge de la rue Laurier, La Spaghetтата.

1120 ouest, av. Laurier (entre Querbes et de l'Épée)
Outremont, Montréal Tél.: 274-3669

SOIRÉE-DÉBAT

du mouvement québécois pour combattre le racisme

La discrimination dans le logement

Ce Soir à 20 h
au 1212 rue Panet — Salle 100

Information:
382-7670, poste 371

11.75%

intérêt annuel pour
une durée de 5 ans

**TAUX D'INTÉRÊT
DISPONIBLES SUR COURTE
& LONGUE ÉCHÉANCE**

Appelez:
Service aux investisseurs
(514) 866-1071
Ou votre courtier en placement

Corporation de
Placements Hypothécaires
d'Habitation



Morguard

3 Place Ville Marie, Suite 604
Montréal, Québec H3B 2E3

Membre de la Société d'Assurance Dépôts du Canada &
inscrite à la Régie d'Assurance-Dépôts du Québec
Taux sujets à changements

TAPIS DE PERSE

VENTE

Le Président de H.A.M. d'Iran, compagnie internationalement connue, a sélectionné pour lui-même quelques-uns des plus beaux et uniques tapis persans, provenant d'une grande collection encore jamais vue dans cette dernière décennie. Il a préféré monter cette collection à ce temps-ci de l'année parce que le Gouvernement iranien lui a donné une courte période pour l'exportation des tapis de Perse. Ce sont des tapis de cette valeur qui furent reconnus INTERNATIONALEMENT et exposés dans les musées. Ils seront aussi en montre à notre

VENTE DE LIQUIDATION DE FIN D'HIVER

À part cette collection ci-haut mentionnée, nous avons reçu le mois dernier plus de 1000 nouvelles pièces de tapis persans et orientaux, portant le total de notre marchandise à 2000 pièces. Voici une liste partielle: Imperial Kasahan & Tabriz, Royal Kerman & Sarook, Bakhtiary, Joshagan, Bijar, Yalemah, Birjand, Beluch, Bokhara, grand choix de tapis de passage et chinois; Afghan, Kalins, carpettes: Kashmir, tapis et carpettes antiques. Dû aux circonstances, cette vente s'applique à toute la marchandise étalée, spécialement aux pièces de collectionneurs telles que: Hereke Silk Qum Silk, Naein et soie et tapis Isfahan... vendus avec un rabais de 35%, le

JEUDI ET VENDREDI, 28 et 29 avril, de 10h à 21h.

Notre excellente réputation qui est reconnue à travers le Canada depuis 1968 parle par elle-même. Nous offrons de la qualité à des prix excessivement bas, parce que 1) notre pouvoir d'achat est énorme 2) nous opérons à petits profits 3) immense volume de vente 4) pas d'intermédiaire 5) pas de frais d'entreposage. Nous sommes assurés qu'en offrant la collection du Président et le récent chargement, nous vous offrons la vente la plus considérable et la plus exclusive à des prix incroyablement bas.

HÔTEL MONT-ROYAL, SALLE DE BAL
1455 rue Peel, Montréal

Régime pédagogique: les anglophones se sentent exclus des centres de décision

par Jean-Pierre Proulx

La communauté anglophone du Québec déplore vivement son absence de participation au processus décisionnel en matière d'éducation. Cependant elle n'a pas réussi à définir clairement le cadre général à l'intérieur duquel elle souhaite participer aux décisions.

Voilà une des conclusions du colloque sur le passé et l'avenir de la communauté anglo-québécoise en éducation, qui a pris fin hier à l'université Concordia. Le colloque organisé par l'Alliance Québec a réuni une cinquantaine de participants.

Les programmes élaborés dans le cadre du nouveau régime pédagogique ont été construits sans la participation des pédagogues anglophones, sinon pour le programme d'anglais. Les pro-

grammes sont simplement traduits. On ne trouve pas cela normal et on l'a dit.

Mais veut-on, comme au Nouveau-Brunswick par exemple, des structures de participation assurant l'autonomie pédagogique complète des anglophones du bas jusqu'en haut du système? Veut-on plutôt participer avec les pédagogues francophones à l'élaboration, par exemple d'un programme de mathématique?

A ces questions, M. Paul Noble, M. Normand Henchy et Mme Sheila Goldbloom, qui ont résumé pour la presse les travaux du colloque, ont convenu qu'il n'y avait pas de consensus au sein de la communauté.

Chose certaine, le régime pédagogique actuel semble poser des difficultés. On se montre inquiet par exemple de la réduction du programme des sciences au secondaire. On est mal à l'aise

par rapport aux priorités pédagogiques définies par le programme officiel. On connaît mal la marge de manoeuvre des écoles.

Face à l'avenir, on éprouve un sentiment de perplexité: on est inquiet parce que les ressources humaines et financières s'amenuisent avec le déclin rapide de la population anglophone, parce que les jeunes quittent le Québec et ne reviennent pas, parce que le système se fait centralisateur et que l'on n'a pas de prise sur lui. Mais tout n'est pas noir: de nouvelles formes de coopération s'instaurent à tous les niveaux. Des anglophones, de plus en plus nombreux, apprennent le français soit en classe d'immersion, soit en s'intégrant à l'école française: 18.000 enfants s'y trouvent actuellement. La collaboration est grande en éducation des adultes. Bref, l'avenir paraît ouvert mais des inquiétudes profondes subsistent.

Les transplantations cardiaques

L'Institut de cardiologie de Montréal voudrait réaliser six greffes par année

par Gilles Provost

C'est dans une glacière à pique-nique, comme un vulgaire sandwich, que les médecins ont transporté dimanche à l'Institut de cardiologie le cœur qui bat maintenant dans la poitrine d'une jeune femme de Montréal.

Atteinte depuis sept mois d'une rare infection virale qui lui détruisait le cœur, la bénéficiaire de vingt ans n'aurait sans doute survécu que quelques jours, n'eût été de cette intervention. Ses chances de survie à un an sont maintenant supérieures à 70 %, paraît-il. Elle repose en bonne condition dans une chambre stérile spéciale-

ment aménagée en prévision des six greffes de cœur que l'Institut prévoit réaliser annuellement.

En conférence de presse, hier, le cardiologue Guy Pelletier avait d'abord annoncé une greffe par mois ce qui a provoqué une réaction immédiate du docteur Paul David: « à titre d'administrateur, je crains que nous n'ayons pas les moyens de soutenir un tel rythme, a-t-il dit. Il nous faudra d'ailleurs évaluer l'évolution des premiers patients avant d'augmenter la fréquence des transplantations cardiaques. » Si on inclut le suivi pendant un an, une greffe coûte environ \$50.000 et le

montant total est assumé par l'Etat, a-t-il dit.

Même si d'autres patients sont déjà prêts à recevoir un nouveau cœur, le nombre des transplantations demeure restreint par la disponibilité des donneurs, a expliqué le docteur David. La baisse du nombre d'accidents mortels, sur les routes, tant en bonne partie les sources d'organes.

Les techniques récentes de conservation des greffons permettent d'étendre géographiquement la collecte des organes. Il existe même une organisation, Métro-transplant, pour répartir les organes disponibles. « Un des reins du jeune homme qui a fourni

son cœur, dimanche, a d'ailleurs été expédié à Québec », a précisé le docteur Conrad Pelletier.

Il demeure toutefois difficile de conserver en santé un cœur inactif pendant plus de trois ou quatre heures, ce qui réduit la distance de transport possible.

Le cœur est stoppé par injection d'une solution réfrigérée de potassium qui bloque son activité chimique et électrique pendant toute la période où il sera privé d'alimentation. Une fois prélevé, le cœur est refroidi avec de la glace, rempli de sérum, scellé dans plusieurs enveloppes de plastique et déposé dans une boîte à pique-nique pour le transport.

A destination, on plante le cœur encore froid dans la poitrine du receveur et on branche les vaisseaux sanguins. Il suffit alors de réchauffer le cœur et d'y faire circuler le sang pour qu'il se ranime spontanément. « Le cœur est un organe auto-

nome. Il suffit de l'alimenter pour qu'il reprenne son activité », ont déclaré les médecins. (Comme on ne rabrait aucun nerf, un cœur greffé ne cause aucune douleur.)

Si les aspects chirurgicaux ne causent plus problème, il est particulièrement important d'administrer au receveur, avant même que le nouveau cœur ne soit en place, des médicaments qui vont contrôler la réaction immunitaire de son organisme, a expliqué au DEVOIR l'immunologue Jacques Boileau de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont.

L'unité de greffe de moelle osseuse de Maisonneuve-Rosemont compte parmi celles qui ont obtenu les meilleurs résultats à travers le monde. Cette expertise sera mise à profit pour assurer une surveillance immunologique exceptionnelle aux bénéficiaires de greffes cardiaques à l'Institut de cardiologie de Montréal.

Deux étudiants poursuivent Brink's

Deux jeunes caméramen de Rosemont ont intenté hier une poursuite de \$30.000 contre le transporteur Brink's, dont ils tiennent certains des agents responsables de leur arrestation illégale et de l'usage d'une force disproportionnée et non nécessaire.

Selon les faits allégués par la poursuite, les deux étudiants, Réjean Benny et Claude Parent, roulaient dans leur voiture dans le stationnement du centre de commerce Les Galeries d'Anjou, le 27 février 1982, tout en filmant les gens en mouvement afin d'acquiescer de l'expérience cinématographique.

À un certain moment, un camion de la Brink's leur avait bloqué le chemin et deux agents armés d'un re-

volier et d'une carabine s'étaient dirigés vers le véhicule en ordonnant aux deux jeunes gens de descendre, le tout sans explication.

Pendant que les jeunes étaient tenus en joue, des policiers mandés sur les lieux les avaient fouillés avant de les conduire au poste de police, sous le regard inquiet de plusieurs curieux.

Après avoir interrogé les deux étudiants, les policiers ont visionné les images pour constater qu'à aucun mo-

ment le camion de la Brink's n'avait été filmé. Après une heure et demie de détention, on libérait les deux jeunes gens en leur remettant leur matériel.

Reprochant aux agents de la Brink's leur imprudence et leur ignorance, les deux demandeurs disent avoir été profondément humiliés, en plus de subir un préjudice grave à leur réputation. Chacun réclame donc une compensation de \$15.000 pour dommages moraux.

L'affaire se complique

Bryce Mackasey ne désespère pas

OTTAWA — Le député libéral Bryce Mackasey garde bon espoir de « passer au travers », continuant de penser que le comité parlementaire qui scrute un épisode nébuleux de son passé tranchera en sa faveur.

« J'ai commencé à ignorer ce qui se passe dans les journaux; je laisse ça à mes avocats; et nous étudions la teneur des transcriptions (des témoignages rendus devant le Comité des Privilèges et Elections) car cela seul compte pour le verdict », a déclaré récemment le député de Lincoln aux Communes.

M. Mackasey a lui-même demandé la convocation de ce comité spécial, malgré des conseils en sens contraire, après la publication des articles dans le quotidien *The Gazette* selon lesquels il avait obtenu des lois du Parlement en agissant comme un lobbyiste rétribué.

L'enquête se poursuit cet après-midi avec le témoignage du commissaire Robert Simmonds de la Gendarmerie Royale du Canada (GRC). M. Mackasey aurait normalement dû comparaître la semaine dernière mais, devant la complexité et la multitude des transactions liées à cette affaire, le Comité — formé de députés des trois partis politiques aux Communes — a allongé la liste des témoins. Au point que des experts légaux à Ottawa se demandent maintenant si le comité n'a pas outrepassé son mandat.

Le député de l'Ontario, qui a obtenu son premier siège

en 1962 pour représenter la circonscription de Verdun, a déclaré au Devoir: « Je suis complètement innocent » et maintient que le profit de plus de \$200.000 tiré de la vente d'actions à un prix beaucoup plus élevé que leur valeur sur le marché, était « légitime ». M. Mackasey nie que ce profit ait été une sorte de salaire pour les représentations auprès de ses collègues, au nom de la compagnie d'usinage les Ateliers Hall, située dans son ancienne circonscription montréalaise. Plusieurs témoignages entendus au Comité parlementaire contredisent M. Mackasey.

Un de ces témoins, le président du Board of Trade de Montréal, M. Robert Harrison, comparaitra de nouveau, croit-on, parce que son témoignage a été maintes fois contredit par la suite. M. Harrison, un comptable réputé, a agi à titre de conseiller pour M. Mackasey dans cette affaire, ainsi que pour plusieurs autres personnes, dont les deux présidents de la compagnie Hall qui se sont succédés avant la faillite de mai 1982.

M. Mackasey réserve son jugement final mais estime que « quelqu'un m'a joué des mauvais tours ». Il se demande entre autres si M. Harrison ne voulait pas, par ses déclarations, « protéger quelqu'un d'autre ».

M. Mackasey sait que sa crédibilité est ébranlée et il sait que « la perception existe, à ce moment-ci, que je suis un voleur et un lobbyiste ».

Annonces classées

Antiquités

GIGANTESQUE ENCAN DE 2 JOURS

Domaine Val Orford — Chemin Bonely ou Rang 10 Nord — Eastman, Qué. Sortie 106 Autoroute Cantons l'est direction Eastman suivre les indications.

A NOTER: Le tout est impeccable, luxueux et de haute qualité.

Samedi 30 avril à 10 h. am.

tracteur de jardin Ford LGT 16.5 hydrostatique avec hydraulique plus accessoires: souffleur 2 stages 42" — charrue ajustable — tondeuse 52" 3 couleaux — remorque Ford — cabine — 232 heures d'usage.
1—moteur Bombardier Everest liquid cool 1982 — 1100 km.
1—moteur Bombardier Citation SS 1982 — 1412 km
1—chauffe-eau de piscine Powermatic à l'huile capacité 50.000 gallons
Tous les outils électriques pour menuisier tel que scie à rubans, scie radiale, variopole élec. etc.
Outils de mécanique, plombier, électricien. Plus matériel de construction neut — 400 lbs clous ass. — 1200 cède 1x3 — moulures finition pin, chêne etc.
15 cordes de bois d'érable 2 tondeuses à gaz — sur air.
Lot d'outils de jardin-engrais etc.
Meubles de parterre & patio.
Accessoires pièces de piscine avec produits chimiques.
Toile de piscine 50 x 30.
Echelle — broquette — lampadaires extérieurs — canot en toile — Plusieurs autres articles d'entretien trop long à énumérer.

ARGENT COMPTANT VISA & MASTER CHARGE CANTINE
YVON BOUCHER ENCANTEUR BILINGUE LICENCIÉ
INFORMATION TEL: 819 567-7781

Antiquités

ANTIQUITES à vendre, pièces rares. Bon prix, raison déraisonnable. Bureau et faulx de juge table, car, commodes. Chandeliers en cuivre. Tapis Marocain du moyen Atlas (certificat d'authenticité). Téléphone: 365-7201. 29-4-83

PARTICULIER VEND: antiquités québécoises authentiques, table réfectoire, petite table à travers, armoire à panneaux soulevés, coffre, moule à sucre. 482-0755. 2-5-83

PIANO TABLE, rare, magnifique, bois de rose, marque Bacon. Tel: 276-6262. 28-4-83

Ameublement à vendre

MOBILIER DE CHAMBRE contemporain, \$1000. 2 bibliothèques vitrées, \$500 chacune. Entre 7 et 9h. 284-1713. 28-4-83

Appartements/logements

C.D.N. près université et hôpital, bas duplex détaché, ensolonné, 7½, terrain et garage, 1500, 2000, 3000, 4000, 5000, 6000, 7000, 8000, 9000, 10000, 11000, 12000, 13000, 14000, 15000, 16000, 17000, 18000, 19000, 20000, 21000, 22000, 23000, 24000, 25000, 26000, 27000, 28000, 29000, 30000, 31000, 32000, 33000, 34000, 35000, 36000, 37000, 38000, 39000, 40000, 41000, 42000, 43000, 44000, 45000, 46000, 47000, 48000, 49000, 50000, 51000, 52000, 53000, 54000, 55000, 56000, 57000, 58000, 59000, 60000, 61000, 62000, 63000, 64000, 65000, 66000, 67000, 68000, 69000, 70000, 71000, 72000, 73000, 74000, 75000, 76000, 77000, 78000, 79000, 80000, 81000, 82000, 83000, 84000, 85000, 86000, 87000, 88000, 89000, 90000, 91000, 92000, 93000, 94000, 95000, 96000, 97000, 98000, 99000, 100000. 2-5-83

A SOUS-LOUER, 4½, Outremont, entièrement meublé, 1000, 1200, 1400, 1600, 1800, 2000, 2200, 2400, 2600, 2800, 3000, 3200, 3400, 3600, 3800, 4000, 4200, 4400, 4600, 4800, 5000, 5200, 5400, 5600, 5800, 6000, 6200, 6400, 6600, 6800, 7000, 7200, 7400, 7600, 7800, 8000, 8200, 8400, 8600, 8800, 9000, 9200, 9400, 9600, 9800, 10000. 28-4-83

VAN HORNE PRÉS WILDERTON, 4½, chauffé, eau chaude, four, armoire, boiseries, très propre, 1er juillet \$365. 389-2090. 526-2123. 5-5-83

EDOUARD-MONTPETIT — Woodbury, 5½, chauffé, armoire, spacieux, boiseries, 1er juillet \$525. 389-2125. 735-6743. 5-5-83

OUTREMONT, 4½ moderne, bien situé, béton armé, intercom, ascenseur, cuisinière, réfrigérateur, chauffage eau chaude, 766-0470, 272-0351. 28-4-83

OUTREMONT, (adjacent), 4½, près U. de M., impeccable, balcon, très éclairé, chauffé, s. lavage, 1er juin - 1er juillet \$425, aussi 4½ s. \$315. 733-6801. 2-5-83

EDOUARD-MONTPETIT — près Decelles, 3½, chauffé, tout équipé, \$300, taxe d'eau incluse. 744-1731 sans samedi. 2-5-83

N.D.G., haut duplex, 7, près métro Villa Maria-Loyola, \$600, références. De 10 à 13h. 484-9787. De 17 à 21h. 544-5721. 5-5-83

C.D.N., 3445 Ridgewood, 2½, chauffé, cuisine, réfrigérateur, 1er mai, 737-6241. 2-5-83

OUTREMONT, 5½ — 7½, tout moderne, chauffé, eau chaude, garage, 8000, références. 270-4992. 28-04-83

ST-HUBERT, près Sherbrooke, 7½, haut triple, très agréable, stationnement, petit jardin, balcon avant-arrière, libre 1er juillet, \$625, références. 844-7153 (soir - W.E.) 2-5-83

N.D.G., haut de duplex, 6½ avec s/sol. Chauffage électrique, boiseries, redécou, très bien isolé, \$625, non chauffé. 489-5416. 28-4-83

OUTREMONT, boul. St-Joseph, 5½, chauffé, équipé, moquette, libre 1er juillet, \$600, références. 270-4992. 28-04-83

QUARTIER C.D.N., grand 4½, \$370, incluant cuisine, réfrigérateur, taxe d'eau, eau chaude, chauffage, libre 1er juillet, après 13h: 670-2341. 28-04-83

EARNSCLIFFE, près Isabelle, 5½, cuisine, s. bain, rénovation, garage, laveuse-sécheuse, chauffage électrique, \$550, non chauffé. 381-4248 de 9 à 5 lundi à vendredi. 28-04-83

ST-ANDRÉ, 1654, beau 6½, tranquille, \$560, 1er juillet, 522-3023. 20-05-83

DOIT SOUS-LOUER AU ROCKHILL, appartement (penthouse), 2 étages, vue imprenable, 2 c.c., s.b., escalier collimaçon, 1er juillet ou avant. Appeler Peter de 9 à 5h: 642-6192, soir: 735-3430. 28-04-83

PAPINEAU ET RACHEL, 3½, équipé, \$350, références. 522-4678. J.N.O.

CEDAR, 2 pas hôpital Général de Montréal, 1½-3½-4½, Concorde 935-5321. 1-5-83

NOUVEAU ROSEMONT, 8½ à louer, bas, complètement neuf, \$775 avec garage. 384-1489, 471-2054. 28-04-83

OUTREMONT, rue Stuart, haut de duplex, luxueux, 9½, chauffé, 4 chambres à coucher, 1½ s.b. boiseries naturelles, 2 balcons, garage, \$910. Références. 271-6529 ou 274-6900. 2-5-83

LOGEMENT CHAUFFÉ à louer, 4½, \$375, 1er mai, 1er juillet, 282-0855. 29-4-83

V.M.R., bas duplex, 5½, 2 chambres, chauffé, garage, 342-3655. 2-5-83

OUTREMONT (ADJACENT), 7½, 3 c.c., r.d.c., stationnement s/sol, \$480, libre 1er juillet, visites samedi - dimanche. 524-1798. 2-5-83

Autos-motos

RABBIT décapotable 1980, 62 000 km, comme neuve. 464-5950, 467-1668. 2-5-83

Bijoux

OPALE. Mineur d'Australie vendrait opales taillées ou non à bas prix. 288-7489. 14-5-83

Bureaux à louer

COIN SHERBROOKE St-Hubert, tout renové, de 200 à 2000 p.c. près métro, 825 est Sherbrooke, stationnement. 667-4336. 276-5203. 28-04-83

ST-HUBERT sud Ontario près Université du Québec, 800 p.c., renové, idéal bureau professionnel. 277-5870. 02-05-83

Antiquités

Dimanche 1 mai à 10 h. am.

Baby Grand piano à queue 5' Harrington en acajou naturel
Table réfectoire 36x72 en chêne massif avec armoire de coin vitres dans le plomb — 6 chaises
table de billard 4½ x 9 de tournoi en chêne massif — ardoise 1½ épaisse 6 pattes avec accessoires
Horloge Héritage
Meublier salon velours Sklar Pepple
Meublier salon Broyhill — 3 mrc.
3 chandeliers en cristal 150 glands — 30" diam. 18 lumières
cloche de locomotive en brass
3 ventilateurs de plafond en brass
Stéreo Sanyo quadraphonic vidéo cassette VHF Quasar télévision 19" couleur
tapis d'Iran 4x7
lamps Tiffany 20"
plusieurs peintures à l'huile
plusieurs meubles de salon
laveuse-sécheuse
four encastré — table de cuisson lave-vaisselle encastré Admiral
tous les articles ménagers
Chaudières verrière coutellerie etc.
Lingerie — descente de lit en fourrure Queen size — 2 tapis de chèvre
Draps faits au métier avec tringles Biblots & lampes etc.

ARGENT COMPTANT VISA & MASTER CHARGE CANTINE
YVON BOUCHER ENCANTEUR BILINGUE LICENCIÉ
INFORMATION TEL: 819 567-7781

Bureaux à louer

FLEURY/CHRISTOPHE-COLOMB
Bureaux modernisés à louer, prêts pour occupation immédiate.

S'adresser à M. Sauvé: 389-1301. 5-5-83

Chalets à louer

LAURENTIDES, région St-Vallée, maison québécoise, neuve, très éclairée, luxueuse, 2 s.b., tranquille, lac protégé, mai - oct. 688-0902, 1-819-322-5871. 2-5-83

Chalets demandés

CHECHONS A LOUER (juillet), beau chalet, 3 ou 4 c.c., lac, calme, 1 à 30 maximum Montréal. Tel: 521-8316. 2-5-83

CHAMBRES à louer
GRANDE CHAMBRE A LOUER, fille seulement. Références. Edouard Montpetit. 739-1091. 28-04-83

Copropriétés à vendre

GRAND APPARTEMENT de 8 pièces, situé face PARC LAFONTAINE, rénovations de qualité avec terrasse, installation laveuse-sécheuse, chauffage individuel au gaz naturel, disponible immédiatement. 523-2340. 28-4-83

OUTREMONT, en haut de la colline, cottage 14 pièces, \$350 000. Farley Courter. 725-4797. 747-5029. 02-05-83

LE 405 PRINCE ARTHUR, immeuble en pierre grise, construction, circa 1900-1911, excellente condition, 3½ en copropriété, 25 000\$, comptant 7 500\$, charges mensuelles approximatifs comprenant: hypothèque, chauffage, eau chaude, taxe foncière, entretien \$250. Possibilité terrasse. S. de lavage au sous-sol. 3000 "lockers". Sans agent. Int. 849-0709. 29-4-83

OUTREMONT, duplex en parfaite condition, tel. \$165 000, bas de rue, 1er juillet, Farley Courter. 725-4797. 747-5029. 02-05-83

Cours

L'UNIVERSITÉ SUR INFO-CASSETTES. Cours, conférences, interventions, exclusives, données par des communicateurs et des universitaires de réputation internationale. Catalogue sur demande. Info-Cassettes, 800 Berr, Montréal, H2Y 3E7. 842-4389. 11-5-83

SPECIALISTE en micro-ordinateur donnerait cours privés de programmation, jour-soir, à domicile si désiré. André, 337-6873. 2-5-83

Déménagements

DISPONIBLE en tout temps pour déménagements. Spécialité cuisine, réfrigérateur, L.O.C. et longue distance. Aussi emballage, entassement et assurance gratuite. Permis M304695, 253-3275. J.N.O.

ACCEPTERAIS déménagements de tous genres. Spécialité: appareils électroniques. Assurances. Bien-être social accepté. Téléphone 539-4374. J.N.O.

A BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, tout genre, estimation gratuite. 937-9491. J.N.O.

MAISON STE-URSULE. La petite auberge différente au cœur du Vieux Québec, 820 et plus (418) 984-9794. 23-4-83

FEMME 40 ans recherche emploi à temps plein dans le secteur des arts. Expérience du marché de l'art, formation en arts plastiques, connaissance de la dactylo, facilité à transcrire avec le public, bilingue, possède une voiture.

Écrire à: Dossier # 682
C.P. 158, Succ. Delorimier
Montréal (Québec)
H2H 2N6. 28-4-83

Entretien, réparation

DÉCORATION, rénovation, entretien menuiserie, plomberie, électricité. 286-1203. 3-5-83

Fermes à louer

PETITE FERME à louer à 25 miles de Montréal. Maison de 2 étages, 8 pièces, garage, grange, piscine. 588-5723. 2-5-83

Hébergement

MAISON STE-URSULE. La petite auberge différente au cœur du Vieux Québec, 820 et plus (418) 984-9794. 23-4-83

Maisons à louer

OUTREMONT "EN HAUT", luxueuses maisons de ville de 3 étages. Prix \$1200/mois, comprenant chauffage, taxe d'eau, déneigement, entretien des gazons et garage intérieur. 340-9646. 1-5-83

Maisons à louer

A LOUER, SECTEUR OUTREMONT près U. de M., grand duplex 8½, garage, pots électroniques, \$800, chauffe. Tél: 735-3108. 29-04-83

Oeuvres/objets d'art

OEUVRE contemporaine de Robert Mill Bouduc et autres objets d'art. Entre 7 et 9h. 284-1713. 28-4-83

Professionnels

INFORMATIONS INTERNATIONALES

Après l'incursion de six sous-marins soviétiques dans ses eaux

La Suède proteste vigoureusement auprès de l'URSS

STOCKHOLM (AFP) — La Suède a officiellement protesté hier auprès de l'URSS contre les « violations grossières » de ses eaux territoriales par des sous-marins soviétiques, en octobre 1982, en se fondant sur les conclusions d'une enquête parlementaire suédoise rendues publiques le matin même.

Le premier ministre, M. Olof Palme, a remis à l'ambassadeur d'URSS, M. Boris Pankine, cette note de protestation condamnant fermement les incursions de six sous-marins soviétiques, près de la base secrète de Muskoe, à 60 km au sud de Stockholm.

La Suède est déterminée à sauvegarder sa neutralité et son intégrité même au prix d'un nouveau refroidissement de ses relations avec l'URSS, a souligné M. Palme devant la presse.

Les faits remontent au 1er

octobre: à l'époque on ne mentionnait que la présence d'un seul sous-marin. Mais la marine, qui avait encerclé les lieux, est sortie bredouille d'une quinzaine de jours de recherches, riches en péripéties.

Déjà au début de l'opération, des porte-parole militaires avouaient la « confusion complète » de ses services côtiers. Cette arme ne sortit pas grandie de cette affaire aux yeux de l'opinion publique, et les journaux du pays ne manquèrent pas de brocarder sa chasse au « sous-marin fantôme ».

Ces violations constituent des « tentatives délibérées et illégales d'explorer les eaux

territoriales suédoises », déclare le gouvernement dans sa note d'hier, en demandant au gouvernement soviétique de faire en sorte que cessent ces pratiques.

Les moyens dont disposent les forces suédoises pour assurer la protection de leurs eaux ont été renforcés, souligne la note. La Suède avertit Moscou qu'elle pourrait recourir à ces moyens de protection en cas de nouvelle incursion dans ses eaux, et que l'État responsable d'une telle violation en portera la responsabilité. Déjà, lors de l'incident ici dénoncé, la marine suédoise avait lancé des grenades à proximité des sous-marins repérés, apparemment sans succès.

« Rien n'est venu contredire » les conclusions de la commission d'enquête parlementaire, a souligné le gouvernement de Stockholm, qui a exprimé sa « profonde inquiétude ». Pour celle-ci, il ne fait pas de doute que les bâtiments étaient soviétiques. Relevant que le nombre de violations des eaux suédoises par des sous-marins soviétiques signalées pour la seule année 1982 s'est élevé à rien moins qu'une quarantaine, les parlementaires croient fondés de dénoncer « un large ensemble d'opérations dirigées contre la Suède » et rappellent l'importance stratégique de ce pays.

La commission estime que trois des six mini-sous-marins

ont pu s'aventurer jusque dans le port de Stockholm. À Moscou, aucune réaction de presse ou des milieux officiels, n'était connue hier soir. Les doléances de la Suède ont été formulées au moment où les rapports entre les deux pays paraissent reprendre un cours normal après le coup que leur avait porté l'incident du Wiskhy-137, un sous-marin soviétique échoué dans les eaux suédoises, il y a 18 mois, qui avait déjà entraîné une protestation tout aussi énergique de la Suède auprès de l'URSS.

Les mini-sous-marins repérés en octobre près de la base de Muskoe, au sud de

l'archipel de Stockholm, étaient soit « fixés à un bâtiment porteur, soit tractés », a précisé le commandant Sven Svensson de l'état-major de la marine suédoise. Le bâtiment porteur est « très vraisemblablement » un sous-marin normal, a ajouté le commandant.

Les mini-sous-marins seraient de deux types. Des photographies, prises à 30 mètres de profondeur, montrent en effet d'une part des traces de chenille et d'autre part le sillon fait par la quille de mini-sous-marins à hélices. Dans les deux cas, les bâtiments auraient entre 10 à 20 mètres de longueur pour une largeur de 3 m. Ils pourraient transporter de 2 à 5 membres d'équipage, capables de rester une à deux semaines sans contact avec l'extérieur.

Ils pouvaient remplir des missions d'espionnage, de pose ou d'enlèvement de mines et installations sous-marines d'entraînement, a indiqué le commandant. Il a rappelé qu'il existe déjà des mini-sous-marins à usage civil mais que la défense suédoise n'est pas familiarisée avec ce type de sous-marins militaires. Il a estimé que leur détection est difficile, ajoutant : « Quel pays maritime pourrait aujourd'hui affirmer qu'il n'a jamais reçu une telle visite dans ses eaux ? ».

le monde

La guérilla afghane recule

ISLAMABAD (AFP) — Les maquisards afghans ont abandonné toutes leurs positions à Hérat et dans les villages voisins après avoir tenté sans succès de contenir la puissante offensive soviéto-afghane qui a fait quinze cents morts dans la population civile, a annoncé hier à Islamabad un porte-parole de la résistance. Sayed Noorullah, président du comité de l'information de la principale alliance islamique, a ajouté que les moudjaheddine avaient perdu 170 hommes en une semaine de combats et qu'ils n'avaient « plus assez d'armes, de munitions et de vivres pour continuer de résister ». Une source diplomatique occidentale à Islamabad a confirmé hier que « de durs combats » se poursuivaient à Hérat et dans la région, sans fournir plus de détails. Selon des sources proches de la résistance à Peshawar, au moins cinq cents personnes ont péri sous les bombes larguées depuis près de deux semaines sur Hérat et une trentaine de villages de la région. Les bombardements aériens menés pour la plupart à partir du territoire soviétique, situé à 100 km au nord d'Hérat, se poursuivaient lundi, a précisé M. Noorullah. Un expert militaire occidental, interrogé hier à Islamabad, a estimé que la résistance avait subi, avec cette offensive, un sérieux revers, alors qu'elle renforçait progressivement ses positions dans la province depuis deux ans. Il s'est toutefois déclaré sceptique sur l'étendue des pertes civiles annoncées par les maquisards.

Avion espion sur Cuba

LA HAVANE (AFP) — Après une absence estimée à trois ans, le Blackbird SR-71, l'un des avions-espions les plus perfectionnés des États-Unis, a repris du service dans le ciel cubain, selon une information officielle publiée hier à La Havane, affirmant qu'il a survolé l'île deux fois dans sa plus grande longueur le 19 avril dernier. Un éditeur de Granma, l'organe du parti communiste (PCC), a annoncé que Cuba avait adressé une « protestation énergique » auprès du gouvernement des États-Unis pour le vol de son espace aérien par un appareil de type Blackbird. L'avion, selon La Havane, a survolé le territoire cubain d'ouest en est, aller et retour, ce qui constitue en soi une grande première, ont relevé certains observateurs occidentaux. D'ordinaire, jusqu'à l'année 1980 (date connue du dernier vol de ce type), les avions-espions américains en effet ne survolaient l'île que du nord au sud, sur une distance d'environ 200 km. Or, cette fois, l'itinéraire ouest-est suivi par le Blackbird représente un trajet de 1.200 km. Un parcours six fois plus long que les précédents.

Un faux selon Wiesenthal

PARIS (AFP) — M. Simon Wiesenthal, spécialiste de la chasse aux anciens nazis, s'est déclaré convaincu, hier à Paris, que le journal intime d'Hitler était un faux. L'authenticité de ce journal, dont des extraits ont été publiés lundi par l'hebdomadaire ouest-allemand Stern, a soulevé une controverse entre historiens et spécialistes des questions allemandes de cette époque. Dans une déclaration à l'AFP, M. Wiesenthal a précisé : « Je suis certain que c'est absolument un faux », estimant qu'Hitler n'avait plus, vers la fin de la guerre, l'aptitude à rédiger personnellement son journal. Se référant à plusieurs conversations qu'il avait eues, après la guerre, avec l'ancien ministre d'Hitler, Albert Speer, M. Wiesenthal a déclaré : « Depuis l'attentat dont il avait été l'objet le 20 juillet 1944, Hitler était atteint de la maladie de Parkinson et devait se tenir la main pour signer. Or un homme dans cet état ne peut rédiger des mémoires. Si ce document peut être vrai jusqu'en 1943, il ne peut être qu'absolument faux après l'attentat ». En outre, a dit M. Wiesenthal, citant toujours Albert Speer, « Hitler recherchait toujours la compagnie des gens, se livrait à de longs monologues et lorsqu'il était fatigué, il allait se coucher. De telles personnes n'écrivent pas de mémoires ». M. Wiesenthal a également remarqué qu'Hitler était animé de haine envers les Juifs, ce qui, a-t-il dit, ne se reflète pas dans le journal qui lui est attribué. Après avoir relevé que l'écriture se modifie avec l'âge et que le document publié par le Stern est d'une seule tenue sur le plan de la calligraphie, M. Wiesenthal a émis l'hypothèse que la rédaction et la mise en circulation du journal d'Hitler puisse être l'oeuvre de néo-nazis.

Mario Soarès doit affronter une crise économique délicate

LISBONNE (AFP) — Brillant vainqueur des élections législatives portugaises, le leader du Parti socialiste (PSP), M. Mario Soarès, une fois formé son gouvernement, va notamment affronter une situation économique délicate, mais il disposera d'atouts sur le plan international, estimaient hier les observateurs.

Avec 36,3 % des suffrages, rappelle-t-on, le PSP est déjà assuré, selon les résultats quasi définitifs publiés, d'avoir 99 sièges à la prochaine Assemblée de la République de 250 membres, tandis que son concurrent immédiat, le Parti social-démocrate (PSD), avec 27 % des voix aura 72 députés.

L'Alliance « peuple uni » (communiste), qui a récolté 18,2 % des voix, obtient 44 sièges. En dernière position, le Centre démocratique et social (CDS) qui, dans le gouvernement sortant, faisait équipe avec le PSD, se voit attribuer 29 sièges pour ses 12,4 % de suffrages.

Quelque 5,625,000 Portugais ont voté sur 7,153,000 électeurs inscrits. Mais il reste encore quelques dizaines de milliers de votes à dépouiller, émanant notamment de Portugais vivant à l'étranger. Six sièges doivent encore être attribués et les résultats définitifs ne seront connus que dans les premiers jours de mai.

Le PS ne détenant pas la

majorité absolue, en dépit d'un score prouvant qu'il a récupéré les voix perdues après 1976, M. Mario Soarès va devoir bâtir, très probablement avec le PSD, une coalition gouvernementale viable avec un programme capable de combattre l'une des crises les plus redoutables que traverse le pays: 25 % d'inflation prévue pour cette année après plus de 22 % en 1982, un chômage élevé, 13 milliards de dollars de dettes extérieures...

Ces maux, même s'ils paraissent plus graves et endémiques au Portugal, sont toutefois de même nature que ceux qui frappent actuellement la plupart des pays de

la CEE, de l'OCDE ou des pays socialistes.

Les réserves en or représenteraient environ une dizaine de milliards de dollars, mais, malgré ce capital laissé par le régime de Salazar, le Portugal doit se mettre sans tarder en quête de 400 à 500 millions de dollars sur le marché des eurodevises. Il n'est pas impossible qu'il doive s'adresser ensuite au Fonds monétaire international (FMI) pour un autre emprunt substantiel, estiment les experts.

Dans cette perspective, l'appui des États-Unis peut se révéler décisif. L'avènement du socialiste Mario Soarès n'est pas une mauvaise vue d'un mauvais oeil par les États-Unis qui sont, devant la France, les premiers investisseurs directs au Portugal.

L'administration du président Ronald Reagan souhaite certainement que la nouvelle coalition gouvernementale trouve un équilibre. Pour ce pays d'une importance géo-stratégique capitale en Europe du Sud, les États-Unis se félicitent, selon les observateurs, de vérifier à nouveau qu'il n'est pas question d'une quelconque alliance entre le PS et le PC d'Alvaro Cunhal.

M. Soarès avait laissé entendre récemment que les États-Unis pourraient venir à la rescousse du Portugal pour l'aider à se dégager de son bourbier financier. Il n'en a cependant pas précisé les contreparties.

Ethiopie: Le FPLT prend 8 otages étrangers

LONDRES (AFP) — Dix personnes, dont huit étrangers, ont été prises en otages le 20 avril dernier à Korem, dans le nord de l'Éthiopie, par des maquisards du Front populaire de libération du Tigre (FPLT), mouvement armé qui lutte pour l'autodétermination de cette province.

Il s'agit de quatre Britanniques, d'un Américain, d'une Italienne, de deux Irlandaises et de deux Éthiopiens. Les otages ont été vus sains et saufs vendredi dernier, selon un mouvement humanitaire auquel appartiennent deux des captifs, et ils paraissent « correctement traités ».

Les Britanniques et un des Éthiopiens, qui travaillaient pour le compte de l'organisation humanitaire britannique *Save the Children Fund*, ont été transférés à Sekota, à 80 km plus au nord, selon un porte-parole de cette organisation à Londres.

Les autres personnes enlevées sont deux infirmières de la société de secours irlandaise, un Américain, probablement un prêtre catholique, et enfin, selon une source diplomatique à Nairobi, deux religieuses, une Italienne et une Éthiopienne, dont l'identité n'était pas connue hier.

Salvador: \$30 millions d'aide militaire US

WASHINGTON (Reuter) — Une sous-commission de la Chambre des représentants américaine a approuvé hier une enveloppe de 30 millions de dollars d'aide militaire pour le Salvador, après que le gouvernement ait promis d'envoyer un médiateur en Amérique centrale.

Le vote de la commission, qui met un terme aux tribulations des projets de l'administration dans ce domaine, a été acquis par 7 voix contre 5.

M. Shultz a promis, dans une lettre au président de la sous-commission, le démocrate Clarence Long, que le président Reagan satisfait la condition mise par celui-ci, à savoir la nomination d'un médiateur américain qui s'efforcera de mettre sur pied des pourparlers de paix en Amérique centrale.

Une commission du Sénat a approuvé les 60 millions demandés par le président Reagan, et une autre n'avait approuvé que 30 millions. Le vote de la sous-commission de la Chambre permet donc

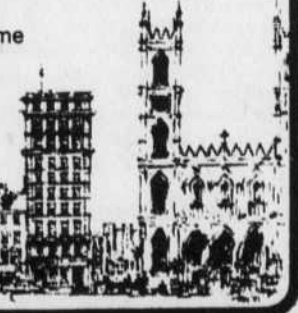
au gouvernement de disposer au moins de ce montant.

Desmarais & Robitaille
Associés

**PREMIÈRE COMMUNION
CONFIRMATION
ORDINATION
QUOI OFFRIR?**

Nous avons des suggestions
et l'embarras du choix

60 ouest, rue Notre-Dame
845-3194



L'Agence du Livre Français Inc.

a le plaisir d'annoncer

le lancement de l'ouvrage de Louis Gill:

Économie Mondiale et Impérialisme

AUX ÉDITIONS DU BORÉAL EXPRESS

le mercredi, 27 avril 1983, dans les locaux de

l'Agence du Livre Français Inc.

1246, rue Saint-Denis, Montréal

Pour Fins Gourmets seulement

À Magog, une bonne adresse...



rés: (819) 843-8521

Près du Mont Orford
face au lac Memphremagog

**l'Auberge
de l'étoile**

DARINO

**Cuisine italienne du Nord
recherchée**

Repas d'affaires de 11h.30 à 14h.30
Dîners de 17h30 à 22h

1464 Avenue Union • Montréal • 844-3057

Nègres blancs d'Amérique

Pierre Vallières



303 pages

12,95\$

Un parti pris révolutionnaire

Pierre Maheu



312 pages

17,95\$

Un parti pris anthropologique

Paul Chamberland



324 pages

17,95\$

**parti
pris**

Aujourd'hui, de 18 h à 20 h, lancement des textes de Pierre Maheu et Paul Chamberland
aux Messageries Littéraires des Éditeurs Réunis, 900, rue Ontario est — Tél.: 525-2511

À 20 h, Lecture-débat avec Pierre Vallières et Paul Chamberland

Un pouvoir fragile

Le projet de loi que prépare le gouvernement du Parti québécois sur la vie et les associations étudiantes n'a pas encore été déposé à l'Assemblée nationale. Mais déjà l'Association nationale des étudiants et étudiantes du Québec (ANEQ) y fait une farouche opposition de principe. Deux autres organisations, le Regroupement des associations étudiantes universitaires (RAEU) et la Fédération des associations étudiantes collégiales du Québec (FAECQ) ne cachent pas, elles, leur nette préférence pour une intervention législative. Il faudra voir le texte même de ces dispositions contestées avant de s'en faire une opinion. Mais n'est-il pas permis de défendre avec vraisemblance l'une et l'autre thèses?

En effet, dans quelle région du monde le droit d'association peut-il survivre décemment sans un minimum d'encadrement législatif favorable? Si cela vaut pour les ouvriers et les paysans, hommes et femmes, dont toute l'existence s'identifie à leur milieu de vie et à leurs aspirations, a fortiori les étudiants, jeunes pour la majorité, en transit dans une phase temporaire de leur vie, ont-ils besoin d'une reconnaissance et d'une protection minimales si leurs associations doivent survivre autrement que sur papier.

Il est vrai que des associations du genre ont existé dans le passé sans loi pour définir leurs prérogatives. Mais elles ont eu la vie courte et difficile. Une grande partie d'entre elles ont été liquidées ou sabordées en pleine réforme de l'éducation. D'autres ont été fondées depuis, mais pour connaître des tiraillements intérieurs ou pour s'opposer les unes aux autres. Entre-temps, les administrateurs des institutions et les professeurs se sont dotés de pouvoirs et d'organismes à côté desquels les étudiants, laissés à eux-mêmes, ne peuvent faire le poids. Une loi définissant un minimum de droits ne serait pas du luxe, surtout dans des institutions où l'arbitraire tient encore trop de place.

Par contre, on peut soutenir, précisément en invoquant la même histoire du syndicalisme, que les associations qui tiennent leur existence, leurs revenus, leurs pouvoirs, non pas d'abord du libre consentement de leurs membres, mais de la loi, risquent de succomber aux bureaucraties qui s'y installent, aux représentations factices, voire à la corruption. En revanche, les organisations bâties dans le courage, la persévérance, la créativité ont de meilleures chances de survie, de liberté et de pertinence sociale.

A première vue, l'idéal serait que les associations étudiantes et la participation des jeunes à la vie et aux responsabilités au sein des institutions, jaillissent de la pédagogie elle-même, du cadre disciplinaire et du modèle démocratique que l'école, de la maternelle à l'université, est supposée transmettre. Mais c'est plutôt l'inverse qui a prévalu chez nous, y compris dans des milieux officiellement progressistes. Sans un tuteur, quel qu'il soit, les organisations étudiantes n'ont guère pu assurer leur survie «autonome».

Or, avons-nous fait tellement d'expériences concluantes pour tirer maintenant un modèle universel d'association étudiante? L'Université Laval se félicite de donner des crédits aux étudiants qui sont mandatés pour le service de leurs collègues! L'Université du Québec à Montréal a tenu quelques élections sous un contrôle mixte des étudiants et de l'administration. Certains collèges acceptent de prélever une cotisation à la source, d'autres y sont opposés. Dans certaines écoles, on en est encore à expulser des leaders étudiants ou à interdire leurs journaux. On trouve donc encore le pire et le meilleur.

Dans ce contexte, si une loi peut être utile, ce devrait être en vue de permettre et de garantir un minimum nécessaire, mais sûrement pas pour imposer un régime général, encore moins un système obligatoire et «complet» comme certains perfectionnistes en ont déjà rédigé des «modèles». En outre, il est permis de croire qu'entre les divers niveaux de l'enseignement des différences importantes existent qu'il serait sage de ne pas ignorer. Il en va de même entre les régions et parmi les institutions où, n'en déplaie aux «concepteurs» de Québec, il devrait encore être loisible de vivre à sa façon! Enfin, la question du pluralisme et du monopole de représentation est loin d'avoir été résolue. Tout cela devrait plaider contre les solutions toutes faites et arrêtées d'avance.

Mais quelles que soient les formes de la participation des étudiants à la vie de leur milieu et les associations qu'ils se donneront à l'avenir, une question cruciale se pose dès maintenant. Pour les jeunes comme pour les adultes, l'argent n'est pas le principal nerf de la guerre, mais sans lui il reste difficile de surmonter l'adversité. Il n'est pas d'organisation sans moyens, sans budget, sans revenus. Le gouvernement se montre disposé à verser des subventions de fonctionnement. Les purs peuvent y renoncer, mais voilà une forme acceptable de financement, à la condition que ce subside ne soit pas la seule source de revenu, et qu'il ne soit pas généreux au point d'engraisser d'autres bureaucraties. Le cœur du débat porte cependant sur la cotisation obligatoire à la source, mieux connue sous son nom syndical de «formule Rand», du nom du juge qui en a fait la charte d'une certaine paix industrielle.

Paradoxalement, suivant que l'on empruntera cette solution ou une autre, on aura du même coup largement disposé des autres questions de principe sur «le droit d'association» en milieu étudiant. A moins, évidemment, qu'entre le laisser-faire d'antan, et l'encadrement que Québec prépare, il ne se trouve quelque jeune malin pour songer à invoquer la charte canadienne des droits et libertés et faire trancher le fond du problème par le pouvoir judiciaire. D'ici là, un débat large et ouvert serait éminemment souhaitable sur le nouveau pouvoir étudiant dont on parle. Car cet enjeu n'est pas seulement planté au cœur de l'école. Il l'est aussi au cœur de la société québécoise.

— JEAN-CLAUDE LECLERC

L'assise centriste de M. Soares

QU'ILS AIENT PEUR des mots ou simplement tendance à abuser de ceux-ci, les Portugais viennent de se redonner un premier ministre «socialiste» qui a l'appui de Washington, lui qui ne pourra gouverner sans la participation des «sociaux-démocrates», des libéraux en fait, reléguant le «Centre démocratique» à sa place d'extrême-droite aux nostalgies salazaristes. Quant au seul qui affiche son vrai visage, le Parti communiste, franchement pro-soviétique, sa part demeure stable au fil des élections.

Les résultats de l'élection de lundi, la neuvième en autant d'années depuis la Révolution des œillets, indiquent que les quatre partis qui ont fait élire des députés se partageront les sièges de l'Assemblée comme suit, de gauche à droite: 18% au PC; 37% au PS; 27% aux sociaux-démocrates; 18% à la droite qui dirigeait le gouvernement sortant.

Jusqu'à la fin de la campagne, la victoire du PS de Mario Soares n'a jamais fait de doute. C'est l'ampleur de ce triomphe qui était incertaine: le PS rêvait d'une majorité absolue, à l'espagnole. Il se gardait donc des engagements de coalition sur sa droite mais établissait que jamais le PC ne serait appelé à participer au gouvernement, selon la formule française.

Depuis hier donc, M. Soares s'est attaqué à la constitution du 15e gouvernement du Portugal depuis la fin du demi-siècle de dictature salazariste. Il en sera lui-même à son troisième, lui qui a été premier ministre deux fois, de 1976 à 1978. Il n'essiera pas de gouverner seul car la crise socio-économique qui secoue le pays depuis des années exige un gouvernement capable de décréter des correctifs efficaces même si impopulaires. Les sociaux-démocrates se sont dit prêts à partager cette tâche avec les socialistes, mais les négociations amorcées hier ne vont pas aller tout seul pour autant.

La dernière année a été négative sur toute la ligne: le taux d'inflation a atteint 22%, la dette extérieure a dépassé la proportion de 60% du PNB, le chômage est endémique, les grèves appelées par des centrales proches du PC se sont multipliées, des manifestations ont tourné à la violence. Le premier résultat électoral de ces faits a été le revers du gouvernement de droite aux municipales de décembre dernier, suivi de la démission du gouvernement et du déclenchement des législatives qui ramènent les socialistes au rang de premier parti.

Au plan externe, l'adhésion du Portugal à la Communauté économique européenne, prévue pour janvier 1984, est victime de lenteurs administratives. Du côté de l'OTAN, les frictions ont été nombreuses entre l'ex-gouvernement de Lisbonne et les dirigeants de l'Alliance. A un point tel que l'administration américaine souhaitait la défaite du gouvernement Balsemao et la victoire des socialistes.

Dans sa recherche d'un allié certain pour relever le défi du redressement national, M. Soares part gagnant. Les extrêmes, à droite comme à gauche, se sont isolés, laissant un vaste centre

PS-PSD qui recueille 64% des voix. Obligation leur est faite de trouver un terrain d'entente, eux qui ne peuvent gouverner l'un sans l'autre et qui ont tous deux mentionné la nécessité d'un «pacte social», sorte de trêve rejetée à l'avance par les deux autres partis. Une obligation de composer au centre, avec l'appui d'une majorité regroupée et celui des alliés occidentaux.

Les promesses des socialistes, à un électoral saturé de campagnes politiques depuis neuf ans, tenaient en «100 mesures pour les 100 premiers jours». Les «100 miracles», selon le mot d'un diplomate. Dans le contexte de crise, le pouvoir rendu aux socialistes devient un véritable «cadeau empoisonné», selon l'expression de l'analyste du journal *Le Monde*.

Puisque le projet de pacte suppose une négociation entre un patronat hostile aux socialistes et des syndicats communistes, les risques politiques de ceux qui mèneront ces pourparlers sont grands. Des risques que M. Soares n'hésitera pas longtemps à partager avec les sociaux-démocrates, qui étaient de la coalition sortante.

Une assise politique des premier et deuxième partis sera nécessaire pour arbitrer les différends historiques entre le patronat et les syndicats, d'une part, et entre les salazaristes et les communistes, d'autre part. L'élection a mis en place des éléments de solution d'une crise que tous les partis voulaient abréger. Rien n'est acquis mais des espoirs sont permis.

— GILBERT BRUNET

Le mieux est l'ennemi du bien

S'AGISSANT de la sécurité de la vieillesse, Mme Monique Bégin privilégie l'approche coercitive. Elle a fait part de sa conviction devant un comité des Communes la semaine dernière. Le seul moyen d'assurer aux retraités un revenu suffisant, c'est de rendre obligatoires les pensions dans le secteur privé, a-t-elle déclaré devant le groupe parlementaire chargé d'étudier son livre vert sur la réforme des pensions, rendu public l'autome dernier, co-signé il est vrai par le ministre des Finances.

Livre vert! et non pas blanc, ce qui aurait mieux souligné l'intention du gouvernement fédéral d'agir plus rapidement dans ce dossier.

La ministre de la Santé nationale s'exprimait en son nom personnel, réitérant sa détermination de défendre son point de vue devant le cabinet.

En réalité, la question paraît plutôt académique, puisque Mme Bégin devait préciser, au cours de cette même comparaison, qu'elle ne voit là-dessus rien à l'horizon avant les prochaines élections fédérales.

Mme Bégin connaît bien les enjeux en cause. Un des objectifs définis dans le livre vert («De meilleures pensions pour les Canadiens») est de donner à tous les Canadiens «une chance raisonnable d'éviter un bouleversement grave de leur revenu à la retraite». Mais la «grande question» demeure: celle de la taille et de la nature des régimes obligatoires. C'est là que le consensus fait défaut.

Distinguons deux niveaux. Un pre-

mier seuil est assuré par divers programmes de sécurité sociale. Les Canadiens ont déjà fait l'accord là-dessus: pensions de vieillesse, supplément de revenu garanti, régime public de rentes, autant de mesures dont on ne saurait dire qu'elles sont remises en cause. Elles sont perfectibles; leurs lacunes ont été bien identifiées (notamment en ce qui touche les personnes seules); mais le gouvernement juge que l'économie canadienne est à l'heure actuelle un vieux cheval pousseif dont il ne faut pas alourdir la charge.

Ces programmes par contre sont fragiles, en ce sens qu'ils reposent entièrement sur le bon vouloir politique de chaque génération qui en portera le fardeau. En outre, dans leur ensemble, même en s'additionnant, ils ne permettent d'atteindre l'objectif cité plus haut. De là que la question se pose: «Peut-on raisonnablement s'attendre à ce que les Canadiens combient la marge restante en épargnant davantage à leur gré, ou cela devrait-il se faire au moyen d'une extension des modalités de retraite obligatoires?» Et le livre vert conclut: «Il n'y a pas de toute évidence d'accord général chez les Canadiens à ce sujet.»

Deux choix s'offrent alors à ceux qui ont foi en la méthode coercitive. Ou hausser radicalement le niveau du régime public de rentes: c'est la voie proposée par le rapport d'un groupe de travail du gouvernement du Québec (Cofrentes) et qui avait servi de base à un avant-projet (s'il faut en croire

les fuites). Ou bien rendre obligatoires les régimes supplémentaires de rentes dans le secteur privé: c'est ce que propose Mme Bégin.

Sur ce point, la ministre fédérale n'aura pas la tâche facile. Son effort de persuasion devra largement dépasser les cadres du cabinet fédéral, puis les régimes privés sont à 90 pour cent de juridiction provinciale. Or les gouvernements provinciaux (à l'exception du Manitoba tout récemment) ne donnent aucun signe de hâte dans ce dossier.

En somme la déclaration de Mme Bégin témoigne d'une boulimie mal avisée. Car, touchant les régimes supplémentaires privés (dont profitent déjà près de 48 pour cent des travailleurs canadiens, selon les données de la ministre), il existe des consensus, obtenus à la suite d'interminables débats, et dont il faut profiter. Ces accords permettraient d'améliorer sensiblement les diverses législations encadrant les caisses privées: minimum de protection contre l'inflation, acquisition plus rapide de droits pour les cotisants, transférabilité des fonds d'un employeur à l'autre, administration plus transparente, amélioration des bénéfices consentis au conjoint.

Autant de possibilités de progrès importants. Mais de là à rendre ces régimes obligatoires, il y a une marge que Mme Bégin n'a pas hésité à franchir. Il faut lui rétorquer que le mieux est parfois, hélas, l'ennemi du bien.

— JEAN FRANCOEUR

Possédé du possessif

ALBERT BRIE

Brie

«LE MOI est haïssable.» Le mot est du grand Pascal. Ironiquement, Gide a commenté: «Le moi est haïssable», dites-vous? Pas le mien.

Une fine réflexion de Jean Guénhenno dans *Journal d'un homme de quarante ans* voit plus loin: «Une assez longue pratique des livres des autres m'a convaincu que nous n'avions guère qu'une chose à dire, et c'est nous-mêmes. Nous faisons mille sinagres, mille grimaces pour paraître dire autre chose. C'est vainement.»

En d'autres mots, on ne s'évite pas. En paroles ou en écrits. Que l'on se mette en évidence ou que l'on cherche à se dérober, on a toujours son moi, à bout de bras, qui paraît ou perçoit les apparences.

Chacun a sa forme de vanité. Il y a Monsieur Moi Majuscule, à la fois suffisant et naïf. Assomant, bien sûr. Le rencontrez-vous? Il n'a de cesse qu'il ne se soit tout raconté. Il croit que ce qu'il communique prime tout et ne peut donc manquer de vous charmer. Il péroré, s'écoute et vous trouve intéressant de l'écouter, car ses mots rebondissent sur vous et lui reviennent.

Parfois, le même vous paraît insupportable, parce qu'il ne vous laissera pas la chance de pousser en avant votre moi à vous. Vous n'écoutez plus. Vous guettez l'ouverture comme le boxeur, impatient et tendu, pour loger le crochet ou le direct qui lui clouera le bec.

On est aussi l'adversaire dans l'affrontement entre deux moi. C'est la conversation à bâtons rompus que Jules Renard a défini de façon saisissante: «... un jeu de séateur, où chacun taille la voix de son voisin aussitôt qu'elle pousse.» On l'appelle aussi dialogue de sourds, lorsque les deux assaillants s'enjambent mutuellement comme deux clowns dans un numéro de maladresse.

Cependant, il y a un avantage, si non égoïste, du moins profitable à laisser Monsieur et Madame Moi parler d'eux *ad nauseam*. Ça permet à l'écouteur de cueillir le nectar de leurs propos, et d'en faire son miel pour, à son tour, le colporter et rendre son moi passionnant aux dépens des premiers. Comme quoi le moi de chacun a ses propres méthodes pour occuper à lui seul le proscenium.

En témoigne le langage de tous les jours. Chez l'enfant, le je-me-moi-mon n'accepte aucun partage. Sa possessivité est absolue. Ses premiers mots en font foi: «C'est ma maman... mon papa»; plus encore, il ne reculera devant rien, même pas un pléonasme, pour affirmer son exclusivisme dominateur. Alors, on a: «Ma ma tante... mon mon oncle.»

Quand arrive l'adolescence, le je-me-moi-mon est moins prise de possession que rejet. Le jeune possède le possédant. Sa façon de s'affirmer est de vous nier. Son je-me-moi-mon est terriblement anéantissant. Il ne veut rien savoir de vous. C'est un anarchiste nihiliste. Le je-me-moi-mon des aînés, il a une façon indécible d'y répondre: il se bouche les oreilles, ou fait jouer son walkman.

Avec l'âge adulte, le moi qui gratifie impérativement se manifeste

par un droit de possession sans partage dans le cas de «c'est ma femme... ou mon mari», «c'est ma maison... ma voiture». On affirme aussi son avoir indivis: Monsieur parle de «mon garagiste» de «mon bureau»; Madame réplique par «ma coiffeuse», «mon boucher»; la serveuse du magasin à rayons par «ma marchandise». C'est parfois une bataille polie pour le droit de propriété: «mon médecin», «mon avocat», «ma femme de ménage», «mon comptable», etc.

On proclame aussi des droits de propriété aliénants: «mon boss», «mon concurrent», «ma belle-mère», «mes créanciers», «mon ennemi». Ou encore: «mes factures», «mes impôts», «mon chauffage», «mes complexes», «mes maux de tête», «mon régime».

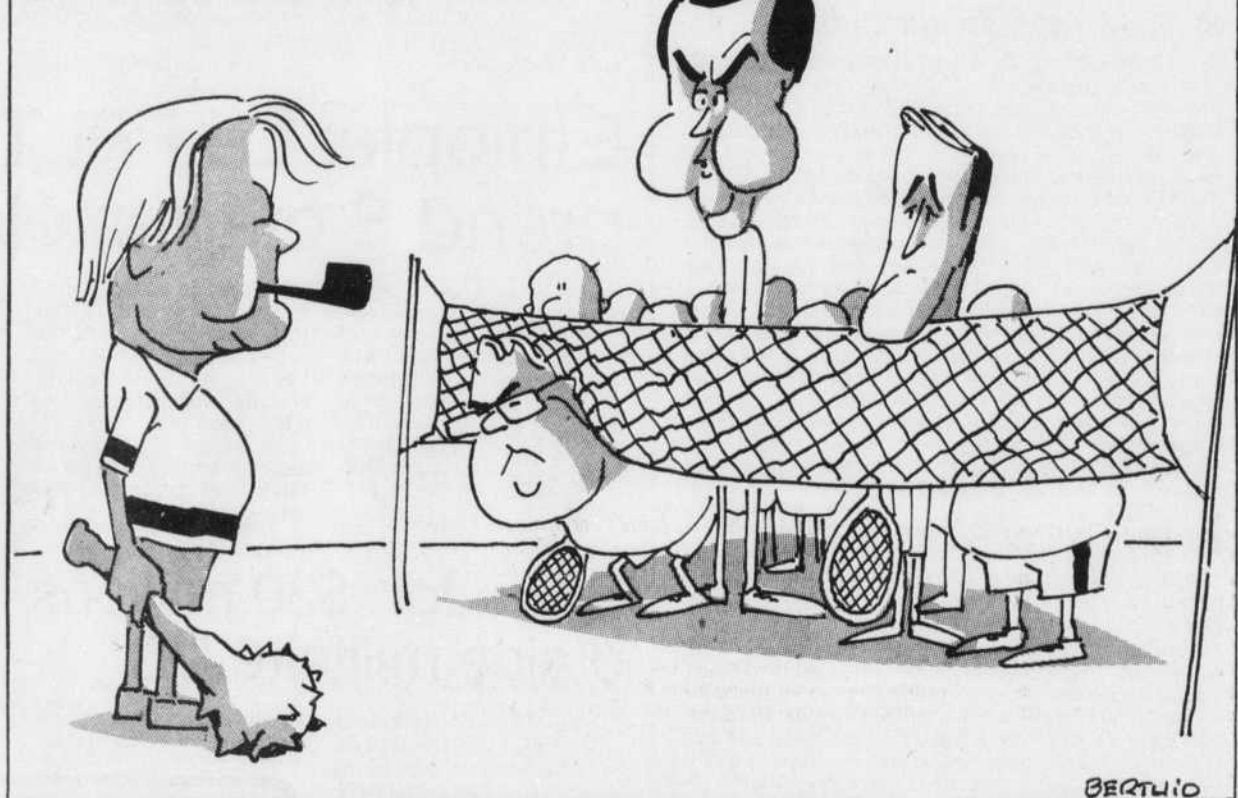
Notre moi, il étend aussi ses tentacules sur des êtres, des objets dont on est parfois orgueilleux ou qui nous laissent froids. Par exemple, «ma rue», «ma ville», «ma province», ou «ma patrie». Le Canadien, les Expos sont «mes clubs»; le PQ ou les libéraux sont «mon parti».

Par ailleurs, on dira «mon député», mais jamais «mon premier ministre». Plus haut encore, on échappera «mon Dieu», mais on ne risquera pas «mon pape».

En définitive, personne n'évite ce langage de parvenu auquel nous avons tous été conditionnés. D'ailleurs, l'un dans l'autre, comme on l'a vu, l'affirmation de notre moi nous impose plus de chartes que de gratifications.

En foi de quoi, je conclus que le moi dans notre contexte de vie est moins haïssable que pitoyable.

TOURNOI POUR LA COUPE DAVIS



LETRES AU DEVOIR

La violence de qui?

DANS UN éditorial publié le 11 avril, au lendemain de la rupture des négociations jordano-palestiniennes et de l'assassinat du conseiller d'Arafat, Issam Sartoui, M. Gilbert Brunet semble se méprendre totalement sur l'origine de la violence et du refus du compromis au Moyen-Orient qu'il impute à l'OLP, à preuve le titre de cet éditorial: «La violence l'emporte encore».

M. Brunet écrit que Arafat «s'était déjà rangé, une nouvelle fois, du côté des éléments radicaux de son OLP et la Ligue arabe, la semaine dernière». Nous aimerions bien savoir à quoi se réfère exactement l'éditorialiste du DEVOIR.

M. Brunet, de plus, se permet d'affirmer à l'avance quelle sera la ligne suivie par l'OLP en écrivant que l'assassinat de Sartoui «ne peut se traduire que par un durcissement de l'organisation». Or nous savons que dans la soirée du même jour, Arafat a demandé à un Israélien, Ilan Halévy, de remplacer le dirigeant palestinien pendant la séance de clôture de l'Internationale socialiste.

M. Brunet aurait-il oublié que l'OLP, en adoptant les résolutions du sommet arabe de Fès de septembre 82, a implicitement reconnu l'existence de l'Etat hébreu, que la centrale palestinienne a trouvé des éléments positifs dans le plan Reagan et enfin que Arafat a rencontré publiquement des personnalités israéliennes à Beyrouth durant le siège de la capitale libanaise et à Tunis en février 83?

Rappelons, et nous ne le ferons jamais assez, que c'est le terrorisme institutionnalisé du gouvernement israélien, qui a envahi le territoire libanaise, refuse de s'en retirer, refuse de se retirer également, comme le lui demande les résolutions de l'ONU, des territoires arabes occupés en 1967, refuse le gel des implantations de colonies de peuplement en Cisjordanie et rejette le plan Reagan, qui bloque tout processus de paix au Proche-Orient.

— PIERRE BEAUDET
et 15 autres signataires
Montréal, 13 avril

Une passoire?

LE CONSEIL consultatif du travail est-il devenu une passoire?

Je l'ai écrit samedi dans cette même page, après avoir fait allusion aux fuites dont doivent se contenter ceux qui veulent suivre à la trace la démarche du gouvernement touchant la réforme des lois du travail.

Cette remarque était injuste dans la mesure où le contexte pouvait donner à entendre que les fuites en question étaient le fait de cette équipe légère de fonctionnaires qui assure la permanence de ce conseil (un président, un secrétaire et un adjoint), d'autant plus que certains pouvaient voir de ces coulaques d'informations confidentielles dont les syndicats ont menacé le gouvernement.

Or il n'en est rien. Le Conseil consultatif du travail s'en tient fidèlement à sa politique

d'information — trop restrictive à mon avis: il remet ses avis au ministre lui laissant le soin de les rendre publics ou non. Mais le même conseil est composé de deux autres parties: syndicat et patronat, qui prennent plus de liberté.

On a déjà vu, en août dernier, la FTQ divulguer un projet de réforme du régime de rentes qui avait été soumis au conseil. En mars, c'était au tour du patronat de rendre public un mémoire s'élevant contre un avant-projet de loi dont le public ne pouvait connaître que les bribes qu'on y citait.

J'ai erré sur un point: le projet touchant l'accréditation multipatronale, concocté au ministère, n'a jamais été soumis au Conseil consultatif. Le coulage sera venu d'ailleurs.

— JEAN FRANCOEUR

Le ballet jazz devant ses pairs

J'AI LU dans LE DEVOIR de samedi 9 avril l'article de Suzanne Asselin intitulé «Grandeur et misère d'un art populaire, les dix ans des Ballets Jazz de Montréal» avec quel qu'encombrement.

L'auteur y dit: «La danse classique et la danse moderne sont considérées comme des formes d'art. Mais pas le Ballet Jazz, selon le Conseil des arts.» N'ayant reçu aucune communication de Mme Asselin à ce sujet, j'ignore où elle a pris ses renseignements. La vérité est la suivante: en 1978, le Conseil des arts précisait sa politique en matière d'aide aux compagnies de danse (c'est-à-dire copie du communiqué, expédié au DEVOIR à l'époque) et établissait ses priorités. Il y est dit que le Conseil continuera d'appuyer la danse classique et la danse moderne, activités «expérimentales» comprises, et que même si d'autres formes de danse — jazz, danse sur glace, danse folklorique, etc. — pouvaient, en des circonstances plus propices, recevoir son appui, il incombait au Conseil en période de disponibilités restreintes, de favoriser avant tout les formes de danse qu'il encourage depuis des années. Ces priorités demeurent. Le Conseil n'a jamais prétendu, comme l'indique votre article, que le ballet jazz n'est pas une forme d'art donc indigne d'être subventionnée. A preuve, les danseurs des Ballets Jazz demeurent admissibles à nos bourses aux individus.

La réalité en ce qui a trait aux Ballets Jazz de Montréal cependant, est

tout autre. En 1981, cette compagnie s'est définie comme groupe de danse contemporaine n'utilisant du jazz que la musique. Depuis lors, elle est admissible aux subventions du Conseil. La compagnie est évaluée par un jury de ses pairs — selon la politique du Conseil — et jusqu'à maintenant n'a pas réussi à les convaincre de la qualité de son travail.

Il est certain qu'il n'est pas agréable d'être rejeté surtout par ses pairs. Il reste que les Ballets Jazz sont évalués selon le même système que toutes les autres compagnies canadiennes et libres, comme elles, de présenter une demande chaque année.

— MONIQUE MICHAUD
responsable de la danse au Conseil
des arts du Canada
Ottawa, 12 avril

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Edition quotidienne \$95.00 par année; six mois, \$50.00; trois mois, \$28.00. A l'étranger: \$105.00 par année; six mois, \$55.00; trois mois, \$30.00. Editions du samedi: \$19 par année. Edition quotidienne, livrée à domicile par porteur, \$2.25 par semaine. Le samedi seulement 50¢. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec. TELEPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

Quant la pratique se moque de la théorie

CLAUDE MAJOR

Directeur de la recherche à l'Institut national de la productivité

LA PRODUCTIVITÉ: est-ce là une notion utile? M. Bernard Bonin, dans LE DEVOIR ÉCONOMIQUE du 20 avril dernier, exposait dans son article « La productivité: quand la théorie ne rejoint pas la pratique » les divers aléas de l'interprétation de ce concept sur le plan de la théorie économique.

Se fondant sur les interventions de participants des milieux universitaires et du monde des affaires au colloque organisé conjointement par l'INP et la Fédération canadienne des sciences sociales, le 18 décembre dernier, M. Bonin concluait en s'interrogeant sur le fait que les gens d'affaires, même s'ils ne savent pas trop ce qu'est la productivité, veulent l'augmenter tout de même!

Que le concept de productivité soit d'interprétation difficile ne fait aucun doute. Sur le plan de la mesure, d'abord. Comme le faisait remarquer M.

Bonin, dans bien des cas il est difficile d'évaluer la valeur de la production (extrants) ou celle des ressources et consacrées (intrants). De plus, il est difficile de comparer ces mesures: entre une jeep et une Chevrolet, la différence de « valeur » ne se limite pas à la différence de prix.

D'autres problèmes surgissent quand on passe du niveau de l'entreprise à celui de la collectivité. Comme le faisait remarquer Gérard Bélanger, en décembre dernier, ce qui est utile à l'entreprise (par exemple, diminuer son coût de travail pour une production donnée, cela revient à augmenter le chômage). Qui doit alors en supporter les coûts sociaux.

De fait, ce qui est apparu au colloque du 18 décembre, c'est précisément cette incompatibilité entre la conception économiste de la productivité et celle qu'en a l'entreprise. Les économistes, prisonniers de l'incapacité de l'appareil statistique national à fournir une mesure adéquate tant du niveau de la productivité que du rôle des facteurs qui l'influencent, ont tendance à donner leur langue au chat. Pour leur part, les gens d'affaires sentent intuitivement que l'amélioration de la productivité est essentielle à la survie de leurs entreprises, quel que soit le charabia économiste. Quant aux

syndicalistes, ils craignent d'être victimes d'une conception trop étroite de la productivité.

C'est précisément pour explorer des pistes de solution à ces paradoxes que l'Institut national de productivité a été créé. À l'Institut, patronat et syndicats cherchent ensemble les moyens d'augmenter le rapport extrants/intrants d'une façon qui satisfasse les aspirations des deux partenaires.

Les leçons... — Au moment où le gouvernement fédéral s'apprête à mettre sur pied un organisme analogue à l'INP, il peut être utile de tenter un bilan des efforts de l'Institut. Le premier point, c'est que l'utilité de la notion de productivité se retrouve beaucoup plus dans la pratique qu'au plan théorique. Par exemple, la difficulté théorique de mesurer la productivité est augmentée de ce qu'il faudrait y inclure, non seulement l'aspect quantitatif mais aussi l'aspect qualitatif et l'aspect pertinence. Le rapport « valeur ajoutée » sur « quantité (ou valeur monétaire) des ressources utilisées » ne pourra jamais y arriver. Cela n'empêche pas qu'il existe de nombreux indicateurs aussi utiles qu'imparfaits qui permettent de se faire une idée de la situation sur chacun de ces trois aspects. C'est à partir

de cette constatation que l'INP a mis au point son guide « Autodiagnostic sommaire de l'entreprise » dont la demande indique assez l'étendue du besoin.

Le second point a été exprimé de façon lapidaire par Peter Drucker, l'un des plus réputés spécialistes américains en gestion: « La productivité, c'est le test ultime du management. » Une bonne productivité, c'est le résultat d'une bonne gestion; et son amélioration repose sur une action efficace sur les facteurs qui la régissent: — sur le plan interne à l'entreprise (qualité et pertinence des produits, technologie, organisation du travail et gestion des ressources humaines...); — sur le plan externe ou collectif (légalisation et réglementation, éducation et formation professionnelle, fiscalité...).

Le troisième point, c'est qu'aucun intervenant (patronat, travailleurs, gouvernement) ne peut prétendre à lui seul agir sur ces facteurs externes ou internes. Si le chef d'entreprise doit assumer la responsabilité ultime de la gestion, il lui est illusoire de penser améliorer sa situation sans le concours actif de tous les employés. Les entreprises les plus productives (produits de qualité, répondant aux besoins, à prix concurrentiels) sont tou-

jours celles qui ont su, que ce soit à la japonaise, à l'américaine, à la suédoise ou à la québécoise, responsabiliser leur main-d'oeuvre en la faisant participer à la vie de l'entreprise. C'est d'ailleurs là un des messages essentiels que publiait l'Association des manufacturiers canadiens dans son document « La concurrence dans le village terrestre ». C'est aussi l'essence du vaste mouvement en faveur d'une meilleure « qualité de vie au travail ».

Un quatrième point est qu'il faut être extrêmement prudent dans l'application de recettes « miracles » (plans de partage des gains, cercles de qualité, cogestion...). Ces recettes ont sans doute fait leurs preuves dans certains contextes, mais feront fiasco dans des entreprises à culture autoritaire et directive. Ces « gadgets » ne peuvent qu'être l'expression des symptômes d'une mentalité participative; ils ne sauraient en aucun cas s'y substituer.

J'ajouterais une cinquième leçon à tirer de l'expérience de l'INP: c'est que si les agents économiques commencent à disposer, institutionnellement, des ressources nécessaires à l'examen des actions à entreprendre sur les facteurs internes à l'entreprise (niveau micro), il n'en est pas de même

quant aux facteurs externes (niveau macro). Ni le patronat ni les syndicats ne disposent du personnel nécessaire à l'examen conjoint des lois, des règlements, des politiques économiques et sociales qui conditionnent leur vie de producteurs. Ils sont à cet égard prisonniers des gouvernements et partant leurs réactions ne peuvent qu'être globales et politiques. N'étant pas équipés pour participer efficacement aux décisions, ils refusent — avec raison — de se laisser responsabiliser: c'est une des raisons importantes des progrès décevants des tentatives de « concertation » au niveau national.

À cet égard, l'un des rôles essentiels de l'INP (mais moins connu, parce que moins visible) reste celui de fournir aux partenaires, des ressources à une discussion éclairée sur la productivité.

Un concept pluridisciplinaire — De ces quelques constatations on est tenté de conclure qu'il n'est pas étonnant que les spécialistes de l'économie aient quelque mal à interpréter la productivité: c'est que ce concept relève peut-être plus des sciences de la gestion — et même des sciences politiques — que de la seule économique. On devrait plutôt dire, avec Montaigne, qu'il relève en fait de l'« honnête homme ».

L'informatique, une obsession à maîtriser

GREGORY GALANOS

Analyste concepteur, vice-présidence Environnement à l'Hydro-Québec

L'ESSOR qu'a pris dernièrement l'intérêt du public vis-à-vis la technologie de pointe — micro-ordinateurs, robotique, micro-circuits optiques — ne laisse pas d'étonner. Chaque jour, des articles, des discours et des produits nouveaux viennent frapper à la porte de nos cerveaux. L'intérêt que porte les médias d'information à la couverture de l'informatisation de la société frise parfois l'obsession.

Le battage publicitaire que nous subissons présentement tient au fait que les entreprises nord-américaines, privées ou publiques, se sont réveillées, brusquement confrontées à un retard considérable, de cinq ou dix ans, vis-à-vis leurs concurrents japonais.

Ce phénomène de réveil tardif est attribuable, à mon avis, à un facteur culturel propre au continent nord-américain depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Le fait de penser que « nous-sommes-les-meilleurs » contribue à la création d'une mentalité isolationniste. Cette mentalité isolationniste entraîne de son côté un refus systématique d'aller voir ce qui se passe ailleurs. Les entreprises américaines ont, dans la grande majorité des cas, négligé d'aller voir ce que faisait le Japon. Les entreprises japonaises en revanche n'ont jamais hésité à aller voir ce que faisaient les Américains.

Bref, le retard nord-américain a été compris et les articles et discours sur le rattrapage informatique feront encore la manchette des journaux pendant plusieurs années.

Pourtant les articles sur l'impact social à long terme de cette informatisation — à la vapeur — de la société sont rares. Les responsables de cette intégration, politiciens, administrateurs, informaticiens, analystes ou programmeurs, font peu ou pas d'opinions sur ce sujet.

Je ne parle pas ici des inquiétudes

physiques (ondes, rayonnements), mais de quel visage aura la société de demain en fonction de l'informatisation accélérée que nous vivons aujourd'hui? Il me semble que cette question primordiale est entourée du plus grand silence, peut-être parce qu'elle est justement primordiale.

Voici quelques observations et hypothèses qui pourraient, sans répondre complètement à la question, nous donner au moins un aperçu de notre avenir tel que planifié actuellement.

L'auteur américain John Brunner en décrivant un sous-marin nucléaire de l'an 2,000 écrit que « le pilote, si on peut l'appeler encore pilote, n'a qu'une raison d'être: un être humain, même avec des blessures importantes, pourrait fonctionner, ce qui n'est pas le cas d'un instrument endommagé de façon substantielle. Lors d'un accident, le pilote n'est donc qu'un système de secours, et non l'inverse ».

Plus près de nous, pense-t-on l'opérateur de métro est un véritable opérateur? À ma connaissance, les rames du métro de Montréal roulent sans intervention humaine. L'opérateur de métro est présent pour réagir en cas d'imprévu. L'opérateur n'est qu'une image sécurisante pour les usagers du métro. D'ailleurs les recherches dans la technologie des circuits de détection permettent de croire que même les situations imprévisibles seront bientôt prévues par les ordinateurs!

Le bureau de l'avenir sera vraisemblablement hautement électronisé, la communication étant réservée aux micro-processeurs. Machines à écrire, traitement de textes, photocopieuses, systèmes téléphoniques, enregistreuses, micro-ordinateurs, cafetières et j'en passe, seront tous reliés. L'avènement de la bureautique, (la bureautisation?) du milieu de travail nous donne déjà un aperçu de demain. Où serons-nous dans cinq ans? Le problème c'est que les contacts sociaux dans le milieu de travail seront réduits au minimum. Le bureau de demain sera donc très immobile, chacun dans sa case, entouré de diodes clignotantes, toute communication étant contrôlée par une puce (chip). On doit donc envisager dès aujourd'hui des moyens de contrer l'effet de déshumanisation qu'apporte une intégration informatique à grande échelle.

L'achat d'un micro-ordinateur est déjà largement considéré aux États-Unis comme faisant partie du « commodity market », le marché des biens de consommation, au même titre que les chaînes stéréophoniques et les téléviseurs. Nous allons faire des budgets à la maison, nous allons jouer aux milliers de jeux vidéo, nous allons devenir plus créatifs, peut-être. Mais je doute que l'épanouissement de l'individu passe par un micro-ordinateur.

Quant à moi, les micro-ordinateurs sont plus à leur place à la quincaillerie du coin au même titre qu'un marteau ou qu'une perceuse. D'ailleurs, le marteau est utilisé dans un but précis, tandis que l'usage domestique d'un micro-ordinateur est loin d'être défini, son achat actuel étant plutôt le produit de la société de consommation, un « gadget » de plus pour nous amuser.

Endroit: un « arcade » de jeux vidéo. Quoi: une boîte noire contenant un

écran couleur avec une image tridimensionnelle d'une bataille spatiale, un être humain contrôlant son vaisseau spatial et ses tirs de missiles avec ses propres ondes cérébrales. Pas de boutons, pas de manivelle (joystick). Pourtant c'est loin d'être farfelu. Les recherches sur les ondes alpha ont été, il y a déjà une dizaine d'années, amorcées au célèbre MIT (Massachusetts Institute of Technology) et ce n'est qu'une question de temps. Les constructeurs de jeux vidéo ont tous l'oeil là-dessus. La réalité est-elle rendue si insupportable que l'on doit vivre complètement dans un environnement simulé et parfaitement insensible à la condition humaine? Est-ce que nos enfants, devenus adultes, penseront à la perte d'une vie humaine comme à un pixel explosant en plusieurs couleurs au son de « bip bip »? Il faut supposer que oui.

Nous sommes présentement à l'étape embryonnaire d'une explosion technolo-

gique sans précédent. Je suis loin d'être contre l'avancement technologique de la société. Au contraire, nous devrions nous efforcer de passer aux ordinateurs les tâches de travail qui nous abrutissent. Bien sûr que l'on doit robotiser complètement les chaînes de montages, sinon l'entreprise ne sera jamais de taille dans le jungle de la concurrence, mais on doit respecter une condition qui saute aux yeux. Les individus ainsi touchés par ces changements de la société ne doivent pas être tout simplement mis à la porte. Ces individus doivent avoir la priorité absolue à un recyclage dans d'autres activités de travail et à la réintégration rapide de leur milieu de travail. Autrement, l'effort d'informatisation ne produira pas les résultats escomptés.

Les études récentes indiquent que le phénomène du chômage est beaucoup plus coûteux à la société que sera la coût de la formation des individus ainsi

touchés par des changements technologiques.

Il faut peut-être aussi, changer l'angle d'approche à l'informatique. Buckminster Fuller, connu surtout pour la recherche sur les dômes géodésiques, écrit que « l'être humain ne crée rien, il ne fait que découvrir ce qui existe déjà ». Les ordinateurs ne sont qu'une bien piètre réplique de nos propres cerveaux. Il ne faut jamais perdre de vue la raison fondamentale d'être des ordinateurs qui est de nous libérer des travaux répétitifs et quelquefois ahurissants qui nous entourent. Avec eux on peut se permettre de concentrer plus à la mise en place d'une société saine où le respect de l'individu et d'autrui sont les règles de base.

L'avenir est entre nos mains. Les réponses doivent venir de nous-mêmes. Aucun ordinateur ne pourrait les fournir en tenant compte de la condition humaine.

Terre promise?

CÉLINE HERVIEUX-PAYETTE

UN TÉMOIGNAGE

Député libéral de Montréal-Mercier à la Chambre des communes

DE RETOUR d'un séjour en Israël, j'ai lu avec intérêt le cahier spécial préparé par LE DEVOIR. J'aimerais féliciter la direction pour cette initiative et dire que j'étais fier de m'identifier aux préoccupations de votre journal.

Cela prendra quelques semaines pour décanter les impressions d'un voyage très dense, mais j'aimerais m'associer à vous pour marquer le 35e anniversaire de l'État d'Israël.

Ce que j'ai vu en Terre Sainte, c'est un peuple composé de trois groupes, soit les juifs sépharades venus du Moyen-Orient, les juifs ashkenaz venus d'Europe et les Israéliens arabes, deux langues, l'arabe et l'hébreu, un territoire qui ne fait pas l'île du Prince-Édouard, un pays sorti du désert, une éthique de travail incroyable (la semaine de travail au kibboutz est de 48 heures) une liberté d'expression étonnante — le mouvement « Paix maintenant » a manifesté sans ennui — un dynamisme collectif dont on rêve ici. Ce qui m'a agacé, les abris anti-bombes qui nous ramènent à la réalité de guerre quotidienne, les jeunes qui font du pouce avec une mitrailleuse en bandoulière et qui n'attendent pas aux intersections routières, les orthodoxes qui portent le costume ancien, avec chapeau rond noir, barbe, robe et manteau longs, le mur de Jérusalem qui est divisé en une petite portion à droite pour les femmes et le reste, pour les hommes. Mais si je reviens à la Bible, présente à chaque coin de rue, je me dis qu'il faut pardonner. Le monde chrétien, islamique et le judaïsme, ça peut co-exister.

L'holocauste aura été le catharsis de ce peuple errant. Il est temps que les victimes soient réhabilitées, il y a de la

place pour ces 3.5 millions d'Israéliens sur la Terre bénie. Quelles frontières doivent-ils partager avec leurs voisins? Je me dis que c'est la même chose pour tous les pays, c'est une question de paix négociable, que ce soit avec le Liban, la Syrie ou la Jordanie. L'Égypte, un des pays les plus importants du monde arabe, a bâti un pont de paix et le « dur » Bégin a respecté les accords. Que fera le roi Hussein ou Gemayel dans les semaines à venir, il faut espérer également des ententes fondées sur la paix et le respect mutuel.

Et les Palestiniens, direz-vous? Ils souffrent, il est vrai. Mais qu'a fait le monde arabe dont ils font partie pour les aider. Quel pays offre de les accueillir. La coexistence pacifique en Cisjordanie est possible à condition que les « fauteurs » de trouble ne viennent pas les déranger. Et qui sont ces agents extérieurs qui sèment la méfiance, la haine, la discorde entre ces peuples qui ont partagé ce territoire depuis des millénaires? Certainement ceux qui ont intérêt à déstabiliser le Moyen-Orient, à vendre des armes, à utiliser ces gens fiers et nobles en misant sur leurs divisions.

Du Canada, je me dis, notre contribution à la paix peut se faire dans le respect de toutes les parties au problème. Il ne faut pas trouver des coupables mais aider à implanter des solutions. On ne peut qu'être triste de voir des pays frères comme l'Iran et l'Iraq se déchirer. Le monde arabe n'est pas un bloc monolithique. Il fait face à des problèmes immenses de développement. Israël a développé des technologies nouvelles dans l'agriculture, qui peuvent être partagées avec le monde arabe.

C'est pourquoi, je souhaite comme Canadienne que le Moyen-Orient puisse en entier émerger du sang qui a été versé. C'est un coin du monde riche qui peut apporter sa culture et ses traditions au reste du monde. L'hospitalité arabe est légendaire, la vitalité israélienne est reconnue. Il faut leur donner la chance de vivre en paix.



Voici une chance de faire de l'argent tout en faisant profiter votre nez de la riche douceur, de l'incomparable résistance et de l'unique protection "3 épaisseurs" des mouchoirs Royale de Facelle.

Postez la formule ci-dessous dûment remplie avec 10 codes CUP des boîtes de 100 mouchoirs Royale et nous vous enverrons 3 \$ en argent comptant. Ou envoyez-nous 5 codes CUP et vous ferez encore de l'argent. Vous recevrez 1 \$ en argent comptant. Postez votre formule sans tarder. Votre nez et votre portefeuille s'en porteront mieux!

CECI N'EST PAS UN COUPON DE MAGASIN	
☐ J'inclus 10 codes CUP des boîtes de 100 mouchoirs Royale pour un remboursement de	3 \$
☐ J'inclus 5 codes CUP des boîtes de 100 mouchoirs Royale pour un remboursement de	1 \$
FACELLE Royale, C.P. 9618, SAINT-JEAN, NOUVEAU-BRUNSWICK E2L 4N9	
Votre demande doit être expédiée au plus tard le 31 août 1983. Limite: une formule par foyer. Délai de 6 semaines pour la livraison. Valable au Canada seulement.	
NOM:	
RUE:	APP:
VILLE:	COMTE:
PROVINCE:	CODE POSTAL:
Facelle, Royale, marques déposées de Facelle Limitée, copyright © 1983.	

SEULS LES MOUCHOIRS ROYALE OFFRENT UNE DOUCEUR 3 ÉPAISSEURS. UNE RÉSISTANCE 3 ÉPAISSEURS. UNE PROTECTION 3 ÉPAISSEURS.

Syrie-Israël / Une situation qui rappelle juin 1967

suite de la première page

donner la négociation « stérile » avec les Libanais en faveur d'un « arrangement » avec la Syrie au sujet de la division du Liban en deux zones d'influence syrienne et israélienne. Le principal argument de cette tendance — soutenue aussi par l'ancien premier ministre Itzhak Rabin — est qu'Israël ne peut, de toutes façons, se fier à un accord avec le président du Liban, qui est resté prisonnier des factions musulmanes et druzes hostiles à Israël. Cette thèse est défendue, au sein du gouvernement Begin, par Ariel Sharon et par le ministre du Développement scientifique Youval Neeman, ainsi que par des ministres dits modérés, tels Ben Porath et Ouzan qui réclament le retrait unilatéral des troupes israéliennes sur le fleuve Awahali, à une cinquantaine de kilomètres de la frontière israélienne.

Si les Syriens devaient refuser cet arrangement « à l'amiable » et les pourparlers avec le Liban allaient continuer, sans issue en vue, un affrontement avec la Syrie deviendrait vite inévitable. On sait que le président syrien a lui aussi

évoqué, dans une conversation avec l'envoyé du Monde Éric Rouleau, « l'inévitabilité » d'une guerre avec Israël.

L'afflux de conseillers militaires soviétiques en Syrie préoccupait depuis un bon moment les dirigeants israéliens. Dernièrement, le rythme d'avions et navires soviétiques, débarquant des hommes et du matériel de guerre, a encore augmenté. Plus grave encore, on signale maintenant la présence de conseillers soviétiques dans les unités syriennes stationnées au Liban. Ceci est considéré ici comme une « violation flagrante » de la souveraineté libanaise et « montre bien l'impuissance des autorités de Beyrouth face au régime de Damas », affirme-t-on à Jérusalem.

Jusqu'ici, les Soviétiques s'étaient soigneusement abstenus de pénétrer en territoire libanais et avaient même publiquement proclamé que le pacte d'assistance mutuelle avec la Syrie ne jouerait que lorsque le territoire syrien proprement dit serait attaqué.

La présence de « conseillers militaires » soviétiques dans les unités syriennes au Liban signifie-t-elle une extension de la protection soviétique? se demande-t-on à Jérusalem.

Enfin, l'arrivée de bâtiments de la Sièxe flote américaine qui patrouillent bien plus près des rives orientales de la Méditerranée, ces jours-ci, reflète sans doute la décision des États-Unis d'être prêts à toute éventualité et montre bien la gravité de la situation.

La menace d'une nouvelle guerre entre Israël et la Syrie se précise donc de jour en jour et se trouve au premier plan des préoccupations israéliennes. Le ministre de la Défense, Moshe Arens, assure-t-on, est « soucieux » et « attentif » aux « préparatifs de guerre syriens », à la suite de l'afflux de troupes syriennes fraîches dans la Bekaa libanaise, du renforcement et du mouvement des blindés syriens dans le Golan.

Le quotidien à grand tirage *Yedioth Aharonoth* titre: « Damas — Croisement du danger de guerre ». Et les observateurs diplomatiques, ici, notent le changement de vocabulaire: l'expression habituelle « tension en hausse » a fait place à « danger de guerre ».

Le général Raphaël Eytan, qui vient de terminer ses fonctions de chef de l'état-major général israélien, voit trois

scénarios possibles, justifiant — d'un point de vue syrien — une attaque contre Israël. 1) Les négociateurs israéliens et libanais aboutissent à un accord, considéré comme inacceptable, intolérable par Hafez Assad. 2) La Syrie se sent par trop isolée, face au rapprochement palestino-jordanien et libano-israélien et décide de brouiller les cartes en cassant par la force un nouvel équilibre régional qui lui est défavorable. 3) Une erreur de jugement quant aux véritables intentions israéliennes.

Zeev Schiff, membre de la rédaction du quotidien indépendant *Haaretz* et qui est probablement le commentateur militaire le plus écouté en Israël, estime, quant à lui, que les déclarations et mises en garde répétées de l'URSS sur les « intentions agressives » d'Israël accroissent la nervosité et l'inquiétude des Syriens qui, en plus — vu le déclin de leur influence dans le monde arabe —, sont très chatouillés sur leur prestige et peuvent donc se laisser entraîner à une action inconsidérée.

« Le climat, aujourd'hui, rappelle dangereusement celui qui précéda la guerre de juin 67 », constate M. Zeev

Schiff, dans une interview à la radio israélienne.

Le commentateur militaire du *Haaretz* note, par ailleurs, que les États-Unis ont peut-être, sans le vouloir, contribué à ce climat de tension, en s'opposant à la séparation de forces proposée par le gouvernement israélien, il y a quelques mois. Israël avait suggéré cette solution provisoire afin de réduire les points de friction, les incidents et les erreurs de jugement, toujours possibles, quand deux armées hostiles se font face, pendant une période prolongée. Washington avait dit « non » de crainte qu'un accord de séparation entre Damas et Jérusalem encouragerait la perpétuation de l'occupation du Liban par les troupes israéliennes et syriennes.

Tout en soulignant qu'à ce stade, Israël « n'a aucun intérêt et aucune intention d'attaquer la Syrie », Zeev Schiff montre toutefois une certaine compréhension pour la thèse soviétique disant que, dans la situation actuelle, les Syriens ont plus de raisons de s'inquiéter que les Israéliens. « N'oublions pas que la capitale syrienne, Damas, se trouve à portée des canons israéliens », rappelle

le commentateur militaire israélien qui refuse, en outre, la thèse prévalant à Jérusalem, selon laquelle le déploiement actuel des forces syriennes a un « caractère agressif ». « Vu la vulnérabilité de Damas, ce déploiement a d'abord un caractère défensif, d'où une arme moderne peut, bien entendu, passer rapidement, s'il le faut, à une offensive ou une contre-offensive », affirme-t-il.

Finalement, on a l'impression que des deux côtés, ces jours-ci, on crie « au loup » sans vraiment y croire. Le fait que le gouvernement a studieusement omis d'examiner la tension avec la Syrie, lors de sa réunion hebdomadaire, et que MM. Begin et Arens n'ont pas jugé nécessaire de convoquer une session urgente, extraordinaire du cabinet semble indiquer que la situation est moins grave qu'il n'y paraît de prime abord.

Pour le moment du moins. Car, au Moyen-Orient, l'éclatement d'une guerre, même si personne n'en veut réellement, est toujours plus probable que « l'éclatement » de la paix, que tout le monde affirme rechercher passionnément mais ne semble pas trop pressé d'y parvenir.

Les anglophones quittaient le Québec aussi massivement de 1971 à 1976, soutient Godin

QUÉBEC (d'après PC) — Les anglophones quittaient le Québec aussi massivement de 1971 à 1976, sous un gouvernement libéral, que depuis 1976, sous le gouvernement péquiste, a soutenu hier le ministre de l'Immigration, M. Gerald Godin.

Lors d'un vigoureux débat sur la loi 101 à la commission parlementaire qui étudiait les crédits du ministère, M. Godin a rappelé que de 1971 à 1976, 65 % des 145.000 Québécois qui ont quitté la province étaient des anglophones. Or, de 1976 à 1981, on note que 65 % de ceux qui ont quitté le Québec étaient des anglophones (131.500 sur 203.000), soit la même proportion que sous l'administration libérale, selon les chiffres du ministère.

M. Godin a dénoncé ceux qui « se sont abîmés dans de nombreux commentaires apocalyptiques » à ce sujet.

C'est le porte-parole libéral, le député de Gatineau, M. Michel Gratton, qui avait soulevé la question du départ des anglophones du Québec. À son avis, la loi 101 et l'attitude générale du gouvernement péquiste sont responsables de nombreux départs.

M. Gratton, dénonçant « l'attitude vin-

dicative et l'étroitesse d'esprit (du ministre) qu'on ne percevait pas au moment de sa nomination », a dit que « la majorité des Québécois francophones » est maintenant favorable à des amendements à la loi 101. Il réclame de plus la tenue d'une commission parlementaire à ce sujet dans les prochaines semaines, au lieu des séances prévues pour l'automne prochain.

Un député péquiste, M. Michel Leduc, de Fabre, a interprété pour sa part l'opposition des Anglo-Québécois au gouvernement péquiste par le fait qu'ils « n'apprécient pas un gouvernement qui leur a fait perdre des privilèges ». Il a soutenu que les Anglo-Québécois n'étaient pas contre le gouvernement péquiste en particulier, mais contre toute mesure susceptible de leur faire perdre des privilèges.

D'autre part, M. Godin a déclaré qu'en 1982, le Québec avait reçu 20.915 immigrants, dont 3.284 Haïtiens, 1.804 Français, 1.299 Vietnamiens, 980 Polonais, 897 Cambodgiens, 859 Américains et 754 Anglais. Les statistiques indiquent que 31 % des nouveaux venus ne parlaient que le français, 19 % l'anglais et 11 % étaient bilingues. Les autres ne

parlaient ni l'une ni l'autre de ces langues.

Parmi les principaux groupes auxquels une attention spéciale a été prêtée, on note les réfugiés de l'Indochine (Vietnamiens, Laotiens et Cambodgiens). Le gouvernement québécois s'était engagé en 1979 à en accueillir 15.000. Et à la fin de l'an dernier, le total avait atteint 16.883 citoyens en provenance de cette région du monde.

Un effort spécial pour accueillir des Polonais à la suite de la détérioration de la situation en Pologne a permis l'arrivée de 980 immigrants de ce pays en 1982. Un autre programme spécial a été mis sur pied pour recevoir des citoyens du Salvador à la suite du conflit dans ce pays. Ainsi, 496 Salvadoriens sont venus au Québec l'an dernier et on en attend 600 cette année.

M. Godin a aussi accusé le gouvernement fédéral et le ministre de l'Immigration et de l'Emploi, M. Lloyd Axworthy de nuire à la venue de réfugiés étrangers au Québec, précisant que le gouvernement fédéral les force à quitter le territoire canadien pendant l'étude de leur dossier. « Vous comprenez l'extrême difficulté que cette exigence

créée à des personnes dont le statut est déjà très précaire », a-t-il dit.

Enfin, le ministre a fustigé le quotidien montréalais *The Gazette* qui « contribue à chasser ses propres lecteurs » en donnant une image « négative » du Québec. Selon M. Godin, un anglophone qui ne fréquenterait que le système scolaire anglo-québécois ou qui ne lirait que *The Gazette* aurait une image déformée du Québec et pourrait croire que « Montréal est un enfer ».

« Pour avoir vécu dans les deux villes, je préfère l'enfer de Montréal au paradis de Toronto », a-t-il déclaré.

Le débat a été soulevé par le député libéral de Notre-Dame-de-Grâce, M. Reed Scowen, qui s'inquiétait de l'intégration des non-francophones dans la fonction publique québécoise. Il a vainement tenté de savoir quelle était la proportion de non-francophones parmi les 600 nouveaux fonctionnaires embauchés par le gouvernement en 1982.

Les chiffres seront connus lorsque le comité d'implantation du plan d'action à l'intention des communautés culturelles rendra son rapport public en fin de semaine, a répondu M. Godin.

Le foetus n'est pas une personne

KARLSRUHE (REUTER) — La Cour Suprême ouest-allemande a rendu mardi un arrêt stipulant que le foetus n'est pas une personne légale, même en son neuvième mois.

La Cour a cassé un jugement d'un tribunal inférieur, qui avait reconnu coupable d'homicide par négligence un médecin dont une patiente avait mis au monde un enfant mort-né à la suite d'un traitement.

La Cour précise dans ses attendus que le foetus ne devient une personne au sens légal du terme qu'à partir du moment où la mère est en travail et que l'accouchement a commencé.

Cité

Plusieurs États américains et provinces canadiennes se disputent actuellement un important marché pour la production de longs métrages.

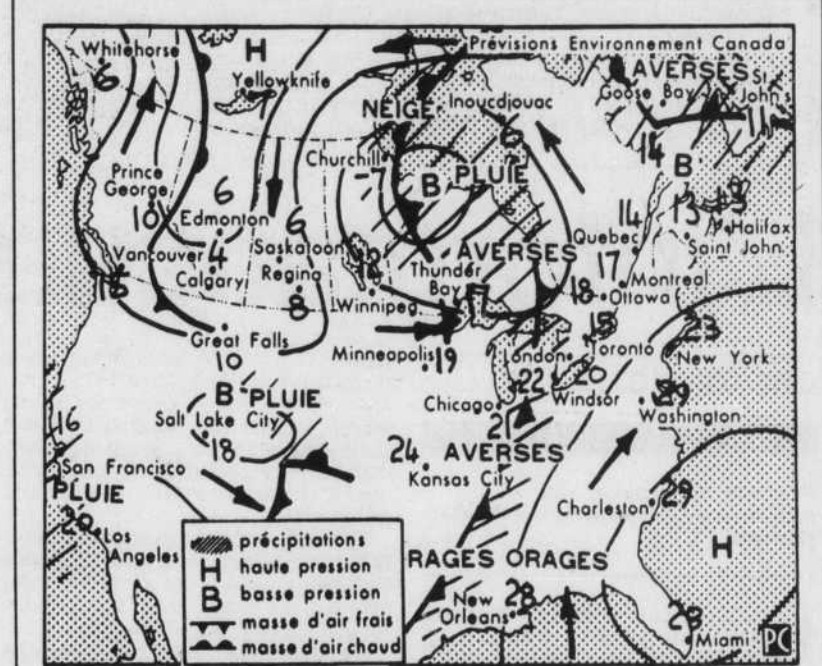
La venue d'équipes de tournage apporte d'importantes retombées économiques et permet aux artisans du cinéma de travailler plus souvent. « Cette Cité internationale serait ainsi un lieu d'échange entre tous ceux qui, au Québec et ailleurs, aiment le cinéma », conclut M. Losique.

Il a été impossible d'obtenir les commentaires de M. Denis Héroux actuellement à Paris où il poursuit le tournage du film *Louisiana*.

Rectification

Une erreur s'est glissée, hier, dans le texte portant sur l'entente intervenue entre Triumph Films et des distributeurs de films québécois. Contrairement à ce qui a été écrit au début du texte, Serge Losique n'a pas eu de démêlés avec la maison Gaumont mais plutôt avec le « milieu » du cinéma québécois. Craignant d'éventuels conflits d'intérêts, le milieu s'est en effet opposé à ce que le président du Festival des films du monde soit nommé conseiller culturel de Triumph Films pour l'Amérique du Nord.

N.P.



Prévision de la carte du temps à midi aujourd'hui

Les régions de l'est continueront à avoir du temps maussade aujourd'hui. Une perturbation en provenance des Prairies se déplace vers la Baie-James et un flux d'air chaud du sud-ouest amorcera une augmentation des températures au-dessus des normales saisonnières pour les régions du sud-ouest du Québec.

Abitibi-Témiscamingue: ennuagelement graduel suivi d'averses dispersées. Minimum: près de -1. Maximum: près de 15. Probabilité de précipitations: 30 %. Aperçu pour demain: ciel variable et possibilité d'averses.

Réservoirs Cabonga et Gouin: ensoleillé avec quelques passages nuageux. Minimum: près de -1. Maximum: près de 16. Demain: ciel variable et possibilité d'averses.

Pontiac-Gatineau et Lièvre, Outaouais: ensoleillé avec quelques passages nuageux. Nébulosité croissante en fin de journée et possibilité d'une averse. Minimum: de 0 à 2. Maximum: près de 19. Précipitations: 30 %. Demain: ciel variable et possibilité d'averses.

Laurentides, Montréal: ensoleillé avec quelques passages nuageux. Minimum: de 0 à 2. Maximum: près de 17. Demain: ciel variable et possibilité d'averses.

Trois-Rivières, Drummondville, Mauricie, Estrie: ensoleillé avec passages nuageux. Minimum: près de 1. Maximum: de 15 à 17. Demain: ciel variable et possibilité d'averses.

Québec, Réserve des Laurentides,

Beauce: dégagement en matinée. Ensoleillé avec passages nuageux par la suite. Vents modérés par endroits. Minimum: de 2 à 4. Maximum: de 11 à 14. Précipitations: 10 %. Demain: ciel variable et possibilité d'averses.

Lac-St-Jean, Saguenay, Rivière-du-Loup, La Malbaie: dégagement graduel et vents modérés par endroits. Minimum: de 2 à 4. Maximum: de 10 à 12. Précipitations: 20 %. Demain: ciel variable et possibilité d'averses.

Rimouski-Matapédia, Baie-Comeau: quelques éclaircies et possibilité d'averses. Minimum: près de 4. Maximum: près de 9. Précipitations: 40 %. Demain: beau.

Ste-Anne-des-Monts, Parc de la Gaspésie, Gaspé-Parc Forillon: nuageux avec un peu de brume localement. Minimum: près de 5. Maximum: près de 7. Précipitations: 50 %. Demain: beau.

Sept-Îles: nuageux avec faible brume ou pluie passagère. Minimum: près de 3. Maximum: près de 8. Précipitations: 80 %. Demain: beau.

Basse-Côte-Nord-Anticosti, sauf le secteur de Blanc-Sablon: brumeux avec brume passagère. Minimum: près de 4. Maximum: près de 7. Précipitations: 90 %. Demain: plutôt nuageux.

Secteur de Blanc-Sablon: brumeux avec brume passagère. Vents modérés. Minimum: près de 7. Maximum: près de 10. Précipitations: 90 %. Demain: peu de changement.

Greenpeace s'intéresse aux baleines

SEATTLE (PC) — Le groupe d'écologistes Greenpeace prévoit lever les voiles vers la mer de Béring pour surveiller la chasse des baleines grises par les Russes et la pêche du saumon par les Japonais.

« Nous n'avons jamais eu comme politique de nous arrêter aux frontières internationales », a indiqué, lundi, Peter Wilcox, capitaine du bateau du groupe Rainbow Warrior alors qu'il effectuait une visite à Seattle.

« Nous ne voulons pas être accusés de nous en prendre uniquement aux pays occidentaux », a-t-il souligné.

Le projet prévoit que le Rainbow

Warrior se dirige vers les eaux soviétiques pour vérifier si les baleines grises sont bel et bien utilisées pour la consommation par les autochtones, comme le prévoit la Commission internationale de pêche à la baleine, et non pour nourrir les visons.

27 avril

par la PC et l'AP

1979: cinq dissidents soviétiques sont libérés et expulsés vers les États-Unis en échange de deux espions soviétiques emprisonnés en Amérique; 1977: malgré l'opposition de Washington, l'Allemagne fédérale annonce son intention de construire et d'exporter des réacteurs nucléaires au plutonium; 1972: les astronautes d'Apollo 16 amerrissent dans le Pacifique à leur retour de la Lune; 1968: le cosmonaute soviétique Youri Gagarine, qui fut le premier homme dans l'espace, trouve la mort dans un accident d'avion; 1966: le pape Paul VI confère au Vatican avec le ministre soviétique des Affaires étrangères, M. Andreï Gromyko, premier dignitaire de l'URSS à rencontrer le chef de l'Église catholique; 1960: le Togo accède à l'indépendance; 1950: le Parti communiste est interdit en Australie; 1945: les forces américaines et soviétiques opèrent leur jonction sur l'Elbe, coupant l'Allemagne en deux alors que la guerre touche à sa fin; 1941: après avoir résisté durant 180 jours l'armée grecque doit laisser les troupes allemandes occuper Athènes; 1939: Hitler dénonce l'accord naval anglo-allemand; 1830: Simón Bolívar abandonne la présidence de la Colombie; 1662: la France et la Hollande signent un traité d'alliance; 1521: le navigateur Ferdinand Magellan est tué par des indigènes aux Philippines. Ils sont nés un 27 avril: l'ingénieur américain Samuel Morse, inventeur du télégraphe électrique (1791-1872); le général Ulysse Grant, président des États-Unis.

AUJOURD'HUI

Conférence de MM. Paul Chamberland et Pierre Vallières, à 20 h aux Messageries littéraires des éditeurs réunis, 900 est, rue Ontario. 525-2511.

Le Club « Visa plein-air » organise une réunion d'information à 20 h 4358, rue de la Roche. 523-1565 ou 523-1808.

Spectacle *Les Trous de mémoire* de Pierre Duda à 20 h à la Maison de la culture Marie-Uguay, 6052, boul. Monk. Entrée libre. 872-2044.

« Les livres et les jeunes, comment faire un choix judicieux », tel sera le thème abordé par Mme Michel Provost, à la Bibliothèque de Bossard, à 20 h. 656-5960.

Assemblée générale des locataires de HLM de Montréal, 2515, rue Delisle, à 19 h. 931-9125 ou 642-2640.

M. Guy Robert donne une confé-

rence sur les « livres d'artistes de grand format ». Un vin d'honneur sera servi. À 19 h 30 à la Bibliothèque Réginald J.-P.-Dawson, Ville Mont-Royal.

Soirée-débat du Mouvement québécois pour combattre le racisme à 20 h au Centre St-Pierre-Apôtre, salle 100, 1212, rue Panet. Entrée libre.

Concert-midi au Conservatoire de musique, salle Germaine-Malépart, 100 est, rue Notre-Dame. Classe de chant André Turp. Oeuvres de Scarlatti, Bach, Schubert, Pergolesi, Puccini et Mozart.

Collectes de sang de la Croix-Rouge, à St-Rémi de Napierville, à l'École Clothilde-Raymond, 95, rue St-André, de 14 h 30 à 17 h et de 18 h 30 à 20 h 30; au Cégep Bois-de-Boulogne, entrée pavillon Ignace-Bourget, 10500, Bois-de-Boulogne, de 10 h à 16 h; à l'Hôpital Sainte-Marie, 3830, rue Lacombe, de 9 h 30 à 16 h 30.

relations

LA DÉPRESSION TRANQUILLE



ABONNEMENT

1 an (10 nos): 12,50\$
à l'étranger: 14,50\$
par avion: 20,00\$

Nom.....

Adresse.....

8100, St-Laurent
Montréal H2P 2L9
(514) 387-2541

En vente aussi dans les librairies
et dans les meilleurs kiosques

Le Dow Jones dépasse le cap des 1,200 points

par Michel Nadeau

Sous le coup d'une violente fièvre spéculative de la part des grandes institutions financières, le thermomètre boursier de New York a brisé un record hier à Wall Street, clôturant pour la première fois de l'histoire au-dessus des 1,200 points. L'indice Dow Jones a fait un bond de 22 points pour terminer la séance à 1,209 points.

Au Canada, les milieux financiers ont noté l'apparition d'un taux hypothécaire de 9.75 % proposé par une institution torontoise pour un prêt d'une durée de six mois.

Depuis le début de cette flambée boursière, le 12 août dernier, l'indice Dow Jones a grimpé de 56 %, passant de 776 à 1,209 points en moins de huit mois. Des investisseurs ont ainsi réalisé des milliards de dollars en bénéfices. L'indice Dow Jones est calculé à

partir de la cote de fermeture des actions de 30 grandes compagnies américaines.

Pas moins de 96 millions d'actions ont changé de mains au cours de la journée d'hier à New York, l'optimisme semblant emporter une forte partie des investisseurs.

Trois facteurs peuvent expliquer cet enthousiasme: d'abord, la masse monétaire américaine a baissé de \$3.1

milliards au cours de la dernière semaine, selon les statistiques de la Réserve fédérale. Par ailleurs, plusieurs grandes compagnies continuent d'afficher des profits à la hausse. Chrysler semble se rétablir; IBM a majoré son dividende pour la première fois depuis 1979; Coca-Cola hausse ses profits de 13.5 %; la plus grande maison de courtage aux USA, Merrill Lynch, a quadruplé ses gains au dernier

trimestre, etc.

Enfin, le gouvernement américain annoncera aujourd'hui le volume de ses emprunts mais les observateurs constatent que cette ponction ne devrait pas avoir d'effets très négatifs sur les marchés financiers. Les taux d'intérêt à court terme demeurent toujours légèrement au-dessus de 8 %. Le taux d'escompte de la banque centrale ne bronche pas à 8.5 %.

On remarque qu'un nombre très importants (près de 1,500) de blocs de plus de 10,000 actions ont été échangés, ce qui indique la présence sur le parquet de nombreux investisseurs institutionnels. Ainsi, les experts sont partagés entre vendeurs et acheteurs: il n'y a pas d'unanimité sur les perspectives de reprise.

Au Canada, les gains ont été moins élevés en raison de la hausse sensible enregist-

trée la semaine dernière au lendemain du budget de M. Marc Lalonde. L'indice composé a avancé de 1.11 point à Montréal alors que le TSE 300 à Toronto gagnait près de six points. Les secteurs les plus dynamiques à Montréal ont été les pétroles, les industries manufacturières et les papeteries; les services publics et les banques se sont repliés sous le coup de prises de profits de la part d'investisseurs.

Pour la première fois depuis plusieurs années, un taux hypothécaire de moins de 10 % est apparu sur le marché avec la décision de la compagnie Guaranty Trust de réduire de 0.75 % son taux réclamé pour les hypothèques à court terme de six mois. Ces prêts passent ainsi à 9.75 % seulement. Plusieurs institutions ont ramené à 10.75 % le taux demandé pour les hypothèques d'un an.

La stratégie de la Raffinerie de sucre du Québec causera-t-elle la fermeture de Sucre St-Laurent?

par Michel Nadeau

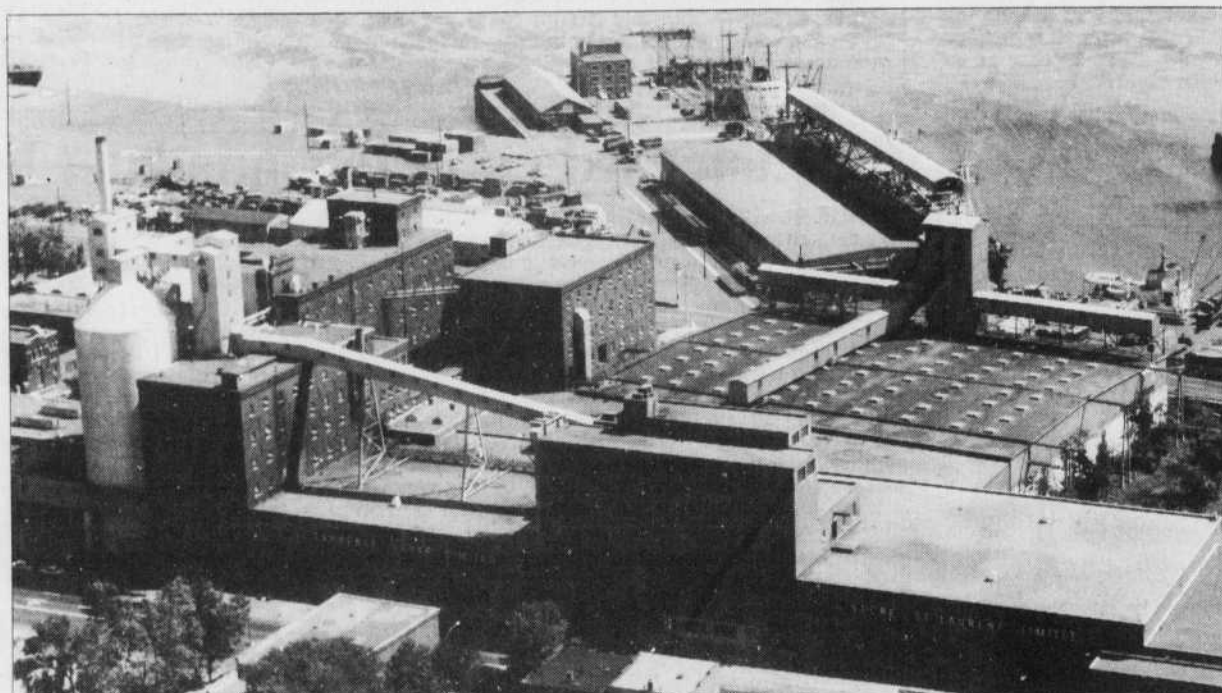
Le Québec se lance à fond de train dans la culture de la betterave à sucre même si ce produit n'est pas concurrentiel quatre années sur cinq, le sucre de canne étant produit dans des conditions plus faciles dans le tiers-monde.

Plus inquiétant encore, cette politique menée par la direction de la Raffinerie de sucre du Québec (RSQ) pourrait aboutir à la fermeture de la seule raffinerie de sucre privée dans la province et entraîner la perte de 340 emplois au cours des prochaines années.

Sucre Saint-Laurent ne survivrait pas en effet à la concurrence de la raffinerie d'Etat, qui vient de lui soutirer ses deux plus importants clients: Provigo et Métro-Richelieu.

Alors que plusieurs pays industrialisés se voient aujourd'hui obligés de protéger la culture de la betterave à sucre par des barrières tarifaires élevées en raison de la concurrence de la canne à sucre, le Québec est la seule région du monde qui triplera cette culture d'ici à 1985 avec un objectif de 600,000 tonnes de betteraves. L'offensive de la RSQ survient alors que les inventaires mondiaux sont à leur plus haut niveau, que la consommation est en baisse, que les substituts du sucre se multiplient et qu'on ne prévoit pas, à court terme du moins, d'augmentation significative du prix de cette matière première.

Or, pour éponger une partie des pertes prévisibles et devenir rentable comme son mandat l'y oblige mainte-



La perte de deux importants contrats annonce des jours difficiles pour Sucre Saint-Laurent, dont les installations centenaires sont situées au coin des rues Notre-Dame et Pie-IX, dans l'est de Montréal.

nant, la RSQ se lance officiellement cet après-midi dans la vente de sucre en épicerie sous le nom « Marie perle ». Des ententes importantes avec les groupes Provigo et Métro prévoient des livraisons de 40,000 tonnes par année de sucre de betterave qui sera raffiné à Toronto par Redpath Sugars. (La RSQ, installée à Saint-Hilaire près de Montréal, ne peut dépasser actuellement l'étape du sucre brun.)

Les contrats de Métro et de Provigo ont été obtenus aux dépens d'une autre firme québécoise, Sucre Saint-Laurent, qui perd ainsi le secteur le plus rentable de ses activités. Passant de 154,000 tonnes à 115,000 tonnes, la production de Sucre Saint-Laurent tombe à un niveau qui

n'assure plus la rentabilité de la plus vieille raffinerie au Canada (1879), appartenant à la société de gestion Natalik Inc., propriété de la famille McConnell, de Montréal.

De plus, la fermeture de Sucre Saint-Laurent placerait le Québec dans un état de forte dépendance à l'égard de raffineries de Toronto (Redpath) et de St. John, au Nouveau-Brunswick (Atlantic). Pourtant, c'est au Québec que la consommation per capita est la plus élevée au Canada.

En supposant que la RSQ se lance, en 1985, dans l'étape du raffinage complet avec une capacité potentielle de 70,000 tonnes, le Québec devrait importer quelque 70 % de sa consommation, évaluée à 240,000 tonnes par année.

Le marché québécois serait donc un lieu privilégié de dumping pour les raffineurs, ce qui éloignerait toute rentabilité pour la RSQ.

En fait, la grande question est de savoir qui, de la RSQ ou de Sucre Saint-Laurent tirera profit du marché limité du sucre vendu au détail au Québec. Steinberg a fermé sa raffinerie (Sucre Cartier) en 1981 et achète maintenant du Nouveau-Brunswick tout son sucre, suite à l'acquisition du contrôle d'Atlantic Sugar. Métro et Provigo détiennent donc la clé de la quasi-totalité des ventes possibles au détail. Le marché institutionnel du sucre en vrac n'est pas très rentable, car les firmes comme Vachon ou Kraft s'approvisionnent à plusieurs endroits et jouent les

raffineurs les uns contre les autres.

Métro et Provigo n'ont pu récemment résister aux conditions alléchantes de la raffinerie d'Etat, qui doit cependant parfaire, à grands frais de transport, le raffinage à Toronto. Avec seulement le quart du marché québécois, Sucre Saint-Laurent comptait beaucoup sur ces deux contrats.

L'automne dernier, Sucre Saint-Laurent ne voulait absolument pas entendre parler d'un raffinage possible pour le compte de la société d'Etat. On ne voulait pas armer un concurrent qui viendrait chercher les deux meilleurs clients. Mais l'organisme gouvernemental était bien décidé à entrer dans ce marché, surtout depuis la

fermeture de Redpath (1980) et Cartier (1981). La rationalisation des surplus de l'industrie sucrière, tout comme celle du pétrole actuellement, s'était faite aux frais du Québec.

Le président de Sucre Saint-Laurent, M. Jan d'Ailly, reconnaît maintenant que son entreprise a perdu la bataille. Des négociations doivent avoir lieu aujourd'hui avec la RSQ pour la transformation des betteraves à l'usine de la rue Notre-Dame, à Montréal. Actuellement, les frais de transports portent à \$130 la tonne environ le coût du produit raffiné à Toronto. Ce qui est évidemment plus élevé que le coût qui pourrait être proposé par Sucre Saint-Laurent. Cependant, cette entreprise devra améliorer son efficacité pour offrir des prix plus près de ceux de ses concurrents. Aux prises avec un conflit de travail depuis le 2 mars avec ses 240 employés syndiqués, Sucre Saint-Laurent veut réduire ses effectifs de 60 personnes en modifiant les règles de sécurité d'emploi. A ceux qui affirment que sa politique de marketing n'est pas dynamique, qu'il laisse pénétrer Redpath et Atlantic au Québec et que ses installations sont vétustes, M. d'Ailly répond que les actionnaires ont autant investi au cours des dernières années qu'ils ont touché de dividendes. Il refuse cependant de dévoiler les états financiers.

En supposant que les deux entreprises québécoises s'entendent — ce qui est fort probable — comment se fera le partage des profits découlant de l'exploitation du marché au détail au Québec? L'Ontario n'est pas un marché facile en raison des frais de transport et du fait que le puissant groupe Weston (Loblaws, Nelson...) possède sa

propre raffinerie, Westcane Sugar Ltd.

Les dirigeants des deux firmes soutiennent que ces bénéfices du marché de détail sont vitaux pour leur avenir.

Ces gains sont d'autant plus importants pour la RSQ, qui a perdu \$1.4 million l'an dernier, sans compter des frais d'intérêt non comptabilisés de \$1.8 million.

Le président de la raffinerie gouvernementale, M. André Marier, a déclaré hier au DEVOIR « qu'il ne pouvait plus parler aux journalistes ». Lors d'un entretien précédent, M. Marier a cependant refusé de dire quel était le coût de production de la livre de sucre de betterave au Québec, où la performance des producteurs est très faible. Certains estiment qu'il varie entre 15 et 20 cents la livre (alors que le sucre de canne ne vaut pas plus de sept cents et n'a que très rarement dépassé 10 cents sur une longue période). Les gens des raffineries de sucre de canne soutiennent que la culture de betterave ne peut être rentable près d'un port où il est possible d'obtenir de

la canne à sucre à bon marché des pays producteurs du tiers-monde. Au Canada, on ne compte que deux autres petits centres de production de sucre de betteraves, situés au Manitoba et en Alberta, loin des grandes raffineries de sucre de canne.

Par ailleurs, M. Marier demeure convaincu qu'il y a de la place pour les deux raffineries au Québec: il est allé rencontrer la famille McConnell pour savoir si elle voulait vendre sa raffinerie! La réponse négative corrobore l'opinion du ministre de l'Agriculture du Québec, M. Jean Garon, qui ne veut rien entendre relativement à l'achat d'autres installations de raffinage par l'Etat.

Le ministre est partisan de la culture de la betterave sucrière au Québec qui peut jouer un rôle important pour l'amélioration de la qualité des sols. Cette activité est déjà subventionnée par des paiements de stabilisation de l'ordre de \$612,000 en 1981-1982.

De plus, Québec pourrait accroître à 25 % son niveau d'auto-suffisance dans le domaine du sucre.

Electrolyser entend construire une usine d'hydrogène de \$35 millions à Shawinigan

par André Bouthillier

Electrolyser Inc., une firme contrôlée de Mines Noranda Limitée et d'Electrolyseur Liée, projette de construire, d'ici à deux ans, une usine d'hydrogène de \$35 millions à Shawinigan.

Selon les plans du projet, l'hydrogène sera produit par électrolyse de l'eau et sera utilisé pour fabriquer des engrais à base d'ammoniaque. L'électrolyse est un courant électrique servant à diviser la molécule de l'eau en hydrogène et en oxygène.

C'est ce qu'a appris hier LE DEVOIR lors de la remise d'une subvention au Conseil de l'industrie de l'hydrogène (CIH) par le ministre de l'Energie, des Mines et des Ressources du Québec, M. Yves Duhaime. L'événement a eu lieu à l'Institut

de recherche d'Hydro-Québec (IREQ) à Varennes.

Responsable du dossier de l'hydrogène pour le gouvernement québécois, M. Duhaime a confirmé au DEVOIR que le site de Shawinigan avait été retenu, mais n'a pas voulu donner plus de détails sur les négociations en cours avec Electrolyseur Inc. Il a cependant ajouté: « les discussions sont fort avancées... Je serai en mesure d'annoncer officiellement le contenu de ce projet dans un mois seulement ».

Un des responsables du projet chez Mines Noranda a expliqué que la puissance de l'usine sera de 45 mégawatts environ mais pourra atteindre 200 mW après quelques années de fonctionnement. L'hydrogène tiré de l'électrolyse servira à fabriquer des engrais à base d'ammoniaque qui seront vendus dans tout le pays, tandis que l'o-

xygène pourra être livré aux entreprises de la région de la Mauricie.

Shawinigan a été choisie, a-t-il ajouté, parce qu'elle possède une centrale électrique — indispensable pour la réalisation de ce projet — et qu'elle est à proximité d'une voie d'exportation exceptionnelle, le fleuve Saint-Laurent. Détail intéressant toutefois: Shawinigan est représentée aux deux niveaux de gouvernement supérieurs par les ministres de l'Energie, MM. Jean Chrétien et Yves Duhaime.

Selon le représentant de Noranda, le projet créera plusieurs emplois tant à l'intérieur de l'usine qu'à l'extérieur. « Pour transporter l'hydrogène et l'oxygène, il faudra organiser des nouveaux modes de transport. De plus, des entreprises s'installeront dans la région pour fournir les produits chimi-

ques nécessaires aux opérations de l'usine », a-t-il fait remarquer.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de développement élaborée par le CIH, un organisme créé en 1981 par des entreprises, des universités et les gouvernements pour promouvoir la recherche et le développement des technologies utilisant l'hydrogène. Selon le CIH, l'hydrogène constitue la source d'énergie de l'avenir et le Québec peut profiter largement de son développement, puisqu'il dispose d'énergie hydroélectrique en abondance et d'une avance technologique dans le secteur de l'électrolyse. A court terme, l'hydrogène tiré de l'électrolyse de l'eau peut notamment servir à la fabrication de produits chimiques (ammoniaque, méthanol...), à la valorisation des huiles lourdes, ainsi qu'aux appli-

cations dans le domaine de la métallurgie. A moyen terme, il pourra remplacer les énergies traditionnelles dans le secteur du transport. On pense, par exemple à l'aviation à hydrogène.

En 1980, deux des membres du CIH, Noranda et Electrolyseur (de Toronto), ont formé la compagnie Electrolyseur Inc. dans le but de fabriquer des électrolyseurs perfectionnés et de les commercialiser dans le monde entier. Puis, en juin 1982, avec l'aide d'Hydro-Québec, Electrolyseur Inc. a mis sur pied une usine expérimentale de production d'hydrogène par électrolyse sur les terrains de l'IREQ. Cette usine expérimentale d'une puissance de 1.2 mW représentait alors la première phase d'un projet visant à concevoir des usines d'hydrogène à l'échelle industrielle. L'usine de Shawinigan

représente la deuxième étape de ce projet.

Le porte-parole de Mines Noranda a déclaré que cette usine représenterait une priorité pour sa compagnie. « Elle peut nous ouvrir des débouchés très importants sur le marché des exportations. Présentement, les électrolyseurs fabriqués au Québec sont d'avant-garde: ils sont faciles à exploiter et sont peu coûteux », a-t-il dit.

Avant de conclure une entente, Noranda et Electrolyseur doivent toutefois obtenir l'assurance des gouvernements qu'elles recevront une aide financière quelconque. Hier, devant les membres du CIH, M. Duhaime a déclaré que son gouvernement était prêt à accorder des tarifs d'électricité préférentiels — comme ceux donnés à Reynolds et à Pechiney — à toutes les entreprises désireuses d'entreprendre un projet de développement d'hydrogène. Quant au gouvernement fédéral, il n'a pas encore répondu officiellement à la demande d'aide d'Electrolyseur Inc.

Lors son passage à l'IREQ, le ministre québécois de l'Energie a remis une subvention de \$100,000 au président du CIH, M. Richard Champagne. Cette somme représente la première tranche d'un montant total de \$600,000 qui sera versée à cet organisme d'ici 1985.

M. Duhaime se dit convaincu que l'hydrogène sera l'une des grandes sources d'énergie de l'an 2000 « et peut-être avant... ». Son engagement le pousse même à dire qu'il devra remettre en cause les scénarios énergétiques de son gouvernement.

Fasco lance une nouvelle maison en pièces usinées

par Guy Deshaies

La deuxième plus importante compagnie québécoise spécialisée dans la fabrication de charpentes d'acier, Acier Fasco, dont les deux usines se trouvent à Sherbrooke et Boucherville et gèrent un chiffre d'affaires de \$15 millions, vient de se lancer dans la fabrication de maisons pré-usinées destinées au marché local et à l'exportation.

La division Bâtiment Fasco, créée l'an dernier, occupe une partie de l'usine de Boucherville et construit les

panneaux muraux composés de polystyrène, de ciment portland et du fini extérieur, ainsi que les charpentes en acier galvanisé qui forment l'ossature de ces maisons modulaires à trois chambres à coucher proposées dans divers modèles.

L'acheteur peut avoir une maison sur mesure pour ainsi dire puisqu'il peut ajouter des panneaux à sa guise. Les modules peuvent également se juxtaposer sur une hauteur de cinq étages pour des pâtés d'habitation, des édifices commerciaux, des motels, etc.

Selon M. Gilbert Gagnon,

président et directeur général de l'entreprise fondée en 1968, il s'agit d'une maison de qualité supérieure, plus isolée que les normes l'exigent, dont les réseaux de fils électriques et de plomberie sont préinstallés à l'usine, qui ne demande que des fondations, qui se monte en cinq jours par cinq techniciens, qui est très insensibilisée, que l'acheteur peut finir lui-même et dont le prix sera de 20 % à 30 % inférieur à une maison unifamiliale de dimensions identiques. M. Gagnon a fait part des projets de Fasco lors d'une conférence de presse hier à Lon-

gueuil. Deux constructeurs de la Rive-Sud ont déjà manifesté leur intention d'ériger ces maisons et Bâtiment Fasco vise la production de 5,000 maisons par année.

Mais c'est le marché de l'exportation qui paraît pour l'instant le plus actif étant donné qu'on peut placer une maison dans un conteneur de 20 pieds, que ces maisons s'adaptent parfaitement à des températures oscillant entre -45° à 45° et qu'elles peuvent résister à des secousses sismiques de huit à l'échelle Richter.

Déjà, Bâtiment Fasco dé-

tient une lettre d'entente du Maroc pour la construction de 20,000 de ces singulières maisons ainsi que des demandes des Antilles, d'autres pays d'Afrique, des Etats-Unis, de l'Ouest canadien, etc.

Le concept est nouveau et il ne s'agit pas d'une maison préfabriquée mais conventionnelle.

Selon M. Gagnon, les créan-

tableau de bord

	Mois préc.	Vari. an. en %
EMPLOIS, REVENUS		
Gains moyens hebdomadaires (\$).....	jan. 402.63	398.64 6.6
Revenu du travail (millions \$).....	jan. 16,173.3	16,479.5 1.5
Personnes occupées (en millions).....	mar. 10.24	10.14 2.1
Chômeurs.....	mar. 1,658,000	1,585,000 35.0
STOCKS		
Grands magasins (millions \$).....	fév. 2,686.8	2,724.4 2.6
Appartenant aux fabricants (millions \$).....	fév. 32,156.9	32,030.2 -7.1
PRIX		
Prix à la consommation (1971 = 100).....	mar. 115.8	114.6 7.2
Indice des prix des maisons neuves (1976 = 100).....	fév. 129.5	129.5 -4.4
Indice des prix des matières brutes (1977 = 100).....	mar. 208.5	208.6 5.9
Sans charbon pétrole brut, gaz naturel.....	mar. 148.8	149.1 0.1
Prix de vente dans l'industrie (1971 = 100).....	mar. 295.6	293.4 3.8
BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS		
Permis de bâtir (million \$).....	jan. 581.9	581.9 -23.5
Mises en chantier dans les centres urbains (unités).....	fév. 6,661	15,175 -19.8
ÉNERGIE		
Production de charbon (milliers de tonnes métriques).....	fév. 3,223	7,219 4.4
Production d'électricité (TW/h).....	jan. 36.7	36.7 -7.8
Production de gaz (millions de mètres cubes).....	jan. 9,902	9,902 -6.4
Raffinage du pétrole (millions de mètres cubes).....	fév. 6.8	14.2 -8.5
COMMERCE EXTÉRIEUR		
Exportations, base balance des paiements (Millions \$).....	fév. 6,661	13,099 2.2
Importations, base balance des paiements (millions \$).....	fév. 5,234	10,367 -1.2
PRODUCTION		
Chargements ferroviaires (millions de tonnes).....	mar. 17.5	45.3 -10.0
Acier (lingots — milliers de tonnes métriques).....	mar. 1,079.7	2,659.6 -27.3
VENTES		
Ventes des grands magasins (millions \$).....	fév. 609.7	1,233.1 4.7
Livraisons des fabricants (millions \$).....	fév. 14,613.9	28,443.8 0.6
Ventes de véhicules automobiles neufs (millions \$).....	fév. 681.0	1,261.3 -5.2
Ventes au détail (millions \$).....	fév. 6,760.2	13,642.5 -3.6

Les statistiques sont représentées en dollars courants et ne sont pas désaisonnalisées.
Source: Statistique Canada.

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

développement régional

Ottawa ajoute \$5.6 millions pour les Iles-de-la-Madeleine

par Marie-Agnès Thellier

LES Madelinots ont encore \$14.6 millions à recevoir du gouvernement fédéral d'ici à 1986. Aux \$9 millions restants de la première phase du Programme de développement économique des Iles-de-la-Madeleine, lancé en février 1981, viennent de s'ajouter les \$5.6 millions de la seconde phase.

Ces \$14.6 millions s'additionnent aux \$4.8 millions dépensés au cours des deux premières années du programme, pour un total de \$19.4 millions. De plus, \$8.2 millions étaient inscrits dès 1981 aux budgets ordinaires des ministères pour la construction d'une nouvelle aérogare et des infrastructures portuaires, l'aménagement d'un parc et la réfection de la route 199.

Ce budget de \$27.6 millions, que les Madelinots se promettent d'utiliser jusqu'à la « dernière cenne », représente une compensation financière au refus d'Ottawa, au lendemain du référendum, de participer à la mise en valeur des mines de sel avec le gouvernement du Québec. Plus tard, Québec devait, selon Ottawa, refuser de contribuer à raison de \$2.8 millions au programme de développement économique des Iles.

Trois secteurs bénéficie-

ront prioritairement de la seconde phase du programme: les pêches (\$2.5 millions), le tourisme (\$825,000) et l'agriculture (\$1.4 million), tandis que \$200,000 sont alloués à l'assistance des initiatives de développement économique.

Parmi les projets prévus: une rade polyvalente à Cap-aux-Meules, la rénovation des installations d'hébergement, la construction d'une trentaine d'unités de tourisme familial et des parcs d'engraissement de bovins.

Un budget de \$2 millions était accordé en 81 à un programme spécial de subventions pour les PME des Iles, assurant jusqu'à 50 % du coût des immobilisations: 16 subventions ont été attribuées pour un total de \$945,000. Une subvention a, par exemple, été accordée à la ferme avicole Marcoux, qui fournit maintenant 75 % des oeufs consommés aux Iles. « Nous avons aussi financé un abattoir régional et la deuxième phase permettra de soutenir l'élevage de bœufs de boucherie », précise M. Rémi Bujold, député de Bonaventure-Iles-de-la-Madeleine et président du comité consultatif local.

Accompagnant dimanche aux Iles le ministre d'Etat au Développement économique et aux Sciences et à la Technologie du Canada, M. Donald Johnston, le député a annoncé l'implantation cet été du premier poste de ravitaillement en carburant pour avion. M. Bujold est évidemment satisfait du travail accompli depuis 1981: « Avec les deux phases du programme, on aura réussi à

améliorer les infrastructures de pêche et permis à des entreprises de se lancer aux Iles », a-t-il déclaré au DEVOIR.

Plus prudent, le maire d'Etang-du-Nord et préfet de la municipalité régionale de comté (MRC), M. Lucien Landry, préfère attendre la fin du programme en 1986 avant de juger le résultat et de comptabiliser les sommes vraiment investies par Ottawa et par les différents ministères. Mais, d'ores et déjà, il se dit sûr qu'il n'y aura pas de gâchage de projets car il y a des possibilités d'utiliser tout cet argent. « La suite des différentes études entreprises, les projets devraient être plus abondants dans les dernières années du programme quinquennal.

Non impliquée dans le programme, la MRC se préoccupe aussi du développement des pêches et du tourisme, puisqu'elle a créé deux commissions dans ces domaines. Ces commissions regroupent tous les intervenants du secteur. « C'est la seule façon d'arriver à des solutions plausibles », rappelle M. Landry. La commission du tourisme se transformera en Association touristique régionale d'ici à la fin de l'année.

Quant à la commission des pêches, elle aura sans doute à se préoccuper de la relance, soit de Madelipêche, soit de la coopérative régionale de pêcheurs (ex-Pêcheurs Unis), soit des deux. Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, M. Jean Garon, a refusé de soutenir le projet de construction

d'une nouvelle usine pour transformer le crabe, comme le voudrait la coopérative. Avec Madelipêche et deux autres projets d'usine en cours de préparation, M. Garon estime que la rentabilité serait impossible à atteindre. Il recommande la fusion des activités de Pêcheurs-Unis aux Iles dans Madelipêche, que s'apprête à racheter la Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires.

Le schéma d'aménagement des Iles, en préparation depuis l'automne 1977, sera soumis à une dernière consultation cet été. « La confection du schéma a permis aux Madelinots de prendre conscience de la fragilité de leur milieu naturel », pense M. Jean-Paul Gendron, délégué régional pour l'Est du Québec de l'Office de planification et de développement du Québec. L'Office reçoit maintenant des projets touchant la protection de l'écosystème: reboisement, sablière, carrière...

« Personnellement, de dire M. Gendron, ma grande préoccupation, c'est la nappe d'eau douce aux Iles, non seulement à cause de la consommation d'eau potable mais à cause du déboisement. Il faut rapidement revaloriser les forêts de l'île. Le ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec, dit-il, a un projet de \$1 million sur trois ans, pour préparer les sols, planter des conifères adaptés et même subventionner le transport du bois de chauffage et de 4,000 sapins de Noël. »

livres

L'ÉTAT-NATION SERA-T-IL SUIVI DE L'ÉTAT-PRODUIT?

par Julien Béliveau

La réponse à la crise économique réside-t-elle dans la nationalisation des principaux instruments de production ou dans l'internationalisation du champ d'activités des compagnies? Ou plutôt, dans le contexte français, la nationalisation est-elle devenue la meilleure façon d'assurer l'internationalisation des géants de l'industrie française?

Un groupe d'universitaires français a tenté de déceler les principaux jalons des stratégies de croissance (ou de survie) adoptées par les entreprises françaises, que ces stratégies soient volontaires ou imposées par un cadre de nationalisation (1).

Une nouvelle caractéristique économique émerge de la décennie 70: pour maintenir un rythme de croissance satisfaisant, les firmes ont de plus en plus recours aux territoires étrangers, non seulement comme marché, mais comme lieu privilégié

de production. La taille des multinationales et leur impact économique au sein d'un pays font que les pays-hôtes de multinationales deviennent eux-mêmes concurrents.

Cette nouvelle concurrence a pris des formes jusqu'alors inédites: deux produits s'affrontent sur le marché international à partir de composantes issues du même producteur; au niveau financier, les « firmes-nations » investissent dans l'étranger qu'en territoire domestique, ce qui permet des incongruités comme le flux de capital des États-Unis vers l'Europe compensé par un flux équivalent en sens inverse!

Pour accroître leur compétitivité, les multinationales françaises prévoient intensifier leurs activités dans des créneaux bien précis à fort potentiel, plutôt que de diversifier leur production en une gamme de produits hétéroclites. Elles choisissent aussi de conclure de plus en plus d'accords de production en territoire étranger avec des firmes étrangères, agissant de même au niveau de la recherche-développement. Désormais, l'élaboration de la stratégie et le « positionnement » de la firme sont définis immédiatement par rapport au marché mondial, plutôt que par le

marché intérieur.

La nationalisation, somme toute, peut faciliter l'émergence de firmes transnationales pour qui le marché d'origine ne constitue qu'un tremplin d'essai. C'est donc sur le marché international qu'il faut être compétitif pour assurer la vigueur du marché intérieur.

Depuis le temps qu'on nous rabâche que les multinationales dirigent les nations, il est agréable de lire un ouvrage qui démontre que les multinationales sont devenues l'instrument premier de concurrence d'une nation sur le marché international, tandis que disparaissent les barrières du protectionnisme économique. Après le concept de l'état-nation en science politique, arrive-t-on au concept de l'état-produit en science économique?

(1) **Nationalisations et internationalisations.** Michel Delapierre, Bernadette Madeuf, Charles-Albert Michalef et Carlos Ominami, La Découverte/Maspero, Paris, 1983, 163 pages, \$22.85. Disponible en librairie vers la mi-mai.

Pas d'accord entre le Canada et la CEE

BRUXELLES (AFP) — Les consultations à un haut niveau entre la Communauté économique européenne (CEE) et le Canada, qui se sont achevées hier à Bruxelles, n'ont pas permis de régler les différends commerciaux entre les deux partenaires mais surtout le litige sur l'accord de pêche de décembre 1981, a-t-on appris de sources communautaires.

En ce qui concerne le fonc-

tionnement de l'accord de pêche, le dossier ne serait pas assez mûr pour qu'un accord ait pu être trouvé hier. On a indiqué de source communautaire que le ministre canadien du Commerce, M. Gerald Regan, qui participera demain et vendredi à Bruxelles à la réunion quadripartite (États-Unis, CEE, Canada, Japon), rencontrera en marge de ces réunions le commissaire européen

chargé des Relations extérieures, M. Wilhelm Haferkamp, pour discuter cette question.

Le Canada, rappelle-t-on, a réduit le nombre de licences de pêche qu'il doit accorder aux chalutiers européens (principalement allemands) en vertu de cet accord. Ottawa estime en effet que la contrepartie de ces licences de pêche, à savoir l'importation à droits réduits par la

CEE de contingents de poissons surgelés canadiens, n'est pas correctement appliquée, et demande des compensations financières.

En ce qui concerne le différend né de la décision de la CEE d'imposer à partir d'octobre un embargo sur les peaux de bêtes phoques canadiens, la CEE propose des consultations mais le Canada n'est pas prêt à y participer, a-t-on rapporté.

agenda

Aujourd'hui

À Montréal, M. John Bolsover, directeur des placements chez Henderson Baring Management, de Honk Kong, traitera de l'investissement au Japon à titre de conférencier invité au déjeuner-causerie de l'Association des analystes financiers de Montréal, à midi, au salon Bonaventure de l'hôtel Reine-Elizabeth.

À Montréal, assemblée générale annuelle des actionnaires de Nordair, à 14 h 30, au salon C du Centre Sheraton, 1201 bd Dorchester ouest.

À Montréal, ouverture du Salon de l'ameublement et de la décoration à la Place Bonaventure jusqu'au 1er mai.

À Laval, la Chambre de commerce de Laval reçoit M. François Lebrun, président et directeur-général de la Société de développement

industriel à son déjeuner-causerie, à midi, à l'hôtel Sheraton de Laval.

Jeudi, 28 avril

À Montréal, colloque sur les relations entre le travail et la vie personnelle organisé par la faculté d'administration de l'Université McGill. Inf.: 392-5820.

À Montréal, colloque organisé par le chapitre AVA (assureur-vie agréé) de Montréal sur les régimes de pension enregistrés, à 8 h 30 au salon Champlain de l'hôtel Mont-Royal.

À Montréal, assemblée annuelle des actionnaires de la Corporation de gestion La Vérendrye, au salon Argenteuil de l'hôtel Méridien, à 16 h.

À Dorval, séminaire organisé par l'Association des commissaires industriels du Québec sur les aspects légaux et pratiques de l'insol-

tabilité des corporations, à 9 h, à l'hôtel Hilton international. Inf.: 845-8275.

Vendredi, 29 avril

À Montréal, colloque de l'Association nord-américaine de planification d'entreprise sur les « stratégies empiriques et l'implantation efficace », à 8 h 30, à l'hôtel Quatre Saisons. Inf.: 288-3177.

À Montréal, 51e assemblée annuelle des actionnaires de Consolidated-Bathurst, à 10 h 30, au salon Outremont de l'hôtel Bonaventure.

À Québec, ouverture du 17e congrès annuel de l'Association des propriétaires de machinerie lourde du Québec, à l'Auberge des Gouverneurs, 690 est bd Saint-Cyrille. Inf.: 348-7318.

Dimanche, 1er mai

À Québec, ouverture du 36e congrès annuel de l'Association canadienne des manufacturiers de produits alimentaires à l'hôtel Loews Le Corcorde, 1225 Place Montcalm, jusqu'au 3 mai. Inf.: (613) 233-4049.

Lundi, 2 mai

À Montréal, le président et directeur-général du Canadian National, le Dr Maurice Leclair, est le conférencier invité au déjeuner-causerie du Cercle canadien de Montréal, à 12 h 30, à l'hôtel Mont-Royal.

À Mirabel, le ministère des Transports du Canada et le Conseil régional de dévelop-

pement des Laurentides dévoilent les résultats d'une étude sur les retombées économiques de Mirabel à un dîner-conférence, à 17 h 30, à la salle de bal de l'hôtel Chateau de l'Aéroport. Inf.: 283-3453.

À Toronto, ouverture du séminaire 1983 de l'Association canadienne des annonceurs, à l'hôtel Hilton Harbour Castle, sous le thème: « Survivre aujourd'hui et prospérer demain ».

Mardi, 3 mai

À Montréal, le ministre des Finances du Canada, M. Marc Lalonde, est le conférencier invité au déjeuner-causerie de la Chambre de commerce du district de Montréal, à midi, à l'hôtel Quatre Saisons.

À Montréal, assemblée générale annuelle des actionnaires de Domet, à 16 h, à la salle de bal de l'hôtel Chateau Champlain.

À Montréal, séminaire organisé par l'Institut canadien de la retraite, de 8 h 15 à midi, à l'hôtel Chateau Champlain. Sur l'impact de la charte des droits sur les bénéfices sociaux des employés. Inf.: 527-8061.

À Longueuil, la Chambre de commerce de la Rive-Sud, reçoit M. Marcel Côté, principal associé de la firme Secor, au titre de conférencier invité à son déjeuner-causerie, à l'hôtel Holiday Inn de Longueuil, à midi. Inf.: 463-2121.

UN EXPERT SUR QUI VOUS POUVEZ COMPTER VOTRE C.A.

En recourant à la compétence d'un C.A. en matière de planification financière, de fiscalité, de comptabilité de gestion et de vérification, vous vous assurez les services non seulement d'un expert mais aussi d'un partenaire qui peut contribuer à votre succès en affaires.

ARTHUR ANDERSEN & CIE

Comptables agréés
800 boul. Dorchester ouest,
Montréal, H3B 1X9
861-1641
Bureaux à Montréal, Ottawa, Toronto,
Winnipeg, Calgary, Vancouver.
Société affiliée — Tremblay, Vaillancourt
& Associés

BERNIER & BISSON

Comptables agréés
Georges Bernier, C.A.
Marcel Bisson, C.A.
60, St-Jacques, Suite 601
Montréal — 845-0209

BOISJOLI, COURTOIS,

SABBAH, SABBAH,
ZIRI, MALKI
Comptables agréés
1440 ouest, rue Ste-Catherine
Bureau 525-861-5881
L. Albert Bessop, C.A. Pierre Courtois, C.A.
Maureen Sabba, C.A. Michel M. Sabba, C.A.
Joseph Zir, C.A. Emilie Malki, C.A.

CARON, BÉLANGER,

DALLAIRE, GAGNON
& ASSOCIÉS
CLARKSON GORDON
Comptables agréés
Associés-résidents
Montréal — Québec

A. Benoit, C.A. A. Lanthier, C.A.
C.C. Bismuth, C.A. R. Lavoie, C.A.
C.W. Bissegger, C.A. N. Leduc, C.A.
F. Bolduc, C.A. J. Lévesque, C.A.
F.R. Burpee, C.A. G. Limoges, C.A.
C. Camirand, C.A. L. Linteau, C.A.
H.M. Caron, C.A. M. Mathieu, C.A.
G. Chamberland, C.A. J.G. McGregor, C.A.
J.P. Desautels, C.A. R.J. Messier, C.A.
D. Desautels, C.A. C. Michaud, C.A.
F. Dufréne, C.A. J.D. Morrison, C.A.
R. Fortier, C.A. J. Nicole, C.A.
Y. Fortin, C.A. R.R. Okker, C.A.
G. Fournier, C.A. R. Paré, C.A.
S. Fraser-Gagnon, C.A. C. Pelletier, C.A.
G. Fréchette, C.A. P. Pelletier, C.A.
S.R. Gagné, C.A. B. Racine, C.A.
R. Gervais, C.A. N.A. Rheume, C.A.
J.P. Graveline, C.A. L.L. St-Pierre, C.A.
M. Lantier, C.A. W.J. Smith, C.A.

Bureau dans les principales
villes du Canada
Membres d'Arthur Young International

CHARETTE, FORTIER,

HAWES
TOUCHE ROSS
1 Place Ville-Marie
Montréal — H3B 2A2
861-8531
Montréal Québec Hull

Membre de Touche Ross avec ses bureaux à St. John's, Sydney, Halifax, Saint John, Fredericton, Quidway, Toronto, Hamilton, St. Catherine, Kitchener, London, Windsor, Mississauga, Cornwall, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Calgary, Edmonton, New Westminster, Vancouver, Victoria, Prince George, Langley, Burnaby, Nanaimo, Grande-Caribou

COGAN, LANDORI

& DUBÉ
Comptables agréés
3901 Jean-Talon O. Ste-214
Montréal, Québec H3G 2R4
731-7851
Bureau à Ottawa

ERNST & WHINNEY

Comptables agréés
Sept-Îles, Montréal, Ottawa,
Toronto, Hamilton, Kitchener,
London, Winnipeg, Regina, Calgary,
Edmonton, Abbotsford,
Vancouver, Victoria, Halifax
et dans les principales villes du monde
1200, avenue McGill College
Suite 1100
Montréal, Québec, H3B 4G7
871-8901

GAUVIN, DUMAIS

ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
R. Gauvin, C.A. B. Dumais, C.A.
R. Forget, C.A. C. Boyer, C.A.
G. Villeneuve, C.A. J.R. Charette, C.A.
M. Duquette, C.A. P. Saint-Julien, C.A.
Roland R. Pouliot, C.A.
associé-conseil
Alain Gareau, C.A.
Mario Simard, C.A. Jacques Brisson, C.A.

HAREL, DROUIN & ASSOCIÉS

Comptables agréés
276 ouest, St-Jacques suite 600
Montréal H2Y 1N3
845-9253
Bureaux:
Montréal, Laval, Repentigny,
Longueuil et Pointe-aux-Trembles

KENDALL, TRUDEL & CIE

Comptables agréés
666 ouest, rue Sherbrooke
Suite 1400 288-0988

LALIBERTÉ LANCTÔT

associé à Coopers & Lybrand
630, boul. Dorchester ouest
Montréal H3B 1W5
(514) 871-9792
Membre du groupe international
Coopers & Lybrand présent dans 96 pays

LAVALLÉE, BÉDARD & CIE

Comptables agréés
19 ouest, Le Roy — Suite 300
Montréal, H2Y 1W4
844-1153

LEVITT, FELDSTEIN

DUBIN & EPSTEIN
Comptables agréés
Joseph Levitt, C.A. Jerry Dubin, C.A.
David Feldstein, C.A. Fred Epstein, C.A.
1200, rue Ferrier Suite 505
Montréal, H4P 1L4
341-4230

MARTIN, PARÉ & ASSOCIÉS

Comptables agréés
1700, Tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G9
(514) 878-2691
Montréal, Québec, Ottawa, Val-d'Or,
Chicoutimi, Amos, Gatineau, Hull,
La Sarre, Laval, Rouyn, Thetford Mines,
Verdun, Ville-Marie
Représentation à travers le Canada:
DOANE MARTIN ASSOCIÉS
Représentation internationale:
GRANT THORNTON International

MESSIER, BOURGEOIS

& CIE
Comptables agréés
50, Place Crémazie,
Suite 1410
Montréal — H2P 2T9
384-7430

NORMANDIN, BARRIÈRE

& COUREY
DELOITTE HASKINS
& SELLS
Comptables agréés
3210, 1 Place Ville-Marie
Montréal, Québec
H3B 2W3
Tél.: 861-9311
Deloitte Haskins & Sells est établi dans 32
centres de Victoria à Halifax et fait partie
d'une association internationale qui s'étend
à 61 pays.

PETRIE, RAYMOND

& ASSOCIÉS
1320, boulevard Graham
Suite 301
Montréal (Québec)
H3P 3C8
Tél.: (514) 342-4740

POISSANT RICHARD

Affilié à Thorne Riddell
Comptables agréés
630 ouest, Boul. Dorchester
Suite 2500
Montréal, Québec H3B 1W2
Téléphone (514) 866-7351
A l'échelle internationale
International KMG Klynveld Main
Goerdeler

PRICE WATERHOUSE

Comptables agréés
21 bureaux à travers le Canada
1200, avenue McGill College,
Montréal H3B 2G4
Tél.: (514) 879-9050

RAYMOND, CHABOT,

MARTIN, PARÉ & ASSOCIÉS
Comptables agréés
1700, Tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G9
(514) 878-2691
Montréal, Québec, Ottawa, Val-d'Or,
Chicoutimi, Amos, Gatineau, Hull,
La Sarre, Laval, Rouyn, Thetford Mines,
Verdun, Ville-Marie
Représentation à travers le Canada:
DOANE RAYMOND ASSOCIÉS
Représentation internationale:
GRANT THORNTON International

RICHTER, USHER &

VINEBERG
Comptables agréés
Montréal-Toronto
Associés-Résidents à Montréal
Cecil Vineberg, C.A. Howard Simeur, C.A.
Marvin Corber, C.A. Barry Clamen, C.A.
Arnold M. Shostak, C.A. David A. Wiener, C.A.
Gerald S. Goldberg, C.A. Allan Wiener, C.A.
Irwin Kramer, C.A. John J. Swidler, C.A.
J.-Yves Tougas, C.A. Richard S. Vineberg, C.A.
Sidney M. Kaushansky, C.A. Philip Mamel, C.A.
Donald Presky, C.A. Patrick K.H. So, C.A.
Michael Stern, C.A.
1 Westmount Square
Montréal, Québec H3Z 2Z9
931-2511

ROBERT SAINT-DENIS & CIE

Comptables agréés
7000, Avenue du Parc,
Suite 301
Montréal H3N 1X1 — 274-2797

ROSTON, REINHARZ,

BRATT, FREMETH
Comptables agréés
Joseph D. Roston, C.A. Stephen Bratt, C.A.
Bernard H. Reinhartz, C.A. Leonard L. Fremeth, C.A.
William J. Star, C.A.
Edifice C.I.L.
630 boul Dorchester ouest Bureau 1125
Montréal, Québec H3B 1S8 Tél.: 875-5760

SAMSON BÉLAI

Comptables agréés
Québec — Montréal — Ottawa — Toronto
Calgary — Edmonton — Vancouver
Rimouski — Trois-Rivières — Sherbrooke
Saint-Hyacinthe — Gatineau — Kitchener
Sept-Îles — Matane — Gaspé — Coaticook
Amos — Hinton
Bureau 3100 — Tour de la Bourse
Montréal, Qué. H4Z 1J8
(514) 861-5741

ZITTRER, SIBLIN, STEIN,

LEVINE
Comptables agréés
MONTRÉAL — TORONTO
Jack E. Zittrier, C.A. Herbert E. Siblin, C.A.
Samuel S. Stein, C.A. Boris S. Levine, C.A.
Marvin B. Goldsmith, C.A. David A. Stein, C.A.
Arnold J. Eichenberg, C.A. Steven A. Yaphé, C.A.
Morton S. Specter, C.A. Barry A. Tissenbaum, C.A.
Gerald A. Stan, C.A. Stanley Wiener, C.A.
Jeffrey L. Payne, C.A. Norman Daitchman, C.A.
Burt D. Levine, C.A. Morris L. Fogelbaum, C.A.
Lawrence M. Chandler, C.A. Alan M. Liverman, C.A.
Robert H. Zittrier, C.A. Henry Rosenhek, C.A.
Michael B. Kesten, C.A. Norman Jaskolski, C.A.
Michael Stern, C.A.
4115 Sherbrooke ouest
Westmont, Qué. H3Z 1K9 935-1117

LE 1180 DRUMMOND

À LOUER
ÉDIFICE À BUREAUX

- Occupation immédiate
- Face au magnifique Centre Sheraton
- Accès facile aux autoroutes et métro
- En plein centre-ville
- Prix au pl. ca.: TRÈS COMPÉTITIF
- Stationnement privé

Montréal
1-514-875-5808

PENSEZ-Y!

10%

Terme 17 mois
Intérêt payé à l'échéance

11%

Terme 36 mois
Intérêt payé annuellement

CERTIFICATS D'ÉPARGNE FIXE

LA BANQUE D'ÉPARGNE



LA BANQUE personnelle

*Taux sujets à changements sans préavis. Dépôt minimum 1 000 \$.

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

Spar décroche un important contrat pour l'industrie spatiale canadienne

par Gilles Provost

Après des années de négociations, le Canada a finalement obtenu de participer à la construction du satellite lourd de communication européen (L-Sat): le contrat de sous-traitance d'une valeur de \$65 millions conclu hier entre Spar Aerospace du Canada et British Aerospace devrait générer d'ici 1986 l'équivalent de 500 emplois pendant un an à Montréal et 700

en Ontario.

Par delà ces emplois, le contrat revêt une importance stratégique pour l'industrie spatiale canadienne qui espère ainsi conserver le fragile leadership mondial qu'elle avait acquis en matière de satellites à diffusion directe. Ces satellites expédient leurs signaux directement aux domiciles des consommateurs.

Grâce aux satellites Hermès et Anik C, notre pays a démontré la faisabilité technologique de la diffusion di-

recte mais on se heurte encore à un obstacle de taille: faute de puissance, les satellites actuels doivent limiter leur pinceau de diffusion à un tout petit territoire, ce qui diminue l'intérêt du système.

Le L-Sat européen, avec ses immenses panneaux solaires (500 pieds de long) et sa puissance totale de 7,000 watts devrait permettre pour la première fois d'exploiter le plein potentiel de la télédiffusion directe par satellite. Ce montre pèsera plus de deux tonnes et il sera

construit autour d'une plateforme de base dont les Européens espèrent vendre des centaines d'exemplaires.

L'entente conclue hier à Montréal en présence du ministre des Communications du Canada, M. Francis Fox, prévoit que Spar Aerospace construira à Montréal les amplificateurs de signaux de communication (à Sainte-Anne de Bellevue, plus précisément). L'entreprise canadienne construira aussi en Ontario les gigantesques capteurs solaires et leur méca-

nisme de déploiement. Une partie de cette tâche sera confiée à sa filiale américaine Astro Research Corp., qui se spécialise dans les structures déployables en apesanteur.

Enfin, le Canada assumera l'assemblage final du vaisseau spatial, son intégration et sa vérification avant le lancement. Aussi confiées à Spar, ces tâches seront effectuées dans le laboratoire David Florida du ministère canadien des Communications, à Ottawa.

UDT: 100 emplois assurés

par André Bouthillier

Après deux ans d'attente, la compagnie UDT Industrie, de Montréal, a finalement obtenu hier le contrat de l'atelier d'usinage à commande numérique devant servir à la fabrication de pièces d'ailes et du fuselage du chasseur F-18. D'une valeur de \$3 millions, ce contrat assure le maintien de 50 emplois et la création d'une cinquantaine d'autres à l'usine située à l'angle des rues Sainte-Catherine et De Lorimier.

L'entente a été signée par UDT et le fabricant des F-18, la compagnie américaine McDonnell Douglas, en présence de quelques dignitaires du gouvernement fédéral, du ministre de la Défense du Canada, M. Gilles Lamontagne.

Cette entente constitue l'un de deux engagements pris à l'égard du Québec par McDonnell Douglas, lors de la signature

du contrat d'achat de l'avion F-18 par le gouvernement fédéral, il y a trois ans. Dans le contrat d'achat, le fabricant avait promis d'octroyer à des entreprises oeuvrant au Québec l'usine d'aubes et d'ailettes de \$60 millions (construite à Bromont par General Electric) et l'usine à contrôle numérique.

Au départ, le contrat obtenu par UDT Industrie (un ancien fabricant de coutellerie) devait générer des retombées de \$225 millions au Québec sur une période de 15 ans. Mais il semble désormais certain que le montant sera inférieur. D'ailleurs, le communiqué officiel émis hier par le ministère fédéral de l'Industrie et du Commerce du Canada, ne chiffre pas ces retombées.

Pour obtenir ce contrat, le président de UDT, M. André Le Brun, a investi plus de \$4 millions dans la modernisation des installations de l'usine au cours des deux dernières années.

Royer invite les PME à respecter leurs engagements

par Claude Turcotte

M. Raymond Royer, président de la division du transport en commun de Bombardier Inc. et président d'honneur du Salon de la sous-traitance organisé par la Société pour le progrès de la Rive-Sud, a invité hier les petites et moyennes entreprises qui veulent réussir dans la sous-traitance à faire preuve d'une plus grande discipline pour respecter les délais de livraison exigés par leurs clients.

Parlant devant une centaine d'entrepreneurs qui participent à l'ouverture de ce quatrième Salon de la sous-traitance sur la Rive-Sud, M. Royer a énuméré la liste des qualités requises d'un bon sous-traitant et il a notamment fait le commentaire suivant: « la discipline requise pour respecter les délais de livraison n'est pas encore la force de l'entreprise québécoise et à cet égard nous avons beaucoup à apprendre des Japonais. »

Chez Kawasaki par exemple, dont la capacité de production représente \$80 millions en ventes par mois, les principales composantes

sont livrées de trois à cinq jours avant qu'elles ne soient requises sur la ligne de production, tandis que les composantes secondaires sont livrées soit la veille, soit la journée même où elles doivent être montées sur la chaîne d'assemblage. Kawasaki n'ayant pour ainsi dire pas d'inventaire à supporter, les économies ainsi réalisées sont transmises au client », a expliqué M. Royer.

La Salon de la sous-traitance sur la Rive-Sud, ou en Monterégie, est présenté par ses organisateurs comme le plus important Salon du genre au Québec et même au Canada et certains disent

qu'il fait des jaloux, une allusion au Salon sur la sous-traitance dans le domaine des transports qui aura lieu dans quelque temps au Palais des congrès de Montréal et qui bénéficiera d'une subvention du ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme du Québec. La Rive-Sud croit aussi mériter une telle subvention.

L'an dernier, le Salon a attiré 117 exposants et plus de 3,000 visiteurs, ce qui a engendré la négociation de contrats pour une valeur de \$25 millions. Cette année, le Salon qui a lieu à l'hôtel Sheraton de l'île Charron et qui se termine ce soir, compte

attirer 4,000 personnes; il y a 136 exposants dont 54 qui sont des « donneurs d'ordre » et parmi les plus importants d'ailleurs, comme GM, Canadair, Bombardier, Pratt & Whitney, etc.

La Rive-Sud, qui se définit comme une région allant de Valleyfield à Sorel et de Longueuil à Cowansville, arrive au deuxième rang des régions industrielles du Québec, soit tout de suite après l'île de Montréal, comme l'a souligné M. François Gendron, ministre délégué à l'Aménagement et au Développement régional du Québec, qui a inauguré la Salon hier matin.



Jean-Marie Couture, ing.

Monsieur Daniel Perlestein, président du Conseil de la SNA et de Atlas Turner Inc., a le plaisir d'annoncer la nomination de Monsieur Jean-Marie Couture, ing., en tant que président de TUYAUX ATLAS, une division de Atlas Turner Inc.

Tuyaux Atlas fabrique, depuis plus de 30 ans à son usine de Montréal, des tuyaux en amiante-ciment à pression et pour systèmes d'aqueducs et d'égouts. Les tuyaux Atlas en amiante-ciment sont parmi les plus sains. Ils sont des plus durables et une fois installés sont d'une fiabilité absolue.

SODARCAN, INC.

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS À PARTICIPATION RESTREINTE

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

PRENEZ AVIS que l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société SODARCAN, INC. sera tenue à l'Hôtel Ritz Carlton, 1228 rue Sherbrooke ouest, Salon Or et Gris, en la ville de Montréal, Province de Québec, jeudi le 19 mai 1983, à 17:00 heures, dans le but de :

1. Examiner et approuver les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1982 et le rapport du vérificateur;
2. Élire les administrateurs dont le mandat se terminera au plus tard à la clôture de l'assemblée annuelle suivante;
3. Renouveler le mandat des vérificateurs de la Société et autoriser les administrateurs à déterminer leur rémunération;
4. Examiner et, le cas échéant, adopter une résolution spéciale modifiant les dispositions des statuts de la Société pour modifier le capital autorisé de la Société et pour ajouter une version anglaise aux statuts de la Société;
5. Approuver les gestes des administrateurs lors de leur dernier mandat;
6. Considérer toute autre question qui pourra normalement être soumise à l'assemblée ou à tout ajournement de celle-ci.

DONNÉ à Montréal, ce 26ème jour d'avril 1983.

Par ordre du conseil d'administration,

Le Secrétaire,
Jacques Monette

fiscalité

Est-ce le temps de retirer l'argent qui est accumulé dans un REEL?

par Guy Vincent

Cette chronique est une collaboration spéciale de l'Association québécoise de planification fiscale et successorale. Guy Vincent est associé chez Maheu Noiseux.

Le régime enregistré d'épargne-logement (REEL) a été instauré à compter des années d'imposition 1974. Ce régime est probablement le plus intéressant pour les contribuables, puisqu'il permet de mettre à l'abri de l'impôt des sommes d'argent de même que les revenus qu'elles produisent. Le grand intérêt réside dans le fait que les montants accumulés devaient n'être jamais assujettis à l'impôt s'ils servaient à des fins déterminées.

Les règles régissant les REEL ont cependant été modifiées à quelques reprises depuis 1974, la dernière des modifications étant survenue lors du dernier budget fédéral, mardi de la semaine passée.

Le REEL accordait à l'origine une déduction maximale de \$1,000 pour les sommes contribuable par un résident canadien de plus de 18 ans, pourvu qu'il n'ait jamais été bénéficiaire d'un REEL et qu'il ne possédait pas dans l'année un logement de type propriétaire-occupant, que ce soit seul ou conjointement. La contribution cumulative maximale s'établissait, et s'établit toujours, à \$10,000. La durée maximale d'un REEL ne doit pas excéder 20 ans, sinon la valeur marchande des biens accumulés

dans le REEL devient imposable la 21e année.

Pour éviter l'imposition des fonds retirés d'un REEL, le contribuable devait faire l'acquisition d'un logement de type propriétaire-occupant ou d'ameublement, dans les 60 jours suivant l'année d'imposition au cours de laquelle les fonds étaient retirés du régime.

En 1977, commencèrent les modifications. L'achat d'ameublement n'était plus admis, seul l'achat d'un logement permettait désormais d'éviter l'imposition. De plus, les contributions n'étaient plus admises si, non seulement le contribuable, mais également son conjoint était propriétaire dans l'année ou dans l'année précédente d'un logement.

En 1978, une extension du délai fut accordée pour faire l'achat d'un logement de type propriétaire-occupant. Pourvu que dans un délai de trois années suivant le retrait des fonds d'un REEL, le contribuable fasse l'acquisition d'un logement, il pourra déduire de son revenu le montant provenant de son REEL et qu'il a utilisé pour l'achat. La même année, l'on changera la date limite pour contribuer à un REEL dans une année d'imposition. Pour être déductibles, les contributions doivent dorénavant être faites avant le 31 décembre de l'année plutôt qu'au cours des 60 jours suivant la fin d'année.

L'an dernier, les REEL subirent leur première attaque fatale. Lors de son dernier budget, le ministre des Finances du Québec, M. Jacques Parizeau, proclama la sentence de mort des REEL

aux fins de l'impôt provincial. Aucune déduction ne sera permise à compter de l'année d'imposition 1983. Cependant, afin d'inciter les contribuables à désenregistrer les REEL existants et pour tenter de stimuler l'industrie de la construction, il accorda en 1982 une déduction additionnelle égale au double du montant souscrit en 1982 si les fonds étaient retirés pour faire l'acquisition d'un logement neuf dans les délais prescrits.

Le ministre fédéral, M. Marc Lalonde, sans doute pour ne pas être en reste avec son homologue provincial, a annoncé mardi dernier deux modifications aux conditions régissant les REEL. Il a tout d'abord annoncé que les personnes admissibles qui achèteront une maison nouvellement construite après le 19 avril 1983 et avant le 31 décembre 1984 pourront réclamer, dans le calcul de leur revenu, une déduction supplémentaire égale à \$10,000, moins l'ensemble des cotisations déductibles antérieures à leur REEL. Ainsi, le contribuable qui aurait contribué depuis le début, en 1974, pourrait déduire \$1,000 additionnel en 1983 alors que celui qui n'aurait rien contribué à ce jour se verrait accorder une déduction de \$10,000. Cependant, le contribuable n'aura droit à aucune déduction ad-

ditionnelle s'il bénéficie de la subvention fédérale de \$3,000, dont la date limite a été reportée au 31 mai 1983.

Le contribuable admissible à la subvention aura avantage à se prévaloir de la déduction additionnelle. Les autres contribuables devront faire une offre écrite d'achat avant le 31 décembre 1984 et s'assurer que la date de clôture de la transaction et d'occupation ne dépasse pas le 28 février 1985.

La deuxième modification concerne l'utilisation des fonds du régime. Pour l'année 1983, on permettra d'utiliser les fonds pour faire l'acquisition de mobilier ou d'appareils électro-ménagers neufs et ce même s'ils n'achètent pas un logement neuf. Les contribuables faisant l'acquisition de mobilier ne seront pas obligés de mettre fin à leur REEL en raison de ces retraits et ces derniers ne les empêcheront pas de verser plus tard des contributions déductibles d'impôt au régime. Cependant, ils ne seront pas autorisés à déduire en 1983 les sommes versées à leur REEL après le 19 avril 1983, s'ils désirent se prévaloir de cette option.

Seront admissibles, les appareils électro-ménagers et articles d'ameublement suivants, lorsqu'ils sont achetés neufs:

- 1) mobilier destiné à servir à la maison;
- 2) appareils électro-ménagers suivants, destinés à servir à la maison: a) réfrigérateur et congélateur, b) laveuse et sècheuse à linge, c) lave-vaisselle, d) poêle à four, e) aspirateur, polisseuse à plancher, appareil à laver les tapis;
- 3) rideaux, draperies, stores et persiennes intérieures, et;
- 4) tapis et moquettes incluant le sous-tapis.

Ne seront pas compris dans les articles admissibles: les instruments de musique, les articles ou appareils de divertissement au foyer tels que tables de jeux,

jeux électroniques, ordinateurs, télévisions et appareils stéréophoniques; les horloges; les meubles d'extérieur; les humidificateurs, déshumidificateurs, climatiseurs et purificateurs d'air; les biens personnels désignés; les appareils et articles à utiliser à l'extérieur et les appareils d'un prix unitaire inférieur à \$100.

Les contribuables déjà propriétaires possédant un REEL auront avantage à profiter de l'occasion offerte pour retirer les fonds accumulés dans leur REEL afin d'acquiescer de l'ameublement de maison admissible, tout en espérant que M. Parizeau accordera le même privilège aux contribuables québécois dans son prochain budget, le 10 mai 1983.

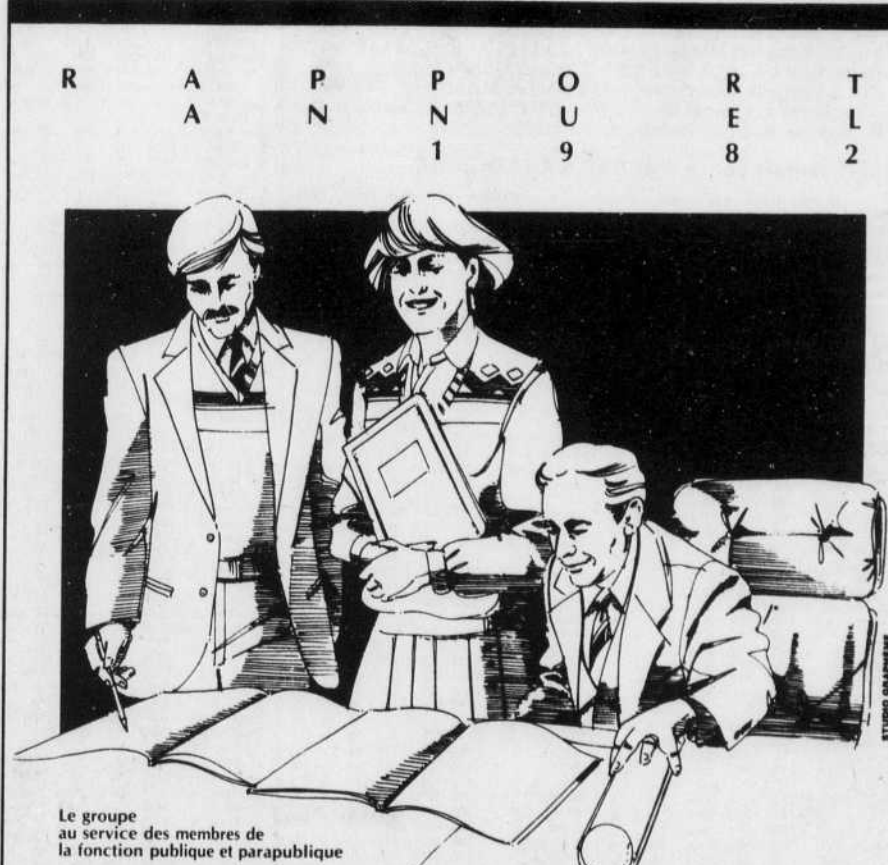


Le Conseil d'administration des Industries Redpath limitée a déclaré le dividende suivant :

Actions Ordinaires
Dividende no. 220
Un dividende trimestriel de 15 cents par action sur les actions ordinaires en circulation, sera versé le 1er juin 1983 aux actionnaires inscrits à la date de fermeture des bureaux le 6 mai 1983.

Actions privilégiées assorties d'un droit de vote, convertibles, Série A
Dividende no. 11
Un dividende de 41.625 cents par action sur les Actions privilégiées assorties d'un droit de vote, Convertibles en circulation, sera versé le 1er juin 1983 aux actionnaires ses inscrits à la date de fermeture des bureaux le 6 mai 1983.

Par ordre du
Conseil d'administration
J.E. Wood
Secrétaire
Toronto, Ontario
le 20 avril, 1983



Le groupe au service des membres de la fonction publique et parapublique

ÉTATS FINANCIERS 1982

Mutuelle des Fonctionnaires du Québec			
Actif	195 796 000 \$		
Avoir des assurés	19 523 000		
Revenu total	81 060 000		
Excédent net de l'exploitation	3 534 000		
Assurance-vie en vigueur	3 980 463 000		
Rendement net des placements	13,65%		
La Capitale			
Primes souscrites	18 079 000 \$		
Profit net	1 906 000		
Avoir net	5 366 000		
Actif	19 119 000		

Mutuelle des Fonctionnaires du Québec

La Capitale
Compagnie d'assurance générale

Groupe MFQ

625, rue Saint-Amable
Québec (Québec) G1R 2G5
Tél.: (418) 643-3884

DÉPISTAGE ET RAPPORT DE SOLVABILITÉ

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le
Bureau Rolland Gérard
Téléphone: 382-9737



Blondeau & compagnie
Actuaires et conseillers

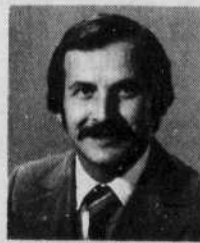
NOMINATIONS



Michel Drolet, f.s.a., f.i.c.a.



Alain Thibault, f.s.a., f.i.c.a.



Jacques Roy, f.s.a., f.i.c.a.



Claude Lamonde, f.s.a., f.i.c.a.



Guy Cloutier, f.c.a.s., f.i.c.a.

Monsieur Henri Joli-Coeur, président, et monsieur Charles Belzil, directeur général, sont heureux d'annoncer l'addition de nouveaux actuels comme conseillers principaux et directeurs de la firme Blondeau & compagnie.

- Monsieur Guy Cloutier, conseiller principal auprès des compagnies d'assurance générale et directeur du bureau de Vancouver.
- Monsieur Michel Drolet, conseiller principal en avantages sociaux et directeur du bureau de Québec.
- Monsieur Claude Lamonde, conseiller principal en avantages sociaux et directeur du marketing.
- Monsieur Jacques Roy, conseiller principal auprès des compagnies d'assurance et directeur du secteur de l'assurance-vie.
- Monsieur Alain Thibault, conseiller principal auprès des compagnies d'assurance générale et directeur du bureau de Toronto.

Les bureaux de Messieurs Lamonde et Roy sont respectivement situés à Montréal et à Québec.

Membre de Groupe Optimum Inc., Blondeau & compagnie offre des services de consultations en actuariat et en avantages sociaux.

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

Mittel atteint \$23

Après avoir encaissé de lourdes pertes en début de journée, les titres ont finalement enregistré des gains modestes hier à la Bourse de Toronto, où l'activité est demeurée assez grande. L'indice composé des 300 a ajouté 59,90 points à 2.321,27 et le volume des transactions a été de 8 millions d'actions échangées, au regard de 8,2 millions lundi. Il y a eu 302 titres perdants, 297 gagnants et 253 inchangés.

Dix des 14 groupes ont avancé, celui des sociétés de construction et des immobilières en tête, additionnant 63,81 points à 4.464,71. Mais le secteur des médias et des communications a encaissé le pire recul, 16,68 en moins à 2.640,54.

Parmi les industrielles très actives, il y a eu: Mitel Corp. en avance de 1-4 à \$23, Bell Canada de 1-4 à \$27-8,5; Dome Pet de 20 cents à \$4-30, Gulf Canada de 5-8 à \$16-1 et Cadillac Fairview de 3-8 à \$9-18. Mais Nova Corp. A perdu 1-4 à \$8-5; Lake Ontario Cement 1-2 à \$8; Systemhouse A 10 cents à \$2; B.C. Telephone 1-8 à \$19-8 et Alcan 3-8 à \$38.

Parmi les mines, Silver Lake a grimpé de 60 cents à \$5; Dome Mines de 1-2 à \$22-8 et Campbell Red Lake de 1-4 à \$32-3-4. Mais Teck Corp. B a chuté de 8 à \$10 et Placer Development de 1-4 à \$22.

Du côté des pétroles, Macquest a progressé de 8 cents à \$1-15; Ranger Oil de 1-4 à \$9-18 et Asara Inc. de 1-4 à \$38-1-8. Mais Ute Petroleum a délaissé 5 cents à \$7 et Czar Resources 4 cents à \$1-71.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Ventes Haut Bas Firm. Ch.	Ventes Haut Bas Firm. Ch.
A.G.C. M 4000 5971 792 1/2	Alto 200 117 13 1/2
AMCA Int 12408 5225 251 25%	Alto Nat 1012 515 144 1/4 + 1/2
Abilco 450 522 214 22	Aero E 10429 40 40 40 + 1/2
Abitibi 10 297 48 48 1/2 + 1/2	Agnico 3000 5179 177 1/2 + 1/2
Acklands 1012 515 144 1/4 + 1/2	Agr Ind A 800 513 13 13
Aero E 10429 40 40 40 + 1/2	Albany 1000 122 115 12 + 1/2
Agassiz 10 297 48 48 1/2 + 1/2	Alcan 17486 517 27 27 + 1/2
Agnico 3000 5179 177 1/2 + 1/2	Al Enr 4700 533 32 32 + 1/2
Agr Ind A 800 513 13 13	Al Enr 1125 400 52 52 1/2 + 1/2
Albany 1000 122 115 12 + 1/2	Alto 200 117 13 1/2
Alcan 17486 517 27 27 + 1/2	Alto Nat 1012 515 144 1/4 + 1/2
Al Enr 4700 533 32 32 + 1/2	Al Enr 1125 400 52 52 1/2 + 1/2
Al Enr 1125 400 52 52 1/2 + 1/2	Al Enr 1125 400 52 52 1/2 + 1/2
Alto 200 117 13 1/2	Alto Nat 1012 515 144 1/4 + 1/2
Alto Nat 1012 515 144 1/4 + 1/2	Alto Nat 1012 515 144 1/4 + 1/2
Aero E 10429 40 40 40 + 1/2	Aero E 10429 40 40 40 + 1/2
Agnico 3000 5179 177 1/2 + 1/2	Agnico 3000 5179 177 1/2 + 1/2
Agr Ind A 800 513 13 13	Agr Ind A 800 513 13 13
Albany 1000 122 115 12 + 1/2	Albany 1000 122 115 12 + 1/2
Alcan 17486 517 27 27 + 1/2	Alcan 17486 517 27 27 + 1/2
Al Enr 4700 533 32 32 + 1/2	Al Enr 4700 533 32 32 + 1/2
Al Enr 1125 400 52 52 1/2 + 1/2	Al Enr 1125 400 52 52 1/2 + 1/2
Alto 200 117 13 1/2	Alto Nat 1012 515 144 1/4 + 1/2
Alto Nat 1012 515 144 1/4 + 1/2	Alto Nat 1012 515 144 1/4 + 1/2
Aero E 10429 40 40 40 + 1/2	Aero E 10429 40 40 40 + 1/2
Agnico 3000 5179 177 1/2 + 1/2	Agnico 3000 5179 177 1/2 + 1/2
Agr Ind A 800 513 13 13	Agr Ind A 800 513 13 13
Albany 1000 122 115 12 + 1/2	Albany 1000 122 115 12 + 1/2
Alcan 17486 517 27 27 + 1/2	Alcan 17486 517 27 27 + 1/2
Al Enr 4700 533 32 32 + 1/2	Al Enr 4700 533 32 32 + 1/2
Al Enr 1125 400 52 52 1/2 + 1/2	Al Enr 1125 400 52 52 1/2 + 1/2
Alto 200 117 13 1/2	Alto Nat 1012 515 144 1/4 + 1/2
Alto Nat 1012 515 144 1/4 + 1/2	Alto Nat 1012 515 144 1/4 + 1/2
Aero E 10429 40 40 40 + 1/2	Aero E 10429 40 40 40 + 1/2
Agnico 3000 5179 177 1/2 + 1/2	Agnico 3000 5179 177 1/2 + 1/2
Agr Ind A 800 513 13 13	Agr Ind A 800 513 13 13
Albany 1000 122 115 12 + 1/2	Albany 1000 122 115 12 + 1/2
Alcan 17486 517 27 27 + 1/2	Alcan 17486 517 27 27 + 1/2
Al Enr 4700 533 32 32 + 1/2	Al Enr 4700 533 32 32 + 1/2
Al Enr 1125 400 52 52 1/2 + 1/2	Al Enr 1125 400 52 52 1/2 + 1/2
Alto 200 117 13 1/2	Alto Nat 1012 515 144 1/4 + 1/2
Alto Nat 1012 515 144 1/4 + 1/2	Alto Nat 1012 515 144 1/4 + 1/2
Aero E 10429 40 40 40 + 1/2	Aero E 10429 40 40 40 + 1/2
Agnico 3000 5179 177 1/2 + 1/2	Agnico 3000 5179 177 1/2 + 1/2
Agr Ind A 800 513 13 13	Agr Ind A 800 513 13 13
Albany 1000 122 115 12 + 1/2	Albany 1000 122 115 12 + 1/2
Alcan 17486 517 27 27 + 1/2	Alcan 17486 517 27 27 + 1/2
Al Enr 4700 533 32 32 + 1/2	Al Enr 4700 533 32 32 + 1/2
Al Enr 1125 400 52 52 1/2 + 1/2	Al Enr 1125 400 52 52 1/2 + 1/2
Alto 200 117 13 1/2	Alto Nat 1012 515 144 1/4 + 1/2
Alto Nat 1012 515 144 1/4 + 1/2	Alto Nat 1012 515 144 1/4 + 1/2
Aero E 10429 40 40 40 + 1/2	Aero E 10429 40 40 40 + 1/2
Agnico 3000 5179 177 1/2 + 1/2	Agnico 3000 5179 177 1/2 + 1/2
Agr Ind A 800 513 13 13	Agr Ind A 800 513 13 13
Albany 1000 122 115 12 + 1/2	Albany 1000 122 115 12 + 1/2
Alcan 17486 517 27 27 + 1/2	Alcan 17486 517 27 27 + 1/2
Al Enr 4700 533 32 32 + 1/2	Al Enr 4700 533 32 32 + 1/2
Al Enr 1125 400 52 52 1/2 + 1/2	Al Enr 1125 400 52 52 1/2 + 1/2
Alto 200 117 13 1/2	Alto Nat 1012 515 144 1/4 + 1/2
Alto Nat 1012 515 144 1/4 + 1/2	Alto Nat 1012 515 144 1/4 + 1/2
Aero E 10429 40 40 40 + 1/2	Aero E 10429 40 40 40 + 1/2
Agnico 3000 5179 177 1/2 + 1/2	Agnico 3000 5179 177 1/2 + 1/2
Agr Ind A 800 513 13 13	Agr Ind A 800 513 13 13
Albany 1000 122 115 12 + 1/2	Albany 1000 122 115 12 + 1/2
Alcan 17486 517 27 27 + 1/2	Alcan 17486 517 27 27 + 1/2
Al Enr 4700 533 32 32 + 1/2	Al Enr 4700 533 32 32 + 1/2
Al Enr 1125 400 52 52 1/2 + 1/2	Al Enr 1125 400 52 52 1/2 + 1/2
Alto 200 117 13 1/2	Alto Nat 1012 515 144 1/4 + 1/2
Alto Nat 1012 515 144 1/4 + 1/2	Alto Nat 1012 515 144 1/4 + 1/2
Aero E 10429 40 40 40 + 1/2	Aero E 10429 40 40 40 + 1/2
Agnico 3000 5179 177 1/2 + 1/2	Agnico 3000 5179 177 1/2 + 1/2
Agr Ind A 800 513 13 13	Agr Ind A 800 513 13 13
Albany 1000 122 115 12 + 1/2	Albany 1000 122 115 12 + 1/2
Alcan 17486 517 27 27 + 1/2	Alcan 17486 517 27 27 + 1/2
Al Enr 4700 533 32 32 + 1/2	Al Enr 4700 533 32 32 + 1/2
Al Enr 1125 400 52 52 1/2 + 1/2	Al Enr 1125 400 52 52 1/2 + 1/2
Alto 200 117 13 1/2	Alto Nat 1012 515 144 1/4 + 1/2
Alto Nat 1012 515 144 1/4 + 1/2	Alto Nat 1012 515 144 1/4 + 1/2
Aero E 10429 40 40 40 + 1/2	Aero E 10429 40 40 40 + 1/2
Agnico 3000 5179 177 1/2 + 1/2	Agnico 3000 5179 177 1/2 + 1/2
Agr Ind A 800 513 13 13	Agr Ind A 800 513 13 13
Albany 1000 122 115 12 + 1/2	Albany 1000 122 115 12 + 1/2
Alcan 17486 517 27 27 + 1/2	Alcan 17486 517 27 27 + 1/2
Al Enr 4700 533 32 32 + 1/2	Al Enr 4700 533 32 32 + 1/2
Al Enr 1125 400 52 52 1/2 + 1/2	Al Enr 1125 400 52 52 1/2 + 1/2
Alto 200 117 13 1/2	Alto Nat 1012 515 144 1/4 + 1/2
Alto Nat 1012 515 144 1/4 + 1/2	Alto Nat 1012 515 144 1/4 + 1/2
Aero E 10429 40 40 40 + 1/2	Aero E 10429 40 40 40 + 1/2
Agnico 3000 5179 177 1/2 + 1/2	Agnico 3000 5179 177 1/2 + 1/2
Agr Ind A 800 513 13 13	Agr Ind A 800 513 13 13
Albany 1000 122 115 12 + 1/2	Albany 1000 122 115 12 + 1/2
Alcan 17486 517 27 27 + 1/2	Alcan 17486 517 27 27 + 1/2
Al Enr 4700 533 32 32 + 1/2	Al Enr 4700 533 32 32 + 1/2
Al Enr 1125 400 52 52 1/2 + 1/2	Al Enr 1125 400 52 52 1/2 + 1/2
Alto 200 117 13 1/2	Alto Nat 1012 515 144 1/4 + 1/2
Alto Nat 1012 515 144 1/4 + 1/2	Alto Nat 1012 515 144 1/4 + 1/2
Aero E 10429 40 40 40 + 1/2	Aero E 10429 40 40 40 + 1/2
Agnico 3000 5179 177 1/2 + 1/2	Agnico 3000 5179 177 1/2 + 1/2
Agr Ind A 800 513 13 13	Agr Ind A 800 513 13 13
Albany 1000 122 115 12 + 1/2	Albany 1000 122 115 12 + 1/2
Alcan 17486 517 27 27 + 1/2	Alcan 17486 517 27 27 + 1/2
Al Enr 4700 533 32 32 + 1/2	Al Enr 4700 533 32 32 + 1/2
Al Enr 1125 400 52 52 1/2 + 1/2	Al Enr 1125 400 52 52 1/2 + 1/2
Alto 200 117 13 1/2	Alto Nat 1012 515 144 1/4 + 1/2
Alto Nat 1012 515 144 1/4 + 1/2	Alto Nat 1012 515 144 1/4 + 1/2
Aero E 10429 40 40 40 + 1/2	Aero E 10429 40 40 40 + 1/2
Agnico 3000 5179 177 1/2 + 1/2	Agnico 3000 5179 177 1/2 + 1/2
Agr Ind A 800 513 13 13	Agr Ind A 800 513 13 13
Albany 1000 122 115 12 + 1/2	Albany 1000 122 115 12 + 1/2
Alcan 17486 517 27 27 + 1/2	Alcan 17486 517 27 27 + 1/2
Al Enr 4700 533 32 32 + 1/2	Al Enr 4700 533 32 32 + 1/2
Al Enr 1125 400 52 52 1/2 + 1/2	Al Enr 1125 400 52 52 1/2 + 1/2
Alto 200 117 13 1/2	Alto Nat 1012 515 144 1/4 + 1/2
Alto Nat 1012 515 144 1/4 + 1/2	Alto Nat 1012 515 144 1/4 + 1/2
Aero E 10429 40 40 40 + 1/2	Aero E 10429 40 40 40 + 1/2
Agnico 3000 5179 177 1/2 + 1/2	Agnico 3000 5179 177 1/2 + 1/2
Agr Ind A 800 513 13 13	Agr Ind A 800 513 13 13
Albany 1000 122 115 12 + 1/2	Albany 1000 122 115 12 + 1/2
Alcan 17486 517 27 27 + 1/2	Alcan 17486 517 27 27 + 1/2
Al Enr 4700 533 32 32 + 1/2	Al Enr 4700 533 32 32 + 1/2
Al Enr 1125 400 52 52 1/2 + 1/2	Al Enr 1125 400 52 52 1/2 + 1/2
Alto 200 117 13 1/2	Alto Nat 1012 515 144 1/4 + 1/2
Alto Nat 1012 515 144 1/4 + 1/2	Alto Nat 1012 515 144 1/4 + 1/2
Aero E 10429 40 40 40 + 1/2	Aero E 10429 40 40 40 + 1/2
Agnico 3000 5179 177 1/2 + 1/2	Agnico 3000 5179 177 1/2 + 1/2
Agr Ind A 800 513 13 13	Agr Ind A 800 513 13 13
Albany 1000 122 115 12 + 1/2	Albany 1000 122 115 12 + 1/2
Alcan 17486 517 27 27 + 1/2	Alcan 17486 517 27 27 + 1/2
Al Enr 4700 533 32 32 + 1/2	Al Enr 4700 533 32 32 + 1/2
Al Enr 1125 400 52 52 1/2 + 1/2	Al Enr 1125 400 52 52 1/2 + 1/2
Alto 200 117 13 1/2	Alto Nat 1012 515 144 1/4 + 1/2
Alto Nat 1012 515 144 1/4 + 1/2	Alto Nat 1012 515 144 1/4 + 1/2
Aero E 10429 40 40 40 + 1/2	Aero E 10429 40 40 40 + 1/2
Agnico 3000 5179 177 1/2 + 1/2	Agnico 3000 5179 177 1/2 + 1/2
Agr Ind A 800 513 13 13	Agr Ind A 800 513 13 13
Albany 1000 122 115 12 + 1/2	Albany 1000 122 115 12 + 1/2
Alcan 17486 517 27 27 + 1/2	Alcan 17486 517 27 27 + 1/2
Al Enr 4700 533 32 32 + 1/2	Al Enr 4700 533 32 32 + 1/2
Al Enr 1125 400 52 52 1/2 + 1/2	Al Enr 1125 400 52 52 1/2 + 1/2
Alto 200 117 13 1/2	Alto Nat 1012 515 144 1/4 + 1/2
Alto Nat 1012 515 144 1/4 + 1/2	Alto Nat 1012 515 144 1/4 + 1/2
Aero E 10429 40 40 40 + 1/2	Aero E 10429 40 40 40 + 1/2
Agnico 3000 5179 177 1/2 + 1/2	Agnico 3000 5179 177 1/2 + 1/2
Agr Ind A 800 513 13 13	Agr Ind A 800 513 13 13
Albany 1000 122 115 12 + 1/2	Albany 1000 122 115 12 + 1/2
Alcan 17486 517 27 27 + 1/2	Alcan 17486 517 27 27 + 1/2
Al Enr 4700 533 32 32 + 1/2	Al Enr 4700 533 32 32 + 1/2
Al Enr 1125 400 52 52 1/2 + 1/2	Al Enr 1125 400 52 52 1/2 + 1/2
Alto 200 117 13 1/2	Alto Nat 1012 515 144 1/4 + 1/2
Alto Nat 1012 515 144 1/4 + 1/2	Alto Nat 1012 515 144 1/4 + 1/2
Aero E 10429 40 40 40 + 1/2	Aero E 10429 40 40 40 + 1/2
Agnico 3000 5179 177 1/2 + 1/2	Agnico 3000 5179 177 1/2 + 1/2
Agr Ind A 800 513 13 13	Agr Ind A 800 513 13 13
Albany 1000 122 115 12 + 1/2	Albany 1000 122 115 12 + 1/2
Alcan 17486 517 27 27 + 1/2	Alcan 17486 517 27 27 + 1/2
Al Enr 4700 533 32 32 + 1/2	Al Enr 4700 533 32 32 + 1/2
Al Enr 1125 400 52 52 1/2 + 1/2	Al Enr 1125 400 52 52 1/2 + 1/2
Alto 200 117 13 1/2	Alto Nat 1012 515 144 1/4 + 1/2
Alto Nat 1012 515 144 1/4 + 1/2	Alto Nat 1012 515 144 1/4 + 1/2
Aero E 10429 40 40 40 + 1/2	Aero E 10429 40 40 40 + 1/2
Agnico 3000 5179 177 1/2 + 1/2	Agnico 3000 5179 177 1/2 + 1/2
Agr Ind A 800 513 13 13	Agr Ind A 800 513 13 13
Albany 1000 122 115 12 + 1/2	Albany 1000 122 115 12 + 1/2
Alcan 17486 517 27 27 + 1/2	Alcan 17486 517 27 27 + 1/2
Al Enr 4700 533 32 32 + 1/2	Al Enr 4700 533 32 32 + 1/2
Al Enr 1125 400 52 52 1/2 + 1/2	Al Enr 1125 400 52 52 1/2 + 1/2
Alto 200 117 13 1/2	Alto Nat 1012 515 144 1/4 + 1/2
Alto Nat 1012 515 144 1/4 + 1/2	Alto Nat 1012 515 144 1/4 + 1/2
Aero E 10429 40 40 40 + 1/2	Aero E 10429 40 40 40 + 1/2
Agnico 3000 5179 177 1/2 + 1/2	Agnico 3000 5179 177 1/2 + 1/2
Agr Ind A 800 513 13 13	Agr Ind A 800 513 13 13
Albany 1000 122 115 12 + 1/2	Albany 1000 122 115 12 + 1/2
Alcan 17486 517 27 27 + 1/2	Alcan 17486 517 27 27 + 1/2
Al Enr 4700 533 32 32 + 1/2	Al Enr 4700 533 32 32 + 1/2
Al Enr 1125 400 52 52 1/2 + 1/2	Al Enr 1125 400 52 52 1/2 + 1/2
Alto 200 117 13 1/2	Alto Nat 1012 515 144 1/4 + 1/2
Alto Nat 1012 515 144 1/4 + 1/2	Alto Nat 1012 515 144 1/4 + 1/2
Aero E 10429 40 40 40 + 1/2	Aero E 10429 40 40 40 + 1/2
Agnico 3000 5179 177 1/2 + 1/2	Agnico 3000 5179 177 1/2 + 1/2
Agr Ind A 800 513 13 13	Agr Ind A 800 513 13 13
Albany 1000 122 115 12 + 1/2	Albany 1000 122 115 12 + 1/2
Alcan 17486 517 27 27 + 1/2	Alcan 17486 517 27 27 + 1/2
Al Enr 4700 533 32 32 + 1/2	Al Enr 4700 533 32 32 + 1/2
Al Enr 1125 400 52 52 1/2 + 1/2	Al Enr 1125 400 52 52 1/2 + 1/2
Alto 200 117 13 1/2	Alto Nat 1012 515 144 1/4 + 1/2
Alto Nat 1012 515 144 1/4 + 1/2	Alto Nat 1012 515 144 1/4 + 1/2
Aero E 10429 40 40 40 + 1/2	Aero E 10429 40 40 40 + 1/2
Agnico 3000 5179 177 1/2 + 1/2	Agnico 3000 5179 177 1/2 + 1/2
Agr Ind A 800 513 13 13	Agr Ind A 800 513 13 13
Albany 1000 122 115 12 + 1/2	Albany 1000 122 115 12 + 1/2
Alcan 17486 517 27 27 + 1/2	Alcan 17486 517 27 27 + 1/2
Al Enr 4700 533 32 32 + 1/2	Al

AVIS PUBLICS

AVIS est par les présentes donné que Joseph Pierre Gérard Malanson, domicilié au 149 Bélair, St-Constant, district de Longueuil, s'adressera au Ministre de la justice afin de changer son nom en celui de Joseph Pierre Gérard Malanson.

Montréal, le 22 avril 1983.

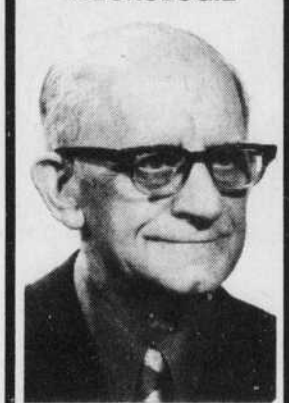
Les procureurs de requérant,
WORSOFF MASS & TEITELBAUM

Décès

Les avis de décès doivent
paraître avant 16 heures
pour ponctuation le lendemain.

TESSIER, Raoul, abbé. — À Montréal, le 35 avril 1983 à l'âge de 77 ans, est décédé M. Raoul Tessier (prêtre), fils de feu Olivier Tessier et de feu Azilda Chénier. Il laisse dans le deuil ses sœurs Berthe et Diane ainsi que plusieurs neveux et nièces. Exposé à la maison mère des Oblats franciscains de St-Joseph, 11822 Bois de Boulogne mardi et mercredi de 14h à 17h et de 19h à 22h. Les funérailles auront lieu en la chapelle de la maison mère, le jeudi 28 avril à 14h et de là au cimetière Côte des Neiges lieu de la sépulture.

NÉCROLOGIE



Le Père Louis-Philippe Gauvreau, Clerc de Saint-Viateur 1910-1983

Le 25 avril 1983, à l'âge de 73 ans et 2 mois, est décédé au Centre Hospitalier Régional DeLanaudière de Joliette, le Père Louis-Philippe Gauvreau, clerc de Saint-Viateur de la province religieuse de Joliette. Il était dans sa 52e année de profession religieuse et sa 47e année de sacerdoce.

Né à Notre-Dame de Montréal le 12 février 1910 et fils de Médéric-Albert Gauvreau et de Albertine Boissvert. Entré chez les Clercs de Saint-Viateur de Joliette en juillet 1930, il fait sa profession perpétuelle le 24 juillet 1934 et est ordonné prêtre le 6 juin 1936.

À début de sa carrière de professeur, il enseigne au Collège Bourget de Rigaud en 1935, et, si l'on excepte une année au Séminaire des Sts-Anges de Berthierville en 1941, le Père Gauvreau consacra sa vie au Séminaire de Joliette de 1938 à 1958. En 1958-1959, il est au Collège Notre-Dame de Roberval, d'où il revient au Séminaire de Joliette de 1960 à 1973. Par la suite, de 1973 à 1980, il est préposé aux archives de la communauté et au ministère à la Maison provinciale à Joliette, et, de 1980 à sa mort, il est vicaire à la Paroisse du Christ-Roi à Joliette.

Le Père Gauvreau laisse dans le deuil, outre sa famille religieuse, plusieurs frères et sœurs: Gérard, Roland, Alfred et Thérèse de Joliette; François de Montréal et Gabrielle de Shawinigan; ses beaux-frères et belles-sœurs ainsi que plusieurs neveux et nièces.

Exposée d'abord à la Maison provinciale des Clercs de Saint-Viateur de Joliette, la dépouille mortelle sera transportée mercredi soir à l'église du Christ-Roi de Joliette, où auront lieu les funérailles le jeudi 28 courant à 14 heures, suivies de l'inhumation au cimetière de la congrégation à Joliette.

PRIÈRE AU ST-ESPRIT

St-Esprit toi qui m'éclairais tout, qui illumines tous les chemins pour que je puisse atteindre mon idéal, toi qui me donnes le don divin de pardonner et oublier le mal qu'on me fait et qui es avec moi dans tous les instants de ma vie, je veux pendant ce court dialogue te remercier pour tout et confirmer encore une fois que je ne veux pas me séparer de toi à jamais, même et malgré n'importe quelle illusion matérielle. Je désire être avec toi dans la gloire éternelle. Merci de la miséricorde envers moi et les miens. (La personne devra dire cette prière pendant trois jours de suite. Après les 3 jours, la grâce demandée sera obtenue même si elle pourrait paraître difficile. Faire publier aussitôt que la grâce a été obtenue sans dire la demande, au bas mettre les initiales de la personne exaucée). J.R.

IN MEMORIAM

A la mémoire des défunts au profit des vivants faites un don à la Fondation du Québec des maladies du cœur 1455, rue Peel, Montréal 288-8141

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 24 mars 1983 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Kiwi Electronics Industries Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 15 avril 1983, sous le numéro 3347477.

Le 19e jour d'avril 1983.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS
"Vous êtes par les présentes informés que Kim Gilda Myles, demeurant au 348 Forthgill, dans la Ville de LaSalle, District de Montréal, s'adressera au Lieutenant-Gouverneur-en-Conseil pour changer légalement son nom pour celui de Kim Gilda Mancini."

MONTREAL, ce 21 avril, 1983.

AVIS
"Vous êtes par les présentes informés que Jody Anthony Darryl Myles, demeurant au 348 Forthgill, dans la Ville de LaSalle, District de Montréal, s'adressera au Lieutenant-Gouverneur-en-Conseil pour changer légalement son nom pour celui de Jody Anthony Mancini."

MONTREAL, ce 21 avril, 1983.

AVIS est donné par les présentes conformément aux dispositions de l'article 157D du Code Civil de la Province de Québec, que le contrat de vente et cession exécuté le 24 de mars 1983 à LA COMPAGNIE D'HYPOTHEQUES CANADA PERMANENT de toutes les créances présentes et futures, payables à LES ENTREPRISES PREMODE INC., a été enregistré au Bureau d'enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 23 mars 1983 sous le numéro 3341481.

BERNSTEIN, FEIFER
Avocats

AVIS est par les présentes donné qu'en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies, SÉRIGRAPHIE R.V. INC. s'adressera au Ministre des Institutions financières et Coopératives afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, que son annulation soit dirigée et qu'une date soit fixée à compter de laquelle la compagnie sera dissoute.

DATE à Montréal, Province de Québec, le 26 jour d'avril 1983.

Les procureurs de la compagnie,
PHILLIPS & VINEBERG

AVIS est donné par les présentes conformément aux dispositions de l'article 157D du Code Civil de la Province de Québec, que le contrat de vente et cession exécuté le 17 de février 1983 à LA COMPAGNIE D'HYPOTHEQUES CANADA PERMANENT de toutes les créances présentes et futures, payables à FIVE FIFTY FURNITURE INC., a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 2 mars 1983 sous le numéro 3334605.

BERNSTEIN, FEIFER
Avocats

AVIS est donné par les présentes conformément aux dispositions de l'article 157D du Code Civil de la Province de Québec, que le contrat de vente et cession exécuté le 3 de mars 1983 à LA COMPAGNIE D'HYPOTHEQUES CANADA PERMANENT de toutes les créances présentes et futures, payables à 114345 CANADA INC., a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 7 mars 1983 sous le numéro 3335851.

BERNSTEIN, FEIFER
Avocats

AVIS est donné que: R.R.F. PERRIER INC., C/P 926, L'Annunciation, Qué. détientrice du permis M507446-05, région 07, demande à la CTO de transférer son permis à: Sylvain Robidoux, Rte. 117 nord, L'Annunciation, Qué. conformément à l'article 30 des règles de pratique et selon l'article 85, la requérante demande que la décision devienne exécutoire immédiatement.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la deuxième publication.

SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTS DU QUÉBEC LTÉE.

AVIS

Prenez avis que la demanderesse, TRANSPORT RICHARD (1983) INC., s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin que soit transféré en sa faveur le permis Q-300575 détenu par la CIE DE TRANSPORT RICHARD INC.

De plus prenez avis que tout intéressé peut y faire opposition ou intervenir dans les cinq jours qui suivent la deuxième publication du présent avis à la Commission des Transports du Québec, 585 boulevard Charney, Québec.

ME DANIEL BUREAU
VEZINA POULIOT & ASSOCIÉS
Procureurs de la demanderesse,
2535 boulevard Laurier, 5ème étage
St-Foy, Qué.
G1V 4M3

Première publication: 27 avril 1983
Deuxième publication: 28 avril 1983

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 23 mars 1983 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Garage Jean Talon Ouest Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 6 avril 1983, sous le numéro 3344486.

Le 12e jour d'avril 1983.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est donné par les présentes conformément aux dispositions de l'article 157D du Code Civil de la Province de Québec, que le contrat de vente et cession exécuté le 3 de mars 1983 à LA COMPAGNIE D'HYPOTHEQUES CANADA PERMANENT de toutes les créances présentes et futures, payables à AMAZONA SOUVLAKI RESTAURANT LIMITED a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 8 avril 1983 sous le numéro 3345473.

BERNSTEIN, FEIFER
Avocats

AVIS est donné par les présentes conformément aux dispositions de l'article 157D du Code Civil de la Province de Québec, que le contrat de vente et cession exécuté le 25 de janvier 1983 à LA COMPAGNIE D'HYPOTHEQUES CANADA PERMANENT de toutes les créances présentes et futures, payables à JOSEPHINE CANADA (DIVISION DES BAS) INC., a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 26 janvier 1983 sous le numéro 3325331.

BERNSTEIN, FEIFER
Avocats

AVIS est donné par les présentes conformément aux dispositions de l'article 157D du Code Civil de la Province de Québec, que le contrat de vente et cession exécuté le 8 de mars 1983 à LA COMPAGNIE D'HYPOTHEQUES CANADA PERMANENT de toutes les créances présentes et futures, payables à LES CONSTRUCTION DE QUALITÉ TITAN INC., a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 9 mars 1983 sous le numéro 3336660.

BERNSTEIN, FEIFER
Avocats

AVIS est donné par les présentes conformément aux dispositions de l'article 157D du Code Civil de la Province de Québec, que le contrat de vente et cession exécuté le 5 janvier 1983 à LA COMPAGNIE D'HYPOTHEQUES CANADA PERMANENT de toutes les créances présentes et futures, payables à GOLDMAN PLUMBING & HEATING LIMITED a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 22 février 1983 sous le numéro 3332289.

BERNSTEIN, FEIFER
Avocats

Prenez avis que M. Jean Roch Laplante, 126 St-Patrice, Roxton Falls, Sherford, J0H 1E0, détenteur du permis M503088 LOT 4 Région 05 s'adressera à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de Excavation Champigny Ltée, 470 Chemin Milton, St-Vallier, Sherford, J0H 1E0 conformément aux dispositions de l'article 30 sur les règles de pratique et de régie interne de la CTO.

Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les 5 jours qui suivent la deuxième publication dans les journaux.

1ère parution le 26 avril 1983
2ème parution le 27 avril 1983

AVIS est donné par les présentes conformément aux dispositions de l'article 157D du Code Civil de la Province de Québec, que le contrat de vente et cession exécuté le 10 de mars 1983 à LA COMPAGNIE D'HYPOTHEQUES CANADA PERMANENT de toutes les créances présentes et futures, payables à MANDAS PASTRY LIMITED a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 14 mars 1983 sous le numéro 3337858 et au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Laval le 14 mars 1983 sous le numéro 522771.

BERNSTEIN, FEIFER
Avocats

Le requérant: Léon Forest, 329, 5e ave. Ste-Hélène, Qué. détenteur du permis M503550-01, région 06, demande à la CTO de transférer son permis à: Claude Hébert, 3e Rang, Ste-Hélène, Qué. conformément à l'article 30 des règles de pratique et selon l'article 85, le requérant demande que la décision devienne exécutoire immédiatement.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la deuxième publication.

1ère parution le 27 avril 1983
2ème parution le 28 avril 1983

SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTS DU QUÉBEC LTÉE.

AVIS

Prenez avis que le permis M503550-01, région 06, a été adopté par le Conseil de la Ville de Saint-Laurent à sa séance générale du 8 février 1983 et approuvé par les électeurs municipaux le 23 février 1983, lors de la tenue d'un registre les 22 et 23 février 1983, de 9 h à 19 h, ainsi que par le Ministère des Affaires municipales le 8 avril 1983 et par la Commission municipale du Québec le 6 avril 1983.

AVIS est aussi donné que le RÈGLEMENT NUMÉRO 911 est déposé au bureau du Greffier de la ville à la disposition et pour l'information de toute personne intéressée.

Le 27 avril 1983

Jacqueline Leduc, avocat,
Greffier.

"AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 7 avril 1983 par lequel Bernie May Enterprises Ltd. a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 11 avril 1983 sous le numéro: 3345755."

Montréal, le 18 avril 1983.

Banque de Montréal, le 18 avril 1983.

Prenez avis que le contrat en date du 30 mars 1983 par lequel 111757 CANADA INC. a cédé et transporté à BANQUE NATIONALE DE PARIS (CANADA) toutes ses créances, réclamations et comptes à recevoir actuels et futurs, a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal le 18 avril 1983 sous le numéro 3347966.

BANQUE NATIONALE DE PARIS (CANADA)
Le 21 avril 1983.

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

NO. 500-04-00949-835

Dame ALINE CHALFOUX,

requérante

MICHEL MC LEAN,

intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

AVIS est donné à l'intimé, qu'une requête pour pension alimentaire et garde d'enfant sera présentée devant la Cour Supérieure, le 27 mai à 9 h 15 et qu'une copie de la requête a été déposée au Greffe de Cour au 1er rue Notre-Dame, à Montréal à l'intention de l'intimé.

Ce 22ème jour d'avril 1983

(S) LOUIS LANDREVILLE, AVOCAT

Louis Landreville, Avocat
procureur de la requérante

AVIS

DETOUT NATURE (122765 Canada Inc.)

154 Villery,

Mt HIR 1G3

Le requérant s'adresse à la commission des transports du Québec pour obtenir l'autorisation de donner le service suivant:

Transport saisonnier - Catégorie économique

Transport de groupes faisant partie d'associations de canotage-bicyclette-plein air, de Montréal et environ à un rayon de 1000 Km pour des activités culturelles, éducatives, sportives et récréatives.

La présente requête est déposée en vertu des articles 28 et 85 des règles de pratique et de régie interne de la C.T.O.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les 5 jours qui suivent la date de la deuxième publication.

Première publication: 27 avril 1983

Seconde publication: 28 avril 1983

Prenez avis que AUTOBUS LEO AUGER INC. s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de suspendre son service de transport urbain dans la ville de Châteauguay, pour la période du 24 juin 1983 au 5 septembre 1983. Demande en vertu de l'article 33 des règles de pratique. Toute personne intéressée peut s'opposer à la présente demande dans les cinq jours qui suivent la deuxième parution de cette demande dans les journaux. La requérante demande que la décision devienne exécutoire le 24 juin 1983, selon les dispositions de l'article 85 des règles de pratique.

1ère parution: 26 avril 1983

2ème parution: 27 avril 1983

LAPOINTE ROSENSTEIN

1010 ouest, Sherbrooke

Suite 1100,

Montréal

G.A.C.P.

AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

VILLE DE SAINT-LAURENT

RÈGLEMENT NUMÉRO 911:

TRAVAUX MUNICIPAUX ET EMPRUNT

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le RÈGLEMENT NUMÉRO 911, décrétant l'exécution de certains travaux municipaux pour la réfection de puits de rue sur le boulevard Laurentien, entre le chemin Côte Vertu et le boulevard Henri-Bourassa, y compris tous les travaux connexes et pourvoyant à un emprunt de

219 000,00 \$

pour en payer le coût, a été adopté par le Conseil de la Ville de Saint-Laurent à sa séance générale du 8 février 1983 et approuvé par les électeurs municipaux le 23 février 1983, lors de la tenue d'un registre les 22 et 23 février 1983, de 9 h à 19 h, ainsi que par le Ministère des Affaires municipales le 8 avril 1983 et par la Commission municipale du Québec le 6 avril 1983.

AVIS est aussi donné que le RÈGLEMENT NUMÉRO 911 est déposé au bureau du Greffier de la ville à la disposition et pour l'information de toute personne intéressée.

Le 27 avril 1983

Jacqueline Leduc, avocat,
Greffier.

AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

VILLE DE SAINT-LAURENT

RÈGLEMENT NUMÉRO 911:

TRAVAUX MUNICIPAUX ET EMPRUNT

Des soumissions cachetées, marquées "Ne pas ouvrir soumission — L'imprimerie Acadienne — Acadia Printing" seront reçues par le syndic soussigné, jusqu'à midi, le lundi 9 mai 1983, à la suite 400, édifice Hôtel-de-Ville, 774 rue Principale, C.P. 668, Moncton, Nouveau-Brunswick, pour l'achat des lots suivants:

Lot # 1. Terrain et bâtisse situés au 80, rue Church, Moncton, Nouveau-Brunswick.

Lot # 2. Presse Web, 5 unités, offert, ensemble avec une unité de couleur, 2 plieuses, fabriquées en France, y compris les attaches et les transformateurs ainsi que l'inventaire de papier.

Lot # 3. Équipement de composition et de production, équipement de typographie et de montage incluant tables et cireuses.

Lot # 4. Purofax imager et fuser (préposé aux plaques).

Lot # 5. Ordinateur Hewlett Packard 250

Lot # 6. Équipement d'impression rapide "Adressographie multigraphe" incluant presse, collateur et copieur électrostatique comprenant inventaire de papier.

Lot # 7. Équipement d'imprimerie commerciale incluant caméras, équipement de caméras, équipement de brulage de plaques, presses de dimensions diverses, équipement de reliure, incluant inventaire de papier.

Lot # 8. Ameublement et équipement de bureau.

Lot # 9. Véhicules automobiles: camions

Lot # 10. Documents sur l'histoire de la nature, incluant photographes.

Lot # 11. Patentes, droits d'auteurs, marques de commerce, noms et styles.

Lot # 12. Achat d'adresses incluant liste d'abonnements, plaques, œuvres d'art.

TERMES ET CONDITIONS DE LA VENTE

1. Seules les soumissions cachetées et marquées "Ne pas ouvrir — Soumission — L'imprimerie Acadienne — Acadia Printing" seront acceptées.

2. Les soumissions doivent être accompagnées d'un chèque visé au montant de quinze (15%) de la soumission. Tel dépôt sera remboursé si la soumission n'est pas acceptée et la vente non complétée par l'acheteur. La balance du prix de l'achat est payable sur avis d'acceptation de la soumission et la fermeture se fera dans les 30 jours suivants l'acceptation de la soumission et peut-être sujet à l'approbation de la Cour sur l'instance du syndic.

3. Les soumissions seront acceptées selon que l'acheteur a inspecté les lots et qu'aucune garantie ou condition est énoncée ou impliquée à la description, condition, titre, quantité, qualité ou toute autre chose s'y rapportant.

4. Aucune soumission ne peut être retirée sans qu'elle soit considérée par le syndic et les créanciers nantis, ou applicable, et jusqu'à ce que l'encherisseur soit avisé par le syndic de l'acceptation et de la non acceptation de la soumission, ou le dépôt de la soumission soit confisqué.

5. Les seules soumissions acceptées sont celles soumisses sur les bases de lot. Les soumissions peuvent être faites pour un lot ou la totalité, mais une soumission combinée doit mentionner le prix de chaque lot, laquelle sera considérée comme des soumissions individuelles.

6. Les taxes de vente sont applicables et seront payées par l'acheteur au-dessus ou au-dessous du prix d'achat soumissionné, moins l'exemption des certificats fournis.

7. Ni la plus basse ni aucune des soumissions ne sera nécessairement acceptée.

8. Ces termes et conditions s'appliquent sur chacune et toutes les soumissions.

INSPECTION DES LOTS

Ces lots peuvent être inspectés au 80 rue Church, Moncton, Nouveau-Brunswick. Les arrangements pour l'inspection seront faits et détaillés selon les descriptions de lot, les formules de soumission; termes et conditions peuvent être obtenus au bureau de M. Ronald A. Arseneault a/s de Thorne, Riddell Inc., suite 400, Édifice Hôtel-de-Ville, 774 rue Principale, Moncton, Nouveau-Brunswick, téléphone (506) 855-6020.

THORNE RIDDELL INC.

Syndics agissant dans l'affaire de

L'imprimerie Acadienne (1972) Ltée

Acadia Printing (1972) Ltd.

suite 1101

1680 rue Hollis

Halifax, Nouvelle-Écosse

B3J 3J9

(902) 422-9311

Claude E. Bourque

Président

AVIS est par les présentes donné, selon l'article 31 de la Loi sur les Pouvoirs Spéciaux des Corporations (L.R.Q. 1977, Chapitre 16) que la garantie, créée par un acte de fiducie passé devant Me Claude Drapeau, notaire, entre LES MATERIAUX DE CONSTRUCTION LEBEAL (1980) INC. autresfois 97947 CANADA LTÉE et TRUST GENERAL DU CANADA à titre de fiduciaire, portant la date officielle du 2 mai 1980 et enregistré au bureau d'enregistrement de l'Assomption sous le numéro 245100, est devenue exécutoire à la suite du défaut de ladite compagnie en vertu dudit acte de fiducie.

TRUST GENERAL DU CANADA

Es qualité de fiduciaire

Pour les détenteurs d'obligations de

LES MATERIAUX DE CONSTRUCTION LEBEAL (1980) INC.

autresfois 97947 CANADA LTÉE.

AVIS est par les présentes donné en vertu de l'Article 31 de la Loi des pouvoirs spéciaux des corporations (L.R.Q. 1977, c. p. 16) que les garanties créées par les actes de fiducie, d'hypothèque, de nantissement et de gage consentis par Les Industries Sédotes Inc. en faveur de Compagnie Montréal Trust devant Me Lucie Houde, notaire, en date du 28 janvier

cinémasplus inc.
Un film de Bertrand Blier
LES VALSEUSES
18 ANS
Le DAUPHIN 1
SAUMIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060
Lun. à ven.: 7:00 - 9:20
Sam. Dim.: 2:15 - 4:30 - 7:00 - 9:20

SEMAINE:
6.10, 7.50, 9.30
ÉLYSÉE 1
35 MILYON 842-6053
ANNY DUPEREY
BERNARD GIRAUDOU
POUR TOUS
meurtres
à domicile
NINO MANFREDI • ELEONORA GIORGI
1.15, 3.15, 5.15,
7.15 & 9.15
nu de
femme
Le PARISIEN 5
480 ST-CATHERINE O. 866-3856

TÉLÉVISION

2 CBFT

12.23 Le téléjournal
12.30 Allo Bou Bou
13.30 Au jour le jour
14.30 Le temps de vivre
16.00 Bobino
16.30 Tom et Jerry
17.00 Les p'tits pirates
18.00 Exploration, Sports et loisirs
18.00 De soir
18.40 Nouvelles du sport
18.50 Télé arts
19.00 Kioska
20.00 La bonne aventure
20.30 Quincy
21.30 L'étoile et l'okoume
22.00 Le téléjournal
22.30 Nouvelles du sport
23.20 Maitres et Valets
0.20 Cinéma
Dimanche si loin de moi (Autr. 74)
Drame de meurs réalisé par Ken Hamman, avec Jack Thompson, Reg Lyne et Max Cullen.

10 CFTM

12.15 Le dix vous informe
12.30 Cinéma-Québec
Strategic au command'Am. Noir et blanc. 1955. Réalisé par Anthony Mann, avec James Stewart, June Allyson et Frank Jovey.
15.00 Forum
16.00 Grincos & cie
16.30 Cinéma sur demande
Terre damnée: Am. coul. 1950. Western réalisé par John Farrow, avec Ray Milland, Hedy Lamarr et Macdonald Carey.
18.00 Le 18 heures
Un monde en folie
19.29 La quotidienne
Tirage

CINÉMA

ASTRE I: (327-5001) — "Les bronzes font du ski" 7 h 00 — "Le fou de la classe" 8 h 55 — "La chèvre" 10 h 10
ASTRE II: — "Les misérables" 7 h 00
ASTRE III: — "Salo ou les 120 journées de Sodome" 8 h 55 — "Masoch" 7 h 00
ASTRE IV: — "Scramers" 7 h 00 — "Hurlements" 8 h 40 — "New York 1997" 10 h 15
AVENUE: (937-2747) — "We of the never never" 6 h 30, 9 h 10
BERRI I: (288-2115) — "Le cristal magique" 1 h 20, 3 h 30, 5 h 20, 7 h 20, 9 h 20
BERRI II: — "Lucien Brouillard" 12 h 20, 2 h 10, 4 h 00, 5 h 50, 7 h 40, 9 h 30
BERRI III: "Le Verdier" 1 h 40, 4 h 25, 7 h 10, 9 h 30
BERRI IV: — "Le retour de Martin Guerre" 12 h 10, 2 h 30, 4 h 55, 7 h 15, 9 h 40
BERRI V: — "Diva" 12 h 35, 2 h 50, 5 h 05, 7 h 25, 9 h 40
BONAVENTURE I: (861-2725) — "Tootsie" 7 h 00, 9 h 10
BONAVENTURE II: — "E.T." 7 h 15, 9 h 40
BROSSARD I: (465-3851) — "Ghandi" 8 h 00
BROSSARD II: — "A la recherche de la panthère rose" 7 h 40, 9 h 40
BROSSARD III: — "Tootsie" 7 h 00, 9 h 15
CHAMPLAIN I: (271-1103) — "Tootsie" 7 h 00, 9 h 15
CHAMPLAIN II: — "E.T. l'extra-terrestre" 7 h 10, 9 h 20
CHATEAU I: (271-1103) — "L'écumeur de Hong-Kong" 2 h 55, 6 h 25, 9 h 50 — "Les fenêtres sur New-York" 1 h 10, 4 h 35, 8 h 05
CHATEAU II: — "Le chef se déniaise" 2 h 15, 5 h 00, 7 h 15, 9 h 55 — "Les chaussons" 1 h 25, 3 h 50, 6 h 15, 8 h 40
CINÉMA LUMIÈRE: — "Orange mécanique" 7 h 00 — "The Song remains the same" 9 h 45
CINÉMA DE PARIS: — "Let's spend the night together" 1 h 25, 3 h 25, 5 h 25, 7 h 25, 9 h 25
CINÉMATHEQUE: (842-9763) — "The north star" 18 h 25 — "Livres d'histoire" 20 h 35
CINÉPLEX I: (849-4518) — "The sword and the stone" et "Winnie the Pooh" 1 h 30, 3 h 35, 5 h 35, 7 h 30, 9 h 25
CINÉPLEX II: — "My favorite year" 1 h 35, 3 h 40, 5 h 45 — "Victor Victoria" 3 h 15, 7 h 20
CINÉPLEX III: — "Veronica Voss" 1 h 30, 3 h 35, 5 h 40, 7 h 45, 9 h 50
CINÉPLEX IV: — "Quest for Fire" 1 h 50, 3 h 40, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 20
CINÉPLEX V: — "The verdier" 2 h 00, 4 h 30, 7 h 00, 9 h 30
CINÉPLEX VI: — "Missing" 2 h 15, 4 h 40, 7 h 05, 9 h 20

SUR SCÈNE

L'AVANT-SCÈNE: 111 ouest rue Laurier, (495-1952) — Le noéud, 20 h 30. Jusqu'au 30 avril.
CAFÉ-THÉÂTRE QUARTIER LATIN: 4333 rue Saint-Denis (843-4364) — Jacques Marchand, 22 h, jusqu'au 30 avril.
CAFÉ THÉÂTRE DU CENTRE DES ARTS ET LOISIRS D'OUTREMONT: 215 ave de l'Épée, Outremont (724-9451) — Maxime 20 h 30.
ESPACE LIBRE: 1945 rue Fullum jusqu'au 21 mai Giguère 20 h 30.
CENTAUR: (288-1229) 453 St-François Xavier. Emprunt Eugénie jusqu'au 29 mai.
BOUVILLON: 5414 Gatinneau, coin Lacombe (270-1177) — "Johnny Mangano and his astonishing dogs" 21 h 00. Jusqu'au 31 mai.
CAFÉ MOLIERE: 1200 St-Hubert (844-7000) — "AREU=Mc", 20 h 30 jusqu'au 7 mai.
À LA POLONAISE: 57 Prince-Arthur est (845-2554) — "Quand j'y ai dit ça, ça part à rir", jusqu'au 30 avril 20 h 30.
CAFÉ DE LA PLACÉ: Place des Arts (842-2141) — Cher Menteur, 20 h 30.
LE PATRIOTE À LEJEUNE: 1474 rue St-Catherine est (522-2632). C'est à ton tour René... Mon cher, 21 h 00.
GRAND CAFE: 1720 St-Denis (849-6955) — Quart.
ÉGLISE NOTRE-DAME-DE-LOURDES: 4949 Verdun — Classe d'orgue d'Antoine Reboul.
CENTRE CALIXA-LAVALLÉE: 3819 rue Calixa-Lavallée. Cirque est en ville. Jusqu'au 29 avril, 10 h 00.
FOUFONNES ÉLECTRIQUES: 97 est St-Catherine (845-5484) — C, a, de Montréal transport limité. Jusqu'au 30 avril, 21 h 00.
SALATHEQUE: 1220 Peel (849-0063) — "Los Artistas".
SALLE WILFRID-PELLETIER: OSM, Grands Concerts, 20 h 00.
LA LICORNE: 2075 boul. St-Laurent (843-4166) — Quelques curiosités sexuelles rue St-Denis. Jusqu'au 22 mai, 21 h 30.
ATELIER CONTINU: 1200 est rue Laurier — "Le bonheur c'est pas bon pour la santé" jusqu'au 14 mai 20 h 00.

PLACE AUX POÈTES: 1682 St-Denis (métro Bern). Poètes d'Hallé.
L'AIR DU TEMPS: 191 ouest rue St-Paul (842-2003) — Virel.
THÉÂTRE DES VARIÉTÉS: (526-2527) — "Old Orchard", connaît pas! du lundi au samedi, 20 h 00. Jusqu'au 30 avril.
THÉÂTRE DE LA VEILLÉE: (933-8146) 550 Av. de l'Épée, L'Idiot, du 27 avril au 15 mai, 20 h 30.
THÉÂTRE D'AUJOURD'HUI: 1297 rue Papineau (523-1211) — La trampoline est à deux pieds du plafond, jusqu'au 21 mai 20 h 30.
THÉÂTRE PORT-ROYAL: (P. des Arts) (842-2112) Compagnie Jean Duceppe. "Les gars" 20 h 00.
THÉÂTRE ENCORE: (739-7944) The Jazz Messengers.
THÉÂTRE MAISONNEUVE: "Dis moi le s/dérage", 20 h 00.
LA POUDRIÈRE: 116 St-Hélène (861-0938, 861-4135) — Ricet Barrier, Daniel Lemire, 20 h 30.
THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE: 840 St-Catherine (861-0563) — Oncle Vania, jusqu'au 23 avril.
SALLE REDPATH: 3461 McTavish — Récital d'orgue Willard Riley, 12 h 15.
SALLE GERMAINE MALEPART: 100 rue Notre-Dame est — Récital de chant, 12 h 00.
SPECTRUM: 318 O. St-Catherine — Ed vidéo 20 h 30, Brian Eno, 22 h 30.
SALLE FRED-BARRY: 4535 est, St-Catherine (243-8974) — C'ta ton tour Laura Cadieux, jusqu'au 8 mai, 20 h 30.
THÉÂTRE MÉDIÉEN: 4, Complexe Desjardins (285-1450) — Exercice de style, 20 h 30. Jusqu'au 7 mai.
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL: Récital de piano, Marie-Andrée Châtel, 20 h 00.
THÉÂTRE ST-DENIS: Pied de Paule jusqu'au 30 avril.
QUÉBEC
GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC: 269 boul. St-Cyrille est (613-6131) — Salle Octave-Grémieux, Pangeur, jusqu'au 28 mai, 20 h 30. Salle Louis-Frédéric: Léonard Bloudeau, 20 h 00.
OTTAWA
CENTRE NATIONAL DES ARTS: Opéra: Concert l'Orchestre du CNA, 20 h 30. Théâtre: 1789 (Film) 20 h 00. Studio: "A Midsummer night's Dream" 20 h 00.

« Johnny Mangano and his Astonishing Dogs » In couple prisonnier du « showbizz »

par Clément Trudel

Johnny Mangano and his Astonishing Dogs, de Michel Tremblay. Mise en scène de Gilbert Dumas, régisseur. Benoit Rousseau. Avec Marie-Elaine Berthiaume et André Doucet. Au Bar du Bouvillon (5414 Gatinneau, angle Lacombe) à 21 h tous les dimanches, lundis et mardis jusqu'à la fin de mai.

La thématique est usée: un couple, ou ce qui en subsiste, se retrouve à l'heure des comptes, de la quasi-rupture. Il y a 12 ans que Carlot (Charlotte) et Johnny bourlinguent aux « States »,

qu'ils lorgnent le contrat du siècle. D'authentiques roturiers: elle, fille de plombier, lui né Ladouceur, ont été happés par ce rêve américain du « showbizz » au superlatif. Leur atout et leur handicap tout à la fois: des chiens et un singe dressés, une chienne savante particulièrement en Kikmante, devenue la « rivale » de la malheureuse Charlotte.

Tremblay maximise la tension entre ces deux êtres.

Kiki, car c'est elle l'héroïne, aboie en coulisse au cours d'un entracte où les reproches pleuvent dru, devant un public de bar-théâtre mis dans le coup. Carlot est déçue: les projecteurs ne l'avantagent pas, elle renâcle devant un costume élimé et se trouve bête de ne pas claquer la porte, puisque son chum est épais, égoïste et, surtout, incapable, croit-elle, de se tirer d'affaire seul. Johnny est d'abord sceptique, puis il s'effondre, injurie,

crâne et invite carrément sa compagne à le quitter.

C'est dans L'Impromptu d'Outremont, la pièce est jouée (symboliquement?) sur la montagne. Charlotte n'est pas Chimène mais elle en a la constance et la fidélité. Une héroïne du type Folies-Bergères nous est donnée, face à un faux dur qui subit tout autant qu'elle ce vaudeville.

Marie-Elaine Berthiaume a le ton convaincant d'une Carlot furieuse, grande-

ment frustrée par cette chienne omniprésente dont elle doit reprendre la robe de « mariée »; l'idée d'affleurer de devenir « marcheuse » pour échapper à sa condition et c'est bien une femme captive qu'elle personifie intelligemment. André Doucet en Johnny Mangano (alias Jean Ladouceur) a la jactance et la dureté de ton d'un habitué de la scène dont on ne discute pas les caprices; ce qu'on requiert de Johnny, c'est de camper un minable

acculé presque par désespoir à la tendresse et, sur ce point, Doucet est vraisemblable.

Le tout nous est servi dans un bar, verrouillé dès que viennent les trois coups. Et le pianiste/figurant Benoit Rousseau y est pour beaucoup dans cette ambiance que l'on présume être celle d'avant la télévision, du temps où Jacques Normand chantait les nuits de Montréal en les faisant rimer avec Pigalle.

Jean-Paul Pépin, artiste-peintre

par Lise Bissonnette

En cet avril de pluie neigeuse, on l'aurait vu en vêtements très légers, à vrai dire court vêtu, trottant autour de sa très belle maison ancienne de la montée Champagne à Sainte-Dorothée, admonestant les jeunes frileux de passage. « Il faut forcer le soleil », disait-il en se moquant des petites natures contemporaines. Juste comme le soleil allait se laisser tardivement forcer, le 22 avril, Jean-Paul Pépin, artiste-peintre, est parti.

Il avait 85 ans, et il avait quitté sa maison, il y a environ cinq ans, doucement grugé par l'âge et la maladie dont il n'aurait pas aimé qu'on parle. Car il était essentiellement jeune, ce benjamin des « peintres de la montée Saint-Michel », huit collègues et amis qui au cours des années trente, à la façon du « groupe des Sept » au Canada anglais, traduisaient un paysage québécois qu'ils aimaient, et que la grisaille du boulevard Métropolitain a aujourd'hui effacé de presque toutes les mémoires. Des huit, seul Narcisse Poirier, récemment centenaire, survit désormais.

Cette montée Saint-Michel était le paradis des artistes-peintres de Montréal, écrivait-il avec nostalgie derrière un croquis tourmenté d'un sentier de la campagne

occupée aujourd'hui par le collège Grasset. Chassé du paradis par la civilisation industrielle, il n'allait pas rester inactif. Il fut peintre du Québec, de tout Montréal, du Vieux-Montréal surtout dont il avait une connaissance encyclopédique de l'architecture. « Les anciens Montréalais étaient tous des génies », écrivait-il de sa plume enthousiaste, qui l'a mené aussi à entretenir une fantaisie correspondance, jalousement conservée, avec des centaines d'artistes, d'hommes politiques, d'amis.

Son art était celui du chroniqueur vivace, poétique, moderne qui fut ignoré des modernistes. On l'a comparé à Marc-Aurèle Fortin, à Clarence Gagnon, mais il se disait lui-même unique. « J'ai inventé la peinture-catalogue », lançait-il simplement à propos d'une de ses techniques étonnantes, qui striait la pâte fraîche en diagonale. L'audace se tempérait de sa

passion d'équilibre, celui de ses sujets, comme ces maisons anciennes dont il invitait sans cesse à célébrer la splendeur des proportions, « la beauté simple, mais grandiose ». La sienne le rendait particulièrement heureux.

Il peignait depuis sa tendre enfance, avait étudié avec les grands du début du siècle, au Québec, en Ontario, et dans toutes les disciplines, huile, encre, aquarelle, gravure, sculpture. Mais il était surtout fier de son doctorat en arts, qui lui avait été décerné par une université belge, après le passage au Québec d'un visiteur académique fort impressionné de sa maîtrise. Il tenait de son oeuvre un compte aussi scrupuleux que de sa correspondance. Le Centre de documentation de la Galerie nationale du Canada, où il en avait lui-même déposé la liste exhaustive, recense ainsi tout près de 9,000 oeuvres.

LA BOÎTE À ÉCHOS

Au café La Résistance, côte-d'Abraham, à Québec, se tient jusqu'au 29 avril une semaine du cinéma engagé.

Lundi, à 17 h 30, projection de *Nicaragua sandiniste*, film tourné par des cinéastes québécois; mardi (même heure) *Ouvriers 80*, documentaire polonais sur la naissance de Solidarité; le mercredi est consacré à la vidéo-intervention au Québec; le jeudi (20 h), film de Yolaine Rouleau et Jean Chabot *Le futur intérieur*; enfin, vendredi à 17 h 30 *Mourir à 30 ans* de Romain Goupil et, en première à Québec, *La turlutte des années dures*, mêlant témoi-

gnages et chansons sur les années de la Grande Crise.

Du 27 avril au 4 mai, à la galerie Minigal (110 Ouest, Sherbrooke), Solange Saint-Pierre fait revivre en 35 peintures sa Gaspésie natale. Cette femme-peintre dit être fascinée par des peintres tels Delacroix, Cézanne et Salvador Dali; elle se passionne pour l'astrologie et la psychologie mais ce qu'elle confie à sa palette, ce sont les embûches, les contradictions et les sarcasmes assumés par un être fragile qui a su acquiescer un esprit vif et caustique.

GIGOGNE
ESPACE LIBRE



A compter du 29 avril prochain, le Théâtre du Nouveau Monde présente "Tapage nocturne" de Charles Dyer. Ce spectacle met en vedette Yvon Deschamps et Linda Sorgini dans une mise en scène de Olivier Reichenbach

(Publicité)

LES THÉÂTRES PROFESSIONNELS AU QUÉBEC: SAISON THÉÂTRALE 1983
AVEC LE CONCOURS DE L'ACADÉMIE DES ARTS VANTAGE
Ces théâtres sont membres de l'ASSOCIATION DES DIRECTEURS DE THÉÂTRE
LE DEVOIR est également associé à la publication de cet espace publicitaire

À L'AFFICHE

COMPAGNIE JEAN DUCEPPE

au théâtre Port-Royal
Place des Arts
LES GARS
de Jean Barbeau
mise en scène de Claude Maher
Michel Dumont, Claude Michaud, Paul Savoie, Esther Lewis.
842-2112

NOUVELLE COMPAGNIE THÉÂTRALE

au théâtre Denise-Pelletier
4353 est, rue St-Catherine
LES TROIS MOUSQUETAIRES
d'Alexandre Dumas et Maquet
adaptation de René-Maurice Picard
mise en scène de Jean-Luc Bastien

Markita Boies, Yvan Benoit, Sophie Clément, Alain Fournier, Véronique Le Flaguais, Marcel Leboeuf, Normand Lévesque, Jean-Louis Millette, Guy Nadon, Gilbert Sciotte, Daniel Simard.
253-8974

THÉÂTRE DU RIDEAU VERT

au théâtre du Rideau Vert
4664, rue St-Denis

LES DRÔLAIQUES, HORRIFIQUES ET ÉPOUVANTABLES AVENTURES DE PANURGE, AMI DE PANTAGRUE
de Rabelais, d'après Antonine Maillet
mise en scène de Jean-Claude Marcus
Jean Besré, Jean Dalmain, Pierre Thériault, Lénie Scoffie, Jacques Leblanc, Yves Jacques, Léo Munger, Jean-Jacqui Boutet, Aurélien Jomphe.
844-1793

THÉÂTRE D'AUJOURD'HUI

au théâtre d'Aujourd'hui
1297, rue Papineau

LA TRAMPOLINE EST À DEUX PIEDS DU PLAFOND
de Marie Perreault et Louise Roy
mise en scène de Lorraine Pinal
Marc Gélinas, Claude Laroche, Hélène Mercier, Christiane Raymond, Murielle Dutil, Suzanne Marier.
523-1211

La Société de la Place des Arts

Le Théâtre du Nouveau Monde
Le Théâtre du Trident
Le Chapiteau des Arts
Productions Jean-Claude Lévesque
Le Centre National des Arts sont également membres de l'Association des directeurs de théâtre

EN TOURNÉE

THÉÂTRE POPULAIRE DU QUÉBEC

À TOI POUR TOUJOURS, TA MARIE-LOU

de Michel Tremblay
mise en scène d'André Montmorncy
Pierre Dufresne, Nicole Leblanc, Louise Bourque, Danielle Fichaud
tournée se terminera le 22 mai à Mont-Laurel
387-6219

À VENIR

THÉÂTRE DU RIDEAU VERT

au théâtre du Rideau Vert
4664, rue St-Denis

LA RÉPÉTITION OU L'AMOUR PUNI
de Jean Anouilh
mise en scène de François Cartier
Françoise Faucher, François Cartier, Michèle Magny, Gérard Poirier, Diane Lavallée, Georges Groulx, Bernard Ménéy.
844-1793

THÉÂTRE DE LA BORDÉE

1091 1/2, rue St-Jean
Québec

PSI
de Jacques Girard et Reynald Robitaille
mise en scène de Reynald Robitaille
Denis Bernard, Lorraine Côté, Jacques Girard, Pierre Robitaille, Pierre Poirier.
(418) 694-9631

Messier et Andersson permettent aux Oilers de l'emporter 8-2

Les Islanders matent facilement les Bruins

BOSTON (PC) — Les frères Sutter et Bob Bourne ont donné aux Islanders de New York une importante avance de 4-0 et ces derniers ont su résister à une poussée de troisième période des Bruins pour remporter le premier match de la série finale de la Conférence Prince-de-Galles au compte de 5-2, hier soir à Boston.

Bourne, qui a obtenu une mention d'assistance sur chacun des buts des frères Sutter et Duane Sutter, a marqué lui-même son sixième but de la saison, à 17:27 du troisième période, pour hypothéquer lourdement les espoirs des Bruins, qui étaient parvenus à réduire l'écart à deux buts.

Tomas Jonsson et Michael

Bossy, ce dernier lors d'un jeu de puissance, ont réussi les autres buts des vainqueurs, tandis que la réplique des Bruins est venue de Barry Pederson et Raymond Bourque.

Le but de Pederson, son 11e des séries marqués à 5:51 de l'engagement final, a survolté les Bruins, qui ont menacé sans arrêt le filet ennemi par la suite.

Dix-sept secondes après le but de Pederson, Bourque s'est échappé grâce à une passe parfaite de ce même Pederson, a forcé le gardien Billy Smith à s'agenouiller et a poussé le disque derrière lui à l'aide d'un tir du revers, réduisant ainsi la marge à deux buts.

Pete Peeters a fait face à

34 tirs contre 32 pour Smith. Ce dernier a cependant été mis à l'épreuve 16 fois en troisième période.

À Edmonton, Mark Messier a enregistré un record d'un troisième tour du chapeau en séries dans la LNH et Glenn Anderson a marqué quatre buts hier en conduisant les Oilers d'Edmonton à un gain de 8-2 et une avance de 2-0 sur les Black Hawks de Chicago dans la série finale de la conférence Campbell.

Les Oilers ont marqué sur trois de leurs cinq premiers tirs, puis ont excellé en défensive dans cette série 4 de 7 qui se poursuivra à Chicago dimanche et mardi prochains.

Avec un retard de 1-0 et deux tirs ratés, les Oilers ont

déjoué Murray Bannerman sur trois tirs réussis.

Messier a marqué les deux premiers buts et Anderson, le troisième.

Messier a ajouté son 3e filet dans la dernière période à l'occasion de son 3e match de trois buts dans les séries éliminatoires, un de plus que l'ancienne marque.

Mais Messier a dû partager la vedette avec Anderson, qui a marqué deux fois dans la première période et deux autres fois dans la 3e.

Dave Hunter complété le total des Oilers.

Bob Murray et Tom Lysiak ont répliqué pour les Hawks dans le premier engagement.

La tenue des gardiens a fait la différence dans le

match ainsi que l'habileté des Oilers à contenir le trio de Denis Savard, qui a été

tenu en échec par le trio Hunter-Ray Côté-Pat Hughes.

SOMMAIRES

Islanders 5, Bruins 2	
Première période	
1—Islanders NY, B. Sutter (5)	3:26
Pénalités — Trotter (NY), Park (Bos) 4:02	
Dufour (Bos) 8:01, Potvin (NY) 13:08, Fergus (Bos) 16:08	
Deuxième période	
2—Islanders NY, Jonsson (1)	8:37
3—Islanders NY, Bossy (7)	14:08 (an)
4—Islanders NY, D. Sutter (6)	15:15
Pénalités — Jonsson (NY) 3:04, K. Crowder (Bos) 13:02, Goring (NY) 17:27	
Troisième période	
5—Boston, Pederson (11)	5:51
6—Boston, Bourque (4)	6:08
7—Islanders NY, Bourne (6)	17:27
Pénalités — Aucune	
Tirs au but	
Islanders NY	12 14 8-34
Boston	12 8 12-32
Gardiens — Smith, Islanders NY; Peeters, Boston	
Assistance — 14,685	
Oilers 8, Hawks 2	
Première période	
1—CHICAGO, Murray (2)	

Bob Knepper blanchit les Expos sur 139 lancers!

par Daniel Caza
de la Presse Canadienne

Même s'il a commis sept buts sur balles, le gaucher Bob Knepper a eu le meilleur sur les Expos hier après-midi. Manquant d'opportunité, les Expos ont perdu 2-0 contre les Astros de Houston, devant 8,737 spectateurs au Stade olympique.

« C'est vraiment le jeu blanc le plus étrange de ma carrière », a d'ailleurs mentionné le héros de la rencontre, dont la fiche est maintenant d'un gain contre deux revers.

Etrange en effet, puisque les Expos ont obtenu toutes les chances possibles d'effectuer un ralliement après qu'Omar Moreno eut ouvert le pointage à la première manche, à la suite d'un ballon sacrifié de Dickie Thon.

Les Expos ont placé leur premier frappeur sur les sentiers à chaque reprise, entre les deuxième et septième manches. Ils ont même rempli les coussins avec aucun retrait, à la deuxième manche. Ils n'ont toutefois jamais pu concrétiser.

En tout, ils ont laissé en

plan 11 coureurs sur les buts, y compris six en position de marquer, et 13 frappeurs peuvent être reconnus coupables de cette inertie.

Il s'agissait de la cinquième défaite des hommes de Bill Virdon et de la troisième par blanchissage, toutes contre des lanceurs gauchers.

« Faut croire que lorsque ça va mal, ça va mal pour tout le monde, a dit le gérant des Expos, sur un ton ironique. De toutes manières, je ne crois pas que nous ayons fourni le rendement offensif attendu jusqu'ici. Cela doit s'expliquer par le grand nombre de jours de congés. »

Commentant les insuccès de l'attaque des Expos hier, le vétéran Al Oliver avait une explication logique:

« Knepper ne nous a pas servi de bons lancers, a-t-il dit. Il visait toujours les coins extérieurs du marbre et cela nous a ménottés. Nous n'étions pas à l'aise. Faut lui rendre le crédit qui lui revient. »

Le lanceur Bill Gullickson (1-3) était certes le plus déçu de la troupe montréalaise.

Lui aussi n'a alloué que quatre coups sûrs seulement à ses adversaires, mais deux d'entre eux lui ont fait mal: le triple de Moreno à la manche initiale et le circuit de Jose Cruz (encore lui) à la reprise finale.

« C'est le risque que je prends chaque fois que je me rends au monticule, a-t-il révélé, abattu, déçu et découragé. Même si je lance bien, je peux perdre si je ne suis pas appuyé à l'attaque par mes coéquipiers. C'est décevant, mais je ne peux rien y faire. »

Selon lui, la seule balle frappée solidement aura été le circuit de Cruz, son premier de la campagne: « Je n'aurais jamais cru que la balle frappée par Moreno aurait résulté en un triple. Ce coup m'a semblé un ballon de routine, mais le vent l'a poussé. »

Virdon ajoutait à cet égard: « La balle voyageait très bien dans l'allée de droite. Dommage qu'aucun de nos joueurs ne soit parvenu à diriger un coup en cette direction. »

ECHOS — Le receveur

ASTROS (2)		EXPOS (0)	
pb	p	cs	pp
Moreno cc	4 1 1 0	Raines cg	3 0 0 0
Puhl cd	4 0 1 0	Wohlford cd	4 0 1 0
Thon cc	2 0 0 1	Dawson cc	4 0 1 0
Gorman 3b	4 0 0 0	Oliver lb	4 0 1 0
Cruz cg	4 1 1 1	Carter r	1 0 0 0
Knight lb	2 0 1 0	Blackwell r	0 0 0 0
Ashby r	3 0 0 0	White fu	1 0 0 0
Doran 2b	3 0 0 0	Ramos r	0 0 0 0
Knepper l	3 0 0 0	Wallach 3b	2 0 0 0
		Little oc	0 0 0 0
		Speier oc	3 0 1 0
		Flynn 2b	4 0 0 0
		Gullickan p	3 0 0 0
		Cmeri ph	1 0 0 0
Totaux	29 2 4 2	Totaux	30 0 4 0
Houston	100 000 001	2	
Montréal	000 000 000	0	
Point produit victorieux — Thon (1)			
E—Moreno. DJ—Houston 1, Montréal 1, LSH—Houston 4, Montréal 11, 2B—Dawson, Knight, 3B—Gorman, CC—Cruz (1), BV—Raines (5), Puhl (1), S—Wohlford, BS—Thon.			
	ml	cs	pp
Houston	9	4	0 0 7 3
Montréal	9	4	2 2 2 3
APL—Knight par Gullickson, T—2 h 32, A—8,737.			

HOCKEY

Coupe Stanley (Demi-finales 4 de 7)	
Hier	
Islanders NY 5, Boston 2	
Edmonton 8, Chicago 2	
Jeudi	
Islanders NY à Boston	
Boston à Islanders NY	
Dimanche	
Edmonton à Chicago	
Les meneurs	
(Parties d'hier non comprises)	
	b a pts
Gretzky, Edm.	11 18 29
Middleton, Bos.	8 18 26
Pederson, Bos.	11 14 25
Messier, Edm.	14 6 20
Bourne, Isl.	6 13 19
Kurri, Edm.	4 13 17
Anderson, Edm.	7 8 15
Wilson, Chi.	4 11 15
Savard, Chi.	7 7 14
B. Sutter, Isl.	5 9 14
Bourque, Bos.	4 10 14
Lysiak, Chi.	6 6 12
Hedberg, Edm.	4 8 12
Lindstrom, Ram.	2 10 12
Nilsson, Cal.	1 11 12
Coffey, Edm.	7 4 11

COUPE STANLEY	
Série "M"	
pl	g p bp bc pts
ISLANDERS NY	1 1 0 5 2 2
BOSTON	1 0 1 2 5 0
Série "N"	
pl	g p bp bc pts
EDMONTON	2 2 0 16 6 4
CHICAGO	2 0 2 8 16 0

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC	
Série "G"	
pl	g p bp bc pts
VERDUN	2 1 1 8 10 2
LONGUEUIL	2 1 1 10 8 2

BASEBALL

Ligue Nationale	
Lundi	
Los Angeles 8, St-Louis 0	
Hier	
Houston 2, Montréal 0	
San Diego 10, Chicago 8	
Pittsburgh 3, San Francisco 0	
Les frappeurs	
	pb cs pp cc moy.
Blackwell	0 0 0 0 0.000
Carter	49 10 10 4 204
Cromartie	31 7 1 1 0.226
Dawson	55 19 12 4 345
Flynn	51 14 3 0 275
Francona	18 3 2 0 0.167
Little	42 12 6 0 286
Mills	6 2 0 0 0.333
Oliver	54 16 7 2 298
Raines	57 11 7 0 193
Ramos	0 0 0 0 0.000
Speier	12 4 0 0 0.333
Wallach	48 9 2 0 198
White	4 0 0 0 0.000
Wohlford	10 4 1 1 400
Buts volés: Raines, 5; Cromartie, 2; Little, 1.	
Les lanceurs	
	g-p ml pm reb mpm
Burris	0-1 5.0 2 1 3.60
Fryman	0-0 0.1 0 0 0.000
Grappenthin	0-0 0.0 0 0 0.000
Gullickson	1-3 26.0 14 15 4.84
Lee	2-0 18.1 3 8 1.47
Lorch	0-0 4.2 3 0 0.000
Reardon	1-0 10.1 4 4 3.48
Rogers	2-1 31.1 9 16 2.59
Sanderson	3-0 19.1 8 12 3.77
Schaefer	0-0 2.0 1 1 4.50
Smith	0-0 6.0 1 3 2.29
Victoires sauvées: Smith, 2; Reardon, 1.	
Ligue Américaine	
Lundi	
New York 2, Minnesota 1	
Hier	
Cleveland 7, Minnesota 1	
Milwaukee 4, Chicago 3	
Kansas City 10, New York 4	
Texas 2, Toronto 1	
Baltimore à Oakland	
Baltimore à Seattle	
Aujourd'hui	
Minnesota, Oelkers (0-3) à Cleveland, Blyleven (1-3), 12 h 05	
Chicago, Bannister (1-2) à Milwaukee, Augustine (0-1), 19 h 00	
Kansas City, Leonard (2-1) à New York, Shirley (0-1), 20 h 00	
Toronto, Clancy (1-1) au Texas, Darwin (1-1), 20 h 35	
Détroit, Wilcox (2-1) en Californie, Zahn (2-1), 22 h 30	
Baltimore, Flanagan (2-0) à Oakland, Krueger (2-1), 22 h 35	
Boston, Eckersley (1-1) à Seattle, Young (2-2), 22 h 35	

LIGUE NATIONALE	
Section Est	
g	p moy. diff.
MONTREAL	9 5 .643 —
PHILADELPHIE	9 6 .600 — ½
ST-LOUIS	8 5 .615 — ½
PITTSBURGH	7 7 .500 2
NEW YORK	4 10 .286 5
CHICAGO	4 12 .250 6
Section Ouest	
g	p moy. diff.
ATLANTA	13 3 .813 —
LOS ANGELES	13 4 .765 — ½
CINCINNATI	10 8 .556 4
SAN DIEGO	8 10 .444 6
HOUSTON	6 13 .316 8 ½
SAN FRANCISCO	5 13 .278 9

LIGUE AMERICAINE	
Section Est	
g	p moy. diff.
BALTIMORE	9 7 .563 —
MILWAUKEE	9 7 .533 —
DETROIT	8 7 .533 ½
BOSTON	8 7 .533 ½
NEW YORK	8 9 .471 1 ½
CLEVELAND	8 9 .471 1 ½
TORONTO	7 9 .438 2
Section Ouest	
g	p moy. diff.
CALIFORNIE	11 7 .611 —
TEXAS	10 8 .556 1
OAKLAND	9 8 .529 1 ½
MINNESOTA	8 11 .421 1 ½
KANSAS CITY	9 5 .643 2
CHICAGO	7 9 .438 3
SEATTLE	6 14 .300 6

chronique sportive

Nolan Ryan a fait carrière avec un seul lancer

par Richard Milo

Le nom de Nolan Ryan passera à l'histoire. Mais ce n'est pas parce qu'il devancera vraisemblablement Walter Johnson, cet après-midi au Stade olympique, que le droitier des Astros de Houston peut revendiquer l'honneur d'être considéré comme le meilleur lanceur de l'histoire du baseball majeur.

Malgré ses 3,504 retraits — à quatre retraits de Johnson — une balle rapide qui atteint parfois 100 milles à l'heure, cinq parties sans point ni coup sûr et 145 matchs de 10 retraits et plus, la fiche de Ryan dépasse à peine le .500, soit 206 victoires et 187 défaites.

« Ryan n'est qu'un lanceur de puissance, sans une bonne balle courbe, explique Jean-Pierre Roy, l'ex-lanceur des Royals qui agit maintenant comme analyste des matchs des Expos à Radio-Canada.

« Les frappeurs s'attendent à ce qu'il utilise sa balle rapide et il est donc normal qu'ils fassent parfois bon contact, surtout dans les dernières manches », ajoute Roy, rejoignant ainsi l'explication que fournit Ron Piché, l'ex-lanceur des Braves et des Cards qui est maintenant à l'emploi des Expos.

« Ryan n'a jamais évolué avec d'excellentes équipes pendant sa carrière et il suffit parfois d'un circuit sur un mauvais lancer pour perdre un match », dit Piché, précisant qu'il lui est souvent arrivé de tenir une brillante performance en effectuant un ou deux mauvais lancers en septième ou huitième manche.

Rappelant que les Expos ont perdu en 1982 la majorité des matchs au cours desquels ils ont marqué trois et moins, Piché estime qu'un lanceur doit néanmoins profiter d'une bonne offensive pour l'emporter. Il se souvient d'ailleurs d'une partie de 16 manches que Warren Spahn a perdu à la suite d'un circuit de Willie Mays, qu'il avait pourtant retiré au bâton à six ou sept reprises dans le match!

La fiche de Ryan confirme ses propos. En 1972, à sa première saison en Californie, malgré une moyenne de points mérités de 2.28, Ryan a présenté un dossier de 19-16, retirant 329 frappeurs en 284 manches. L'année suivante, malgré une m.p.m. de 2.87, un sommet en carrière de 383 retraits au bâton en 326 manches, il a totalisé 21 victoires mais 16 défaites. Ryan avait alors réussi deux matchs sans point ni coup sûr, contre les Tigers et les Royals.

Invité l'an dernier à chronométrer la vitesse des lancers de Ryan lors d'un match au Stade olympique, Piché s'est rendu compte que Ryan ne lance que des tirs rapides, sa balle courbe filant à une vitesse supérieure à 80 milles à l'heure. Il affirme que 23 de ses 25 premiers lancers ont filé à plus de 90 milles à l'heure, de quoi inviter tous les frappeurs à la prudence.

Il y a une vingtaine d'années, il était d'usage d'effrayer les frappeurs qui devaient affronter des tirs à la Ryan et Piché se souvient que les Yankees de New York faisaient courir la rumeur que Ryne Duren ne voyait pas à cinq pieds sans ses lunettes. Ses coéquipiers racontaient alors qu'il ne pouvait récupérer ses lunettes lorsqu'il les déposait dans la salle des douches. À St-Louis, les Cards prétendaient quant à eux que Bob Gibson avait une mauvaise vue!

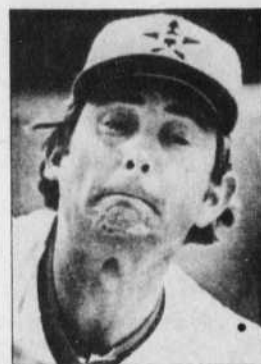
Ryan, contrairement à Gibson, éprouve vraiment des problèmes de contrôle, ayant déjà réalisé des saisons de 202 (1974) et 204 buts sur balles (1977), ce qui aura certainement causé sa perte dans plusieurs matchs. À cet égard, Jean-Pierre Roy remarque que Sandy Koufax est devenu une grande vedette lorsqu'il a appris à lancer des prises. Plus près de nous, Roy avance que Steve Rogers, des Expos, a dû travailler ferme pour devenir un lanceur complet, beaucoup plus que Ryan malgré tous ses retraits au bâton, d'autant plus que Rogers a commencé sa carrière avec de faibles éditions, de 1973 à 1976.

Roy explique que Ryan n'a jamais senti le besoin d'ajouter à son répertoire une balle courbe comme l'a fait Koufax, par exemple. Ses succès au chapitre des retraits sur trois prises dès ses débuts dans les majeures l'auront incité à miser uniquement sur sa rapide, un parti qui lui a d'ailleurs permis d'obtenir un fabuleux contrat de \$1 million par année des Astros de Houston en 1980, mais qui l'aura sans doute privé d'une saison de 25 victoires au cours de sa carrière. Ryan a atteint un sommet en remportant 22 victoires en 1974.

A défaut d'être un lanceur vraiment complet, Ryan fait néanmoins partie des millionnaires du baseball et il sera intéressant de voir, aujourd'hui, quel joueur des Expos associera son nom au sien, au Stade olympique au surplus.

Il y a deux ans, Tim Wallach, des Expos, est devenu sur appel — ce n'était pas une prise, prétend-il depuis — la 3,000e victime de Steve Carlton, des Phillies, le 29 avril. Wallach frappe au sixième rang du rôle des frappeurs de Bill Virdon et il pourrait bien, si Ryan commence en lili, devoir affronter le droitier de 36 ans au moment critique.

P.S.: Le record de Walter Johnson est vieux de 55 ans. Il a retiré 3,508 frappeurs sur trois prises avec les Senators de Washington de 1907 à 1922, à une époque où les partants ne possédaient souvent que deux lancers, une rapide et une courbe.



Nolan Ryan

A COMPARAISON

le marché de l'OUTAOUAIS est EXCITANT!

POURQUOI?

Parce qu'il reste FERME, SOLIDE et surtout STABLE.

Trois éléments à considérer sérieusement durant cette période incertaine que tous, nous vivons présentement

Et qui, dans cette grande et belle région de l'Ouest du Québec et l'Est ontarien, où résident plus de 315,000 consommateurs d'expression française, rayonne par son IMPACT sur l'information?

LE DROIT, bien sûr!

LE DROIT est le seul quotidien français de la région d'OTTAWA-VANIER-GATINEAU-HULL-AYLMER.

Et seul, le quotidien français LE DROIT rejoint autant de gens.

LE DROIT

375, rue Rideau, Ottawa, K1N 5Y7
Tél.: (613) 560-2747
directement de Montréal: 861-3770
Georges Mercier, représentant

Deux membres de la FIFA au Canada dimanche et lundi

OTTAWA (PC) — Deux représentants de la Fédération internationale de football (FIFA) seront au Canada dimanche et lundi prochain pour discuter de la candidature du Canada pour la présentation de la Coupe du monde de 1986, a annoncé hier le ministre du Sport amateur, M. Ray Perreault. Les deux émissaires de la FIFA rencontreront les responsables du comité de candidature du Canada ainsi que les autorités de l'Association canadienne de soccer et le sous-ministre du Sport amateur, M. Peter Laseux.

Un porte-parole de Sport Canada a indiqué qu'aucune visite des installations ou des villes où se dérouleraient des matches de la Coupe du monde n'était prévue. Les représentants de la FIFA pourraient cependant effectuer quelques visites si leurs discussions avec les autorités de la Fédération canadienne et du gouvernement réussissaient à vaincre leurs réticences quant à

la candidature du Canada, estime-t-on à Sport Canada. « Bien que les rapports indiquent que la commission spéciale de la FIFA aurait accordé sa préférence au Mexique pour cette importante rencontre sportive, la décision finale ne sera prise que le 20 mai 1983 à Stockholm, lors de la réunion du comité exécutif de la FIFA », a indiqué le ministre dans un communiqué.

Le Sénateur Perreault a indiqué qu'en dépit de la réaction plutôt tiède qui a été faite à la demande du comité de candidature, « le Canada entend poursuivre vigoureusement la demande qu'il a présentée à la FIFA ».

LE DEVOIR

ABONNEZ-VOUS
844-3361

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

au jour le jour

■ Impôt: court sursis

Les contribuables québécois auront cette année par exception jusqu'au 2 mai au lieu du 30 avril pour produire leur déclaration d'impôt du Québec, a annoncé hier le ministre du Revenu, M. Alain Marcoux, qui a aussi fait savoir que 2,348,000 contribuables avaient déjà rempli ce devoir.

■ Contrats à la fonderie CSF?

Le syndicat des métaux de la fonderie CSF demande au ministre des Transports du Canada, M. Jean-Luc Pepin, d'octroyer immédiatement des contrats de construction de 1,280 wagons de chemin de fer pour éviter plusieurs centaines de mises à pied à cette fonderie située dans l'Est de Montréal.

■ Les ingénieurs en congrès

L'Institut canadien des ingénieurs tient actuellement son 97^e congrès annuel à Québec, sous le thème de « L'ingénieur, artisan du progrès ». On y parle abondamment de l'évolution de l'électronique et de ses incidences sur les techniques de fabrication et les procédés industriels.

■ Invention d'un réservoir

La compagnie Restech a réussi après deux ans de recherche à construire un nouveau type de réservoir léger, transportable et à prix modique, dont les capacités d'emmagasinement varient de 25,000 à 280,000 gallons impériaux de liquides de tous genres, tels l'eau potable, des produits chimiques, pétroliers, etc... Le lancement du produit a lieu demain à Québec.

■ En raccourci

Entreprise très connue à Québec, la compagnie Chinc de Sainte-Foy fermera ses portes le 19 juin, mettant à pied une centaine d'employés... « L'oeuvre et la vie d'Emile Girardin » de Jacques Lamarche a été lancée hier en présence des dirigeants du Mouvement Desjardins... Mediacom Inc., de Toronto, a obtenu la concession pour la publicité dans les aéroports canadiens moyennant un loyer de près de \$7 millions pour la période allant de mai 1983 à décembre 1985... Beaucoup Resources Ltd., qui a des intérêts dans le pétrole et l'immeuble aux États-Unis et au Québec, a été admise à la cote de la Bourse de Montréal... Steinberg envoie à sa clientèle de quartier une lettre et un billet d'un dollar de son argent-maison pour rappeler sa fidélité... La Banque de Montréal a lancé un nouveau type d'accord financier pour favoriser le contact avec les entreprises agricoles et commerciales... M. David M. Culver, p.-d. g. d'Alcan Aluminium Ltée, a été nommé dirigeant de l'année pour le commerce international par le Conseil canadien de la Chambre de commerce internationale... La production industrielle a monté de 1,8 % en février pour un deuxième mois consécutif, ce qui ne s'était pas produit depuis le début de la récession en 1981.

Claude Turcotte

Pierre Lamonde

L'aide canadienne aux pays en voie de développement: un secteur dynamique

L'AIDE publique au développement (APD) du Canada au tiers-monde s'est élevée à plus de \$1,5 milliard en 1982-83. On prévoit que ce montant croîtra de 12,8 % par an jusqu'en 1987.

Comparaison. En 1981, l'APD formait 0,43 % du PNB canadien, ce qui plaçait le pays au 8^e rang des 17 pays donateurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Ottawa s'est engagé, devant l'Organisation des Nations unies (ONU), à faire passer cette proportion à 0,50 % en 1985. Cet objectif paraît en voie d'être atteint, puisqu'on estime que ce pourcentage sera de 0,46 % en 1983-84.

Types de programmes. L'aide se subdivise en trois catégories: a) les programmes bilatéraux (de gouvernement à gouvernement); b) les programmes multilatéraux, qui transfèrent des fonds vers des organismes publics internationaux; c) divers autres programmes, souvent à caractère innovateur: financement d'organisations non gouvernementales (ONG) oeuvrant bénévolement dans le tiers-monde, programme de coopération industrielle, etc. Plus de 80 % des fonds alloués à l'APD sont gérés par l'Agence canadienne de développement international (ACDI).

De 1979-80 à 1981-82, la part relative des programmes multilatéraux dans l'aide canadienne a baissé (de 40,3 % à 37,9 %) au profit des ONG,

dont la proportion est passée de 6,3 % à 8,6 %. Le recours croissant aux ONG s'explique par leur souplesse et leur adaptation aux actions locales de développement rural. Quant à la régression relative de l'aide multilatérale, elle est peut-être due au fait que le gouvernement canadien ne peut contrôler l'orientation des fonds considérables (\$531,5 millions en 1981-82) ainsi transférés et que les contribuables en voient moins concrètement le bien-fondé.

Bénéficiaires. En 1981, l'aide canadienne non multilatérale distribuée aux pays en voie de développement (PVD) à bas revenu (PNB per capita inférieur à \$730 US en 1980) s'est établie, d'une façon nette, à \$588,5 millions. La part des PVD à revenu supérieur à cette limite ne fut que de \$104 millions. Le gouvernement canadien a l'intention de continuer à favoriser les PVD à revenu inférieur, dont les besoins sont évidemment les plus grands et la population (2,5 milliards d'habitants en 1980) est 3,2 fois plus élevée que celle des autres PVD. Cependant, cette priorité croissante laisse sans réponse un problème sérieux: quelle stratégie mixte (aide et relations commerciales ordinaires) faut-il adopter à l'égard des PVD à revenu moyen, souvent fort endettés et qui réclament une aide financière à court terme? Pour l'ACDI, répondre à cette question constitue une des priorités actuelles.

Les plus mal pris. L'ONU a dressé une liste de 31 PVD dits « pays les moins avancés » (PMA), qui sont les plus démunis d'entre tous. Lors d'une conférence organisée par l'ONU à Paris en septembre 1981, les membres de l'OCDE ont convenu d'augmenter leur aide à ces pays afin qu'elle atteigne 0,15 % du PNB des donateurs au plus tard en 1985. Selon l'ACDI, l'aide canadienne totale allouée aux PMA représente déjà 0,14 % du PNB en 1982-83; l'objectif de 0,15 % sera très probablement réalisé, peut-être même avant 1985.

L'Afrique francophone. Cette région est depuis longtemps l'objet de bien des querelles entre les gouvernements canadiens et québécois. Mais en raison de la faiblesse économique des PVD africains francophones — 15 des 22 d'entre eux ont un PNB per capita inférieur à \$460 US en 1980 — l'ACDI doit accorder objectivement une grande priorité à cette région. La direction générale de l'Afrique francophone,

sous la responsabilité d'un vice-président de l'ACDI, couvre 27 PVD: aux 22 d'entre eux qui sont francophones, s'ajoutent, pour des raisons de commodité administrative, cinq autres pays. En 1982-83, l'aide gérée par cette direction générale a été de \$158 millions, soit 21 % du total bilatéral canadien.

Pays prioritaires. Neuf pays sont considérés prioritaires par la direction générale de l'Afrique francophone: Cameroun, Côte-d'Ivoire, Guinée, Haute-Volta, Mali, Niger, Rwanda, Sénégal et Zaïre. Sept d'entre eux ont un PNB per capita de moins de \$460 US en 1980. Deux autres sont plus avancés: le Cameroun (\$670) et la Côte-d'Ivoire (\$1.150). De 1979-80 à 1981-82, ces neuf pays ont reçu \$264 millions, soit 61,4 % de l'aide gérée par la direction générale, alors qu'ils représentent 50,8 % de la population des 27 pays couverts par celle-ci. Du groupe des neuf, quatre ont été beaucoup plus favorisés pendant cette période: le Sénégal a obtenu \$6,71 par capita, suivi par le Cameroun (\$6,40), la Haute-Volta (\$6,14) et le Mali (\$5,97). La moyenne pour les cinq autres n'est que de \$1,77.

Le cas du Sénégal. Ce pays constitue depuis longtemps une priorité pour l'aide occidentale, en raison de son image excellente: régime démocratique et présidence longtemps exercée par un poète de réputation internationale, M. Léopold Senghor. Par exemple en 1979, le Sénégal a reçu une aide internationale nette totale de \$56 US per capita, par comparaison à seulement \$17 pour l'ensemble des 39 pays africains au sud du Sahara. Pourtant, le PNB réel per capita a régressé de 0,3 % par an au Sénégal entre 1960 et 1979 alors qu'il s'est accru de 1,6 % par an pour l'ensemble de ces 39 pays. La piètre performance du Sénégal le reléguait au 31^e rang. Des conditions climatiques et des marchés d'exportation défavorables expliquent une partie de cet insuccès. Mais un autre facteur a joué: la politique économique sénégalaise qui, pendant deux décennies, a eu un

biais pro-urbain au détriment des producteurs ruraux. C'est à la suite de telles déceptions que de plus en plus de pays donateurs cherchent, en conjonction avec les institutions financières internationales (Banque mondiale, Fonds monétaire international, etc.), à lier leur aide à la réalisation de réformes de la politique économique suivie par certains PVD.

La sécurité alimentaire. La direction générale de l'Afrique francophone accorde une grande priorité au développement des ressources renouvelables (agriculture, pêche et forêt) afin de renforcer la sécurité alimentaire des pays de cette région. La part relative de ces trois secteurs dans l'aide gérée par cette direction est passée de 36 % en 1981-82 à 40,7 % en 1982-83 et devrait s'établir à 42,9 % en 1983-84.

Le Rwanda vulnérable. Un PVD qui semble particulièrement vulnérable au plan de la sécurité alimentaire, c'est le Rwanda. Avec un PNB per capita de \$200 US en 1980, ce pays est l'un des plus démunis au monde. Sa population de 5,2 millions en 1980 s'accroît au taux record de 3,5 % par an; selon la Banque mondiale, cette croissance se maintiendra jusqu'en l'an 2000, de sorte que le Rwanda comptera 10,3 millions d'habitants à cette date. Or, ce

pays n'a qu'une superficie de 26,000 km carrés: en 1980 sa densité démographique était déjà de 200 habitants par km carré, soit 6,8 fois plus que celle du Sénégal qui n'est pourtant pas un pays de grande superficie. En 1980, 91 % de la population active rwandaise travaillait dans l'agriculture. Les terres agricoles disponibles se raréfient. En conclusion, la production alimentaire est de plus en plus incapable de progresser au même rythme que la population. Pour rétablir l'équilibre, il faudrait augmenter la productivité agricole et appliquer une politique de contrôle des naissances, mais de tels objectifs

ne sont réalisables qu'à très long terme. Il semble donc que le Rwanda, au cours des 15 prochaines années, va devenir très dépendant de l'aide alimentaire internationale pour éviter l'aggravation de la sous-nutrition chronique. Il n'est donc pas étonnant que ce pays soit un des PVD prioritaires de l'ACDI.

A suivre. Dans cette courte chronique, il n'est pas possible d'examiner en détail l'aide canadienne. Mais mercredi prochain, nous reviendrons sur d'autres facettes de celle-ci, en particulier sur l'action des coopératives canadiennes dans le tiers-monde et le programme de coopération industrielle de l'ACDI.

EPOXY TECH MCS INC.

Distributeurs demandés

Couche protectrice époxyde pour pavé d'asphalte et couverture, piscine de béton, saulage et fondation. Colle époxyde pour coller ciment neuf au vieux. Ces produits sont résistants aux produits chimiques, à l'eau, au calcium, etc. Résine époxyde pour couvrir bateaux, fibre de verre, béton.

POUR INFORMATION:

514-433-2735
433-2742

35 VOLS PAR SEMAINE À DESTINATION DE TOKYO

Japan Air Lines offre aux voyageurs un choix de 35 vols hebdomadaires vers Tokyo à bord de Boeing 747, départs de Vancouver, Chicago, San Francisco et Los Angeles ainsi que les services de DC-10/747 de l'aéroport Kennedy à New York. JAL offre aussi jusqu'à quatre vols quotidiens d'Honolulu à destination du Japon. Service superbe en première classe, sièges extra-larges en classe Super affaires J et la classe économique est très confortable. Consultez votre agent de voyages ACTA pour plus de détails.

Service de liaison à destination de: Osaka, Sapporo, Fukuoka, Okinawa, Séoul, Fusan, Pékin, Shanghai, Taipei (via JAA), Hong Kong, Manille, Bangkok, Nouvelle-Delhi, Kuala-Lumpur, Singapour, Jakarta, Le Moyen-Orient, Moscou et l'Europe, Guam, Saipan, Nandi, Auckland, Sydney.

JAPAN AIR LINES



Apparaissent ci-dessus (de gauche à droite) MM. Glenn W. McPherson, l'Honorable Jean-Luc Pepin, Jacques Auger et A.C. Huxtable, lors de la première réunion du Conseil de Ports Canada.

Nouveau Conseil à Ports Canada

Le ministre des Transports, M. Jean-Luc Pepin, a annoncé la nomination des administrateurs de la Société canadienne des ports en même temps qu'il annonçait la proclamation de la Loi sur la Société canadienne des ports de 1982.

M. Glenn W. McPherson de Vancouver est nommé président et M. A.C. Huxtable d'Halifax est nommé vice-président du conseil d'administration, tandis que M. Jacques Auger d'Aylmer, Québec, est nommé président et dirigeant principal de la société.

Les autres administrateurs de la société, qui sont représentatifs des intérêts locaux et régionaux à travers le pays, sont les suivants: Mme Marian L. Robson de Richmond, C.B.; M. John H. Morrish de Calgary; M. J.S. Thompson d'Ormiston, Sask.; l'Honorable Otto E. Lang de Winnipeg; M. William H. Somerville de Stratford, Ont.; M. Roméo Boyer de St-Lambert, Québec; M. James L. Thom de Mont-

réal; M. Raymond M. Dufour de Québec; M. Lionel Major de Chicoutimi, Québec; M. Wendell J. Firlotte de Dalhousie, N.-B.; le Dr. Stephen Weyman de Saint-Jean, N.-B.; M. Ian Stott de East Bay, N.-É.; M. R. W. Innes de Saint-Jean, T.-N.; et M. Alastair Allan d'Ottawa, Administrateur maritime de Transports Canada.

Les 15 ports administrés par Ports Canada sont: Saint-Jean (T.-N.); Halifax (N.-É.); Saint-Jean (N.-B.); Belledune (N.-B.); Sept-Îles (Qué.); Chicoutimi (Qué.); Baie des Ha! Ha! (Qué.); Québec (Qué.); Trois-Rivières (Qué.); Montréal (Qué.); Prescott (Ont.); Port Colborne (Ont.); Churchill (Man.); Vancouver (C.B.); et Prince Rupert (C.B.). La nouvelle loi prévoit la création de sociétés de port locales ayant une grande autonomie dans la gestion de leurs ports là où les ports sont d'importance nationale ou régionale et qu'ils puissent s'auto-suffire financièrement.

Ports Canada

Canada



OFFRE D'EMPLOI AU COLLÈGE MARGUERITE-BOURGEOYS

PROFESSEUR DE MUSIQUE — RESPONSABLE DU DÉPARTEMENT.

À temps plein.

Sous la responsabilité de la Directrice des services pédagogiques, donner quelques heures de cours, voir à l'animation du milieu et représenter le Collège pour tout ce qui concerne le domaine de la musique.

- Diplôme universitaire en musique.
- Expérience de travail dans le domaine de la musique.

Selon la convention collective des professeurs du Collège Marguerite-Bourgeoys.

Toute personne intéressée à poser sa candidature doit faire parvenir son Curriculum vitae AVANT LE 11 MAI 1983 au:

Bureau du personnel (A-157)
Collège Marguerite-Bourgeoys
4873, avenue Westmount
Montréal (Qué.)
H3Y 1X9

REPRÉSENTANT(ES)

Notre entreprise, qui envisage une croissance rapide, offre l'occasion à des assureurs-vie d'expérience et à des candidats matures et compétents de se joindre à un groupe dynamique pour faire carrière comme courtier dans le domaine de l'assurance sur la vie. (secondaire V requis).

NOUS OFFRONS:

- Cours de formation
- Service professionnel en matière de planification
- Période d'entraînement par des spécialistes
- Système de rémunération unique et compétitif
- Commissions et renouvellements acquis
- Bénéfices marginaux: assurance collective selon expérience

Communiquer avec

Gérard Bergeron, A.V.A.
Directeur de formation
253-2221 ou 255-3810
entre 9h00 et 16h30



Les Assurances Grosse, Larocque, Donilon & Associés Inc.

CENTRE DE TRADUCTION ET DE DOCUMENTATION JURIDIQUES

recherche

TRADUCTEUR JURIDIQUE

Le Centre de Traduction et de Documentation Juridiques recherche les services d'un traducteur juridique pour traduire de l'anglais au français des textes juridiques variés et faire de la recherche terminologique.

- Exigences:**
- Diplôme en Droit;
 - Expérience en traduction.

Rémunération:
Selon les aptitudes et l'expérience.

Lieu de travail: Université d'Ottawa

Les aptitudes des candidats seront vérifiées au moyen d'un examen écrit.

Faire parvenir votre demande accompagnée d'un curriculum vitae complet au plus tard le 16 mai 1983, à l'adresse suivante:

Le Directeur
Centre de Traduction et de Documentation
Juridiques
598, avenue King Edward
Ottawa, Ontario
K1N 6N5

NOTRE RUBRIQUE

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Téléphonez ou écrivez à:

LE DEVOIR
211, rue du Saint-Sacrement,
Montréal H2Y 1X1

Compétence:
Micheline Turgeon,

Rens.: 844-3361

LE CENTRE D'ACCUEIL NAZAIRE PICHÉ DE LACHINE (hébergement de cent (100) personnes âgées) requiert les services d'un(e)

DIRECTEUR (TRICE) DES SERVICES ADMINISTRATIFS

Fonctions:

Sous l'autorité du Directeur général, administrer les activités relatives au personnel, aux relations de travail, à l'hébergement, à la comptabilité, au contrôle budgétaire, aux statistiques, aux services financiers et auxiliaires en vue d'assurer une gestion adéquate des différentes catégories de ressources mises à la disposition de l'établissement.

Qualifications:

- Diplôme de premier cycle en sciences de l'administration d'une université reconnue;

Expérience pertinente:

- Minimum de trois (3) années dans un poste cadre de préférence dans le réseau des affaires sociales du Québec; de plus, une connaissance pratique des relations de travail serait fort souhaitable de même qu'un intérêt particulier pour les personnes âgées constitueraient un facteur appréciable.

Autres exigences:

- dynamisme;
- leadership professionnel reconnu;
- aptitude et capacité de travailler en équipe;
- facilité de communication orale et écrite.

Rémunération:

selon la politique salariale du Ministère des affaires sociales — classe 13

Faire parvenir curriculum vitae complet au plus tard le 4 mai 1983, à 17 heures, à l'adresse suivante:

Comité de sélection
Concours D.S.A.
à l'attention de M. Yvon Carrier, m.a.h.
Directeur général
150 15e avenue
Lachine, Q.C.
H8S 3L9